In Pietate et Studio
Pax Mentis.

MÉMOIRES
DE
L'ACADÉMIE.
PRIX DE 1778.

S. 701. F. 4.

MÉMOIRES

SUR LES

QUESTIONS

PROPOSÉES PAR

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE ET ROYALE

DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES

DE

BRUXELLES,

QUI ONT REMPORTÉ LES PRIX

EN M. DCC. LXXVIII.

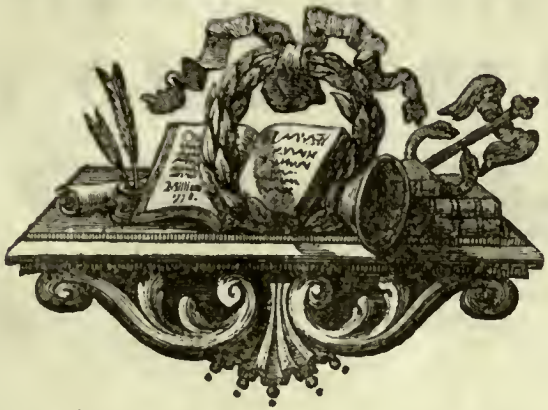

A BRUXELLES,

DE L'IMPRIMERIE ACADÉMIQUE.

M. DCC. LXXIX.

M. DCC. LXXIX.

MÉMOIRES

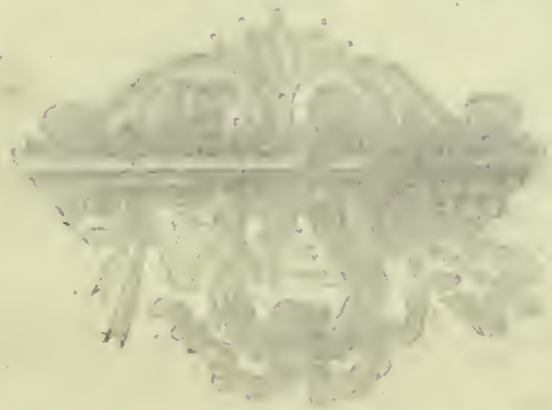

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES

DE BERLIN,

QUESTIONS

MÉMOIRES

MÉMOIRE

Sur la Queſtion hiſtorique propoſée par l'Académie Impériale & Royale des Sciences & Belles-Lettres de Bruxelles en 1776; relativement aux principales Expéditions ou Emigrations des Belges dans les pays lointains; auquel cette Académie a décerné le Prix en 1778.

PAR M. LE MARQUIS

DU CHASTELER.

Redit in tumidas naufraga puppis aquas.

MÉMOIRE

Sur la Question historique proposée par l'Académie Impériale & Royale des Sciences & Belles-Lettres de Bruxelles en 1775; relative aux principales Expéditions ou Emigrations des Belges dans les pays lointains; auquel cette Académie a décerné le Prix en 1776.

PAR M. LE MARQUIS

DU CHASTELLER.

MÉMOIRE

SUR LA

QUESTION HISTORIQUE,

Proposée par l'Académie Impériale & Royale, pour l'année 1778.

ARGUMENT.

Le sujet proposé, consiste à donner un précis des principales Expéditions ou Emigrations des Belges dans les Pays lointains, depuis les temps les plus reculés jusques & compris celui des Croisades; & à examiner quelle a été l'influence de ces Expéditions sur les mœurs & sur le caractere national.

CETTE Question embrasse quatre époques; la premiere, qu'on peut appeller Gauloise, comprend les temps antérieurs à la soumission des Gaules aux Romains.

La ſeconde, qu'on peut appeller Romaine, commence à la conquête des Romains, & finit avec leur domination.

La troiſieme, qu'on peut appeller Françoiſe, eſt celle qui s'eſt écoulée depuis l'expulſion des Romains, juſque vers la fin du regne des Carlovingiens.

La quatrieme, qu'on peut appeller féodale, eſt particuliérement intéreſſante par la formation des différens états, dont les Pays-Bas ſont encore aujourd'hui compoſés.

Chaque époque offre deux objets, qui diviſeront ce Mémoire en deux parties; l'une ſera deſtinée à tracer un précis hiſtorique des Expéditions & des Emigrations des Belges dans les pays lointains; l'autre ſera conſacrée à examiner quelle a été l'influence de ces expéditions ſur les mœurs & le caractere national.

Je chercherai dans la premiere à percer l'obſcurité des ſiecles à la lueur du flambeau de la critique, pour y diſcerner les faits véritables de ceux que nos anciens annaliſtes ont rangés avec trop de crédulité au nombre des vérités hiſtoriques: je m'efforcerai dans la ſeconde, à développer les effets de ces Emigrations, en évitant avec ſoin tout eſprit de ſyſtême, pour me borner à tirer les conſéquences qui réſultent naturellement des faits.

Je crois devoir remarquer ici que je ne me ſuis pas aſtreint dans les deux premieres époques aux Emigrations des ſeuls Belges, parce que ç'auroit été me priver des objets qu'elles fourniſſent relativement à ce Mémoire.

PREMIERE ÉPOQUE.

PREMIERE PARTIE.

L'HISTOIRE des Gaulois, avant leur ſoumiſſion aux Romains, eſt d'autant plus obſcure, que ce peuple ignoroit l'art de la tranſmettre par écrit à la poſtérité : les Druides, (1) miniſtres de leur religion, les entretenoient dans cette ignorance pour s'aſſurer un empire abſolu ſur ces eſprits peu éclairés; de ſorte que les lumieres que nous avons ſur l'ancienne hiſtoire des habitans de la Gaule, ne ſont parvenues juſqu'à nous, que par des auteurs étrangers, également ſuſpects & mal inſtruits : auſſi les connoiſſances qu'ils nous ont tranſmiſes, ſont-elles ſuperficielles & peu exactes.

Telle eſt ſans doute la raiſon qui a déterminé l'auteur de l'Hiſtoire des Celtes (2) à avancer *qu'il eſt impoſſible de dire rien de certain, ni ſeulement rien de probable ſur les anciennes migrations des peuples Celtes.*

Cette aſſertion d'un ſavant auſſi verſé que Pelloutier dans les antiquités Celtiques, m'avoit fait penſer à omettre l'époque Gauloiſe ; une autre raiſon m'y engageoit encore ; c'eſt le peu de rapport que ces expéditions ont avec les Belges.

---

(1) Cæſar de Bello Gallico, L. VI, §. XIV.
Druides a bello abeſſe conſueverunt, neque tributa una cum reliquis pendunt.... tantis excitati præmiis, & ſua ſponte multi in diſciplinam conveniunt & a parentibus, propinquiſque mittuntur : magnum ibi numerum verſuum ediſcere dicuntur.... *Neque fas eſſe exiſtimant ex litteris mandare.*

(2) Réponſe de Pelloutier à Schoepflin dans l'Hiſtoire des Celtes, t. 4. p. 502.

Mais cette omiſſion m'a paru contraire au but de l'Académie, qui a exigé qu'on étendît les recherches juſqu'aux temps les plus reculés.

D'ailleurs l'exiſtence du royaume des Galates en Aſie, & celle de la Gaule Cis-Alpine (1) en Italie, rendent ce point d'hiſtoire intéreſſant; de ſorte que quand bien même il ſeroit démontré (ce qu'il eſt très-permis de révoquer en doute) que l'on ne peut rien avancer que d'incertain ſur cet objet; encore ne pourroit-on ſe diſpenſer, dans un Mémoire tel que celui-ci, de raſſembler ce que les hiſtoriens en ont écrit : ſurtout lorſque l'on conſidere, que l'expédition de Belloveſe & de Sigoveſe eſt tellement détaillée dans Tite-Live, que ce ſeroit outrer le pyrrhoniſme hiſtorique, que de la révoquer en doute.

En vain un moderne (2) a-t-il voulu contredire ſon récit en abuſant d'un paſſage de Plutarque; (3) Tite-Live ne m'en paroît pas moins celui qui mérite le plus de croyance. Il s'explique en ces termes:

» Pendant le regne de Tarquin l'ancien, les Bitu-
» riges tenoient le premier rang dans la Celtique,
» qui eſt la troiſieme partie des Gaules, c'étoit de
» leur nation qu'on choiſiſſoit les Rois; Ambigat ré-
» gnoit alors, ſes vertus perſonnelles & l'état floriſ-
» ſant de ſon royaume, le rendoient également puiſ-
» ſant; auſſi ſes ſujets ſe multiplierent-ils au point, que;

---

(1) En appellant la Gaule Italienne *Cis-Alpine*. Je me conforme au ſtyle des hiſtoriens Romains; car relativement à nous, c'étoit la *Trans-Alpine*.

(2) Le Comte de Buat fait ſortir les peuples qui entrerent en Italie, des pays ſitués au-delà de la Bohême : il ne fait pas attention, que les anciens ont quelquefois déſigné les Alpes par le nom de *Monts Riphéens*.

(3) Plutarque dans la vie de Camille. » Les Gaulois étoient une nation » Celtique; on dit qu'à cauſe de leur trop grande multitude, ils quitterent leur » pays.... Les uns allerent du côté de l'océan ſeptentrional, paſſerent les » Monts Riphéens, & occuperent les extrémités de l'Europe.

» toute fertile qu'étoit cette partie de la Gaule, elle » ne pouvoit nourrir ſes habitans : tel fut le motif qui » détermina Ambigat, dans ſa vieilleſſe, à décharger » ſes états de ce peuple trop nombreux : pour y par- » venir, il envoya Belloveſe & Sigoveſe ſes neveux » (fils de ſa ſœur) chercher dans les pays lointains les » établiſſemens qu'il plairoit aux Dieux de leur deſti- » ner : il leur permit d'emmener avec eux tel nombre » de ſes ſujets qu'ils voudroient, afin qu'aucun peuple » ne fût en état de traverſer leur expédition.

» Le ſort décida que Sigoveſe dirigeroit ſa marche » vers la forêt Hercinienne : Belloveſe, plus favoriſé » des Dieux, prit le chemin de l'Italie ; on comptoit » parmi ſes troupes, des Bituriges, (habitans du » Berri) ; des Arvernes, (Auvergnats) ; des Seno- » nois, (de Sens) ; des Æduens, (d'Autun) ; des » Ambares, (de Châlon-ſur-Saone) ; des Carnutes, » (de Chartres) ; des Aulerces, (du Mans) (1) ; il ſe » mit à la tête de cette armée également nombreuſe en » cavalerie & en infanterie, & marcha vers le pays » des Tricaſtins : il n'eſt pas étonnant que les Alpes » leur parurent inſurmontables ; jamais juſqu'alors, » elles n'avoient été franchies (au moins n'en reſte- » t-il aucun ſouvenir, ſi ce n'eſt qu'on veuille ajouter » foi aux expéditions fabuleuſes d'Hercule.)

---

(1) Les anciens diſtinguent trois peuples différens connus ſous le nom d'Aulerces. Savoir :

Aulerci Cenomani, (ou Manceaux) ; *Aulerci Diablintes*, (en Bretagne) ; *Aulerci Eburovices*, (en Normandie.)

Voyez Valeſ. not. Gal. pag. 64 & ſeq.

Le voiſinage des autres peuples, qui compoſerent l'armée de Belloveſe, m'a fait croire que ce furent les premiers qui l'accompagnerent.

Le Dictionnaire de Moreri, dit Cenomani, (du Mans) ; Diablintes, (du Perche) ; Eburovices, (du Dioceſe d'Evreux.) Le Dictionnaire Encyclopédique eſt du même avis.

Cette Queſtion étant étrangere à ce Mémoire, je me ſuis borné à indiquer ces deux ſentimens.

» Tandis que la hauteur de ces montagnes, dont » la cime domine les nues, les arrêtoit, & qu'ils » délibéroient sur les moyens de s'y frayer un passage, » un motif sacré (1) les retint aussi; ils apprirent que » des étrangers nouvellement débarqués pour cher- » cher une habitation, étoient attaqués par les Saliens: » (ces étrangers étoient les Marseillois, colonie des » Phocéens) ils les secoururent, regardant le succès » de l'expédition de ces étrangers comme un augure » du succès de la leur : aussi, dès que l'emplacement » choisi par les Marseillois (2) du consentement des » Saliens, fut mis en état de défense, les Gaulois » passerent les Alpes vers le pays des Tauriniens (3) » & attaquerent les Toscans, qui furent mis en fuite » vers le Tesin : ayant ensuite appris que ce lieu s'ap- » pelloit le pays de Insubres, nom d'un canton des » Æduens, ils regarderent cet événement comme un » présage heureux, ce qui les détermina à bâtir une » ville qu'ils nommerent Milan.

» Une autre colonie, conduite par Elitovius, & » composée de Cénomans (Mançeaux), les suivit » bientôt après, & se fixa où Brescе & Vérone sont » actuellement bâties; vinrent ensuite les Saluviens » (Provençaux); les Boyens, (du Bourbonnois); les » Lingons, (de Langres); *& enfin les Sénonois*, qui » pillerent Rome deux cens ans environ après la pre- » miere expédition «.

Rien de plus simple ni de mieux circonstancié, que ce récit de Tite-Live; c'est ce qui m'a déterminé à le traduire

(1) Les Gaulois regardoient comme un acte de religion, le secours dû aux étrangers.

(2) J'ai suivi la leçon de M. De Valois.

(3) *Taurini ad radices alpium siti.*

traduire en entier : Memnon, Plutarque & Juſtin, attribuent auſſi cette expédition à l'impuiſſance où étoit la Gaule de nourrir ſes trop nombreux habitans.

Mais Plutarque differe de Tite-Live en ce qu'il fait arrêter les Gaulois entre les Alpes & les Pyrenées, & ne les fait entrer en Italie que long-temps après.

Rappellons-nous que Tite-Live dit poſitivement que les Sénonois faiſoient partie de l'armée de Belloveſe, qu'ils furent les derniers qui paſſerent en Italie, & que ce fut eux qui pillerent Rome : toute difficulté diſparoît, puiſqu'il en réſulte que ce peuple s'arrêta effectivement entre les Alpes & les Pyrenées, & qu'il ne paſſa en Italie que long-temps après : je crois devoir remarquer encore, que Strabon & Diodore de Sicile aſſurent auſſi que les Gaulois établis en Italie, y étoient venus de la Gaule Trans-Alpine.

Ces différentes colonies ſoutinrent une guerre preſque continuelle contre les Romains pendant deux cens cinquante ans ; elles en eurent même une avec leurs anciens compatriotes vers l'an 454, (cent ans après l'arrivée des Sénonois) ; mais ceux-ci, que l'appas du butin avoit déterminés à franchir les Alpes, ayant été appaiſés par des préſens & par la conſidération de leur ancienne parenté, changerent de deſſein, & ſe jetterent ſur les frontieres Romaines : ils les pillerent & mirent les Etruriens à contribution ; ce qui remplit leurs vues en leur procurant un butin conſidérable.

Il ſe paſſa depuis lors, plus de ſoixante ans ſans que les Gaulois Trans-Alpins miſſent le pied en Italie ; les défaites des Gaulois Cis-Alpins étoient en effet peu faites pour les y attirer ; d'ailleurs il paroît que la liaiſon entre les deux Gaules, n'étoit rien moins qu'étroite.

On en peut juger par ce qui arriva vers 517. Les Polibe, l. 2.

chefs des Gaulois Cis-Alpins avoient engagé les Gaulois Trans-Alpins à ſe joindre à eux ; mais la nation peu d'accord ſans doute avec ſes chefs, bien loin d'applaudir à ce ſecours étranger, le traita en ennemi, & le tailla en piece ; revenue cependant de ſon erreur, elle envoya des députés au-delà des Alpes pour implorer un ſecours qu'elle avoit juſqu'alors dédaigné.

Cette démarche eut le ſuccès qu'on en avoit eſpéré ; les Geſſates, qui habitoient entre le Rhône & les Alpes, raſſemblerent une armée nombreuſe, & y attirerent différentes nations Gauloiſes ; ce corps paſſa en Italie ſous les ordres de Congolitan & d'Anaroeſt, deux Rois de la nation Gauloiſe.

Tite-Live. Le commencement de cette expédition fut heureux ; deux fois les Romains furent défaits ; mais la fortune de Rome fut bientôt après fatale aux Gaulois : tandis qu'ils pourſuivoient une armée Romaine qu'ils avoient défaite, une autre armée de la même nation débarqua à Genes, & s'empara des derrieres de l'armée victorieuſe, qui ſe trouva ainſi enfermée entre deux corps
L'an 528. ennemis ; en vain chercherent-ils à ſe faire jour les armes à la main ; leur défaite fut totale. Congolitan fut fait priſonnier, & Anaroeſt ſe tua de déſeſpoir.

Quatre ans après, les Gaulois Trans-Alpins ne furent pas plus heureux contre les Romains, ils perdi-
L'an 532. rent Viridomarus, l'un de leurs Chefs, tué de la main de Marcellus ; cette défaite fut ſuivie de la priſe de Milan, & le reſte de l'armée de Congolitan repaſſa peu après les Alpes.

En 547, pluſieurs Gaulois Trans-Alpins ſuivirent Aſdrubal en Italie ; ce chef Carthaginois venoit y renforcer Annibal ; mais ſa défaite priva ce Général de ce ſecours.

Depuis lors juſqu'en 571, il ne paroît pas qu'aucun

Gaulois Trans-Alpin ait mis le pied en Italie, & l'irruption qu'ils y firent alors, n'eut aucune suite remarquable.

C'étoit sans doute un reste de cette colonie, qui demanda des terres aux Romains en 574; mais le refus qu'ils essuyerent, ne fut suivi d'aucune hostilité.

Depuis lors, il paroît que les Gaulois Trans-Alpins ne tenterent plus de franchir les Alpes; en effet, la situation des Gaulois Cis-Alpins étoit telle, que la fin de leur Empire approchoit visiblement, aussi furent-ils entiérement soumis aux Romains vers l'an 600.

Telle fut l'issue de l'émigration de Belloveſe; il est temps de s'occuper de celle de Sigoveſe, dont les suites ne furent pas moins fameuses.

Aucun ancien Auteur ne nous apprend quels furent les peuples qui formerent son armée. Schoepflin conjecture que ce furent les Helvétiens, les Boyens, les Volsces-Tectosages (1), les Gothins, les Estiens, les Carnes, les Japydes & les Tauriscs (2). Il dirigea sa marche vers la Forêt Hercinienne, dont César a donné une description (3).

» Delà cette colonie parcourut, dit Schoepflin, » non-seulement la Germanie occidentale, mais aussi » la septentrionale, l'orientale & la méridionale; elle » s'étendit le long des deux rives du Danube dans la » Rhétie, dans la Noricie, dans la Pannonie & dans » la Thrace.

» Ces colonies s'étant multipliées pendant plusieurs » siecles dans ces différens pays, elles en sortirent en- » core & furent chercher d'autres établissemens dans

(1) Les Volsces se divisoient en Tectosages, (Toulouse étoit leur Capitale); & en Arecomices, (Nimes étoit leur Capitale.) Dissertation de Schoepflin dans le 4e. tom. de l'Histoire des Celtes, pag. 330.

(2) Dissertation ci-dessus citée depuis la pag. 311, jusqu'à la pag. 344.

(3) L. VI. de Bell. Gall. Ch. 35.

» les contrées voiſines de la Thrace; Cambaule les con-
» duiſoit; mais ils n'oſerent alors s'étendre davantage «.

Pauſanias nous apprend, que ceux qui avoient ſuivi Cambaule, déterminerent, à leur retour, leurs compatriotes à tenter une ſeconde expédition; l'armée étoit nombreuſe; des troupes conſidérables d'infanterie & de cavalerie la compoſoient; elle ſe diviſa en trois corps ſous les ordres de Belgius, de Brennus & de Céréthrius; Tite-Live nomme les chefs du troiſieme corps Somnorius & Lutharius; c'étoit vers l'an 475, de Rome : Belgius attaqua Ptolomée, Roi de Macédoine, le défit, & revint dans ſon pays, chargé de riches dépouilles (1).

Brennus réſolut de marcher en Pœonie, mais changeant de deſſein après la retraite de Belgius, il ſe jetta ſur la Grece, dans le deſſein de piller le Temple de Delphes : le ſuccès ne couronna pas cette entrepriſe : un peuple auſſi ſuperſtitieux que les Grecs, ne pouvoit manquer d'attribuer ſa défaite à la colere des Dieux; auſſi n'eſt-il ſorte de fables qu'ils n'inventerent : quoiqu'il en ſoit, Brennus & ſon armée y périrent.

La troiſieme armée s'empara de Byſance, & mit à contribution toute la Propontide; leur renommée croiſſoit avec leurs exploits, au point que Nicomede, Roi de Bythinie, rechercha leur alliance : le prix des ſervices qu'ils lui rendirent, fut une étendue conſidérable de terres dans l'Aſie mineure; cet établiſſement devint bientôt un royaume floriſſant, connu ſous le nom de Galatie, ou Gallo-Grece; il ſe ſoutint juſqu'en 728. Epoque de ſa réduction en province Romaine (2).

(1) Pauſanias, Livre X, nous l'apprend en ces termes :
» *Sed cum neque tunc Galli auſi eſſent ad Græcos armis laceſſendos longius* » *progredi, ab hac ſecunda expeditione ſic intra fines rediere* «.

(2) Si on n'a aucune preuve que les Belges aient eu part à l'expédition de

J'ai cru devoir me borner à ce précis de l'expédition de Sigoveſe & des ſuites qu'elle eut : ſi l'on deſire avoir les éclairciſſemens les plus ſatisfaiſans ſur la Galatie, ſon étendue, les mœurs, la langue, la forme du Gouvernement des Galates, le Diſcours de M. Pelloutier, couronné en 1742, par l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres de France, ne laiſſe rien à deſirer. Sextus Rufus Europe L. L. VII. Dion Caſſius. L. LIII.

Les Gaulois envoyerent auſſi des colonies en Eſpagne & en Angleterre ; mais les Auteurs qui nous l'apprennent, ne nous donnent pas la date de ces émigrations ; je ſerois porté à croire, que la colonie, qui paſſa en Eſpagne, faiſoit partie de l'armée de Belloveſe, qui paroît s'être partagée en pluſieurs corps avant de franchir les Alpes, peut-être à cauſe de la difficulté du paſſage qui intimida ſans doute les moins courageux.

Quelle que ſoit l'époque du paſſage des Gaulois en Eſpagne, il eſt au moins certain, & tous les Auteurs anciens en conviennent, que les Celtiberes étoient Celtes d'origine ; envain Cluvier a-t-il voulu le révoquer en doute.

Belloveſe & de Sigoveſe, il eſt au moins apparent, qu'ils furent du nombre des Gaulois, qui s'établirent en Aſie : je ne m'appuyerai pas ſur le nom de Belgius (ou Bolgius) que portoit un des chefs des Galates (*) ; mais ſur deux paſſages, l'un de Pline (*a*), l'autre de S. Jérôme (*b*).

[*a*] Pline L. 5. Ch. 32. p. 33. v°. éd. de 1507.

» Le premier compte les Teutobodiaques (**) parmi les peuples Gaulois, » tranſportés en Capadoce.

» Ce mot ſignifie viſiblement les Teutons, & l'on ſait que ces derniers occuperent toute la Belgique. L'autre aſſure que de ſon temps, les Galates » d'Aſie parloient la même langue à quelque petite différence près, qui avoit » cours à Trèves. Le paſſage me paroit d'une importance à trouver place ici.

[*b*] Epiſtolæ ad Galatas T. 9. proem. in lib. 2°. comment.

» *Unum eſt quod inſerimus & promiſſum in exordio reddimus, Galatas, ex* » *cepto ſermone Græco, quo omnis oriens loquitur, propriam linguam eandem* » *pene habere quam Treviros : nec referre ſi qua exinde corruperint, cum & Aphri* » *Phœnicum linguam non nullâ ex parte mutarint, & ipſa latinitas & regioni-* » *bus quotidie mutetur & tempore* ».

(*) Je me ſers du mot de Galates pour déſigner en général les Gaulois établis vers les bornes de l'Europe & de l'Aſie.

(**) Le nouveau Traducteur de Pline dit, que les Teutobodiaques ſont un peuple Gaulois ainſi nommé du nom de leur Chef, T. 2. p. 602. Note 60.

Soit que ce nom ſignifie les Celtes unis aux Iberes ou les Celtes qui habitoient les rives de l'Ebre, il déſigne leur origine d'une maniere déciſive.

Le pays, que ce peuple occupoit, avoit pour bornes au ſeptentrion les Verones (que Strabon aſſure avoir auſſi été Celtes d'origine) : à l'occident les Aſturiens, les Collaiques, les Vaccéens, les Vettons, les Carpetans : au midi les Orétans, les Bartelans, les Dittans : à l'orient le Mont Idubeda.

Les Luſitaniens & une partie des habitans de la Bétique, étoient auſſi Celtiberes : c'eſt ce que Pline nous apprend en ces termes :

Pline L. 3. C. 1er. » Le pays compris entre le Bétis (aujourd'hui Gua-
» dalquivir), & l'Anas (aujourd'hui Guadiana), on
» l'appelle Béturie : cette contrée ſe diviſe en deux
» parties, ainſi qu'en deux nations : les Celtiques d'une
» part qui touchent à la Luſitanie & relevent d'Hiſ-
» palis (aujourd'hui Seville.... «)

Il ne faut que conſulter les cérémonies, l'idiome & les noms topographiques des Celtiques pour ſe convaincre qu'ils ſont une colonie des Celtiberes venus de la Luſitanie dans la Bétique : leurs villes portent en effet les mêmes noms que pluſieurs villes Celtiberes.

De tout ce que nous venons de dire, il réſulte que la Côte occidentale de l'Eſpagne, depuis le Cap-Ortegal (que le nouveau Traducteur de Pline croit être le Cap Celtique des anciens, parce que ce mot ſignifie la pointe ou Cap des Gaulois), juſques vers l'embouchure du Guadalquivir, fut occupée par une colonie Gauloiſe, ainſi qu'une partie de l'Arragon & de la Caſtille : la Galice conſerve encore leur nom.

Le temps où les Gaulois paſſerent en Angleterre, n'eſt pas moins inconnu ; mais il paroît certain que

ces peuples y eurent des établiſſemens dès l'antiquité la plus reculée.

Auſſi les villes de Wincheſter & de Henlei (entre Wincheſter & Colebroock) ſont-elles déſignées en latin par des noms qui atteſtent l'établiſſement des Belges en Angleterre; la premiere s'appelle *Wenta Belgarum*; la ſeconde *Calleva Atrebatum*.

V. la Martiniere, Dict. Geog. au mot Calleva.

Céſar nous apprend que la Côte maritime de la Grande-Bretagne eſt peuplée de Belges, que l'envie de piller y attira, & qui, après s'y être établis, y *cultiverent la terre* & nourrirent de nombreux troupeaux.

Céſar L. V. de Bell. Gall. Cap. 12.

Ptolomée & Tacite nous apprennent auſſi, que les Gaulois établis ſur les côtes d'Angleterre, étoient iſſus de la Belgique; en effet, la ſituation de cette partie de la Gaule, confirme évidemment leur opinion.

Le pays de Galles ne ſeroit-il pas auſſi un de ceux à qui les Gaulois ont donné leur nom? Ses habitans, au rapport de Leibnitz (Collect. t. 2. p. 81.) ſe ſervent de pluſieurs mots Celtiques.

Avant de terminer ce qui concerne l'époque Gauloiſe, je crois devoir remarquer, que deux Savans, d'une érudition également profonde, ont eu des ſentimens très-différens ſur l'ancienne ſignification du mot Celte; l'un, (c'eſt Schoepflin.) penſe comme moi, que les différens peuples Celtiques qu'on trouvoit en Angleterre, en Allemagne, en Eſpagne, en Italie & dans l'Aſie Mineure, tiroient leur origine de la Gaule; l'autre, (c'eſt Pelloutier,) croit au contraire, que la dénomination de Celtes convenoit à tous ces peuples ſans qu'ils aient une *origine commune* (1).

Les ſavans Mémoires qu'ils ont écrits ſur cet objet,

(1) M. Pelloutier ne nie jamais formellement les Emigrations Gauloiſes, il les regarde ſeulement comme des plus problématiques. Il devoit donner un cinquieme Livre, qui en auroit traité, mais il n'a pas paru.

étant entre les mains d'un chacun, ceux qui desirent des éclairciſſemens ultérieurs, pourront y avoir recours; j'ai cru remplir ce qu'on avoit droit d'attendre de moi en les indiquant.

En mon particulier, je me ſuis décidé pour le ſentiment de Schoepflin, parce que je regarde les bons hiſtoriens comme les guides qu'on doit ſuivre en pareille rencontre; or, que deviendroient les récits de Tite-Live, de Plutarque, de Juſtin, &c. ſi les émigrations des Gaulois étoient regardées comme fabuleuſes?

D'ailleurs Schoepflin & Pelloutier conviennent de l'exiſtence réelle des Celtes dans ces différens pays; la queſtion ſe réduit donc à ſavoir ſi ces Celtes étoient étrangers ou indigenes, les Auteurs anciens nous les diſent étrangers; pourquoi ne nous conformerions-nous pas à leur ſentiment?

PREMIERE ÉPOQUE.

SECONDE PARTIE.

DANS la premiere partie, j'ai donné un précis des expéditions des Gaulois dans les pays lointains; j'examinerai dans celle-ci quelle a été l'influence de ces expéditions sur les mœurs & le caractere national.

» Quand on parle des mœurs d'une nation, cela s'en-
» tend de ſes coutumes & de ſes uſages, non pas de
» ceux qui, indifférens par eux-mêmes, ſont du reſ-
» ſort d'une mode arbitraire; mais des uſages qui
» influent ſur la maniere de penſer, de ſentir & d'a-
» gir, ou qui en dépendent; ce ſont ces mœurs d'une
» nation qui forment ſon caractere «.

Telle eſt la définition que donne l'Auteur des *Conſidérations ſur les Mœurs de ce ſiecle*; j'y ajouterai, que pour connoître enſuite les individus d'une nation, il faut les conſidérer comme hommes, comme membres d'une famille, comme ſujets & comme ſuivant un certain culte. p. 7. & 12.

Tels ſont les principes qui me guideront dans mes recherches.

Des coutumes des Gaulois conſidérés comme hommes.

La boiſſon ordinaire des Gaulois étoit la biere; le vin paroît même leur avoir été inconnu avant l'expédition de Belloveſe, ſi l'on doit ajouter foi aux récits de Tite-Live.

Mais si l'appas du vin leur fit entreprendre une expédition aussi périlleuse que celle de franchir les Alpes, ils dûrent sans doute chercher à cultiver chez eux la plante qui produisoit cette liqueur pour laquelle ils témoignerent un goût si décidé (1).

Quoi qu'il en soit, Justin assure que ce fut des Phocéens établis à Marseille, que les Gaulois apprirent l'art de cultiver la terre, de travailler les vignes (2) & de faire de l'huile d'olives (le beure auparavant leur en tenoit lieu); or, nous avons déja remarqué d'après Tite-Live, que c'est à l'émigration de Belloveſe que l'on doit attribuer les premieres liaisons des Gaulois & des Marseillois. Strabon ajoute que les Gaulois reçurent des leçons d'agriculture également des Romains & des Marseillois; or, c'est aussi à l'émigration de Belloveſe, que ce peuple dut ses liaisons avec les Romains.

Je dois cependant remarquer que le bled entrant dans la compoſition de la biere, ils devoient néceſſairement en cultiver auparavant. (Voyez Pline L. XIV. Ch. 22.)

Leur nourriture consistoit en gibier & en laitage; j'ai horreur d'ajouter que les Gaulois ne sont pas à l'abri du reproche d'avoir été antropophages; en effet, Pline assure (L. XXX. Ch. 1.) que ce furent les Romains qui leur firent abandonner cet usage si révoltant.

L'occupation des Gaulois étoit la guerre ou la chasse,

---

(1) On a vu dans la premiere partie, que la vraie cause de leur émigration fut leur population trop nombreuse.

(2) Flavius Vopiscus, Aurelius Victor, Eutrope & Eusebe assurent que ce fut Probus qui en 281, permit à *tous* les Gaulois de planter des vignes & d'en faire du vin; en effet, Diodore de Sicile, qui vivoit du temps d'Auguste, écrit que de son temps, les Celtes achetoient encore le vin de l'étranger. Au moins savons-nous que les Nerviens ne souffroient pas même qu'on importât du vin chez eux, telle étoit leur averſion pour tout ce qui peut énerver le courage, lorsque César vint les attaquer. (Cæsar de Bel. Gal. L. 2. §. XV.

boire, manger, dormir rempliſſoient leurs autres momens.

L'uſage du bain leur étoit fréquent; mais c'eſt des Romains, qu'ils apprirent à s'y ſervir d'eau tiede, ce qui les énerva.

Leurs chariots étoient leurs demeures : Juſtin nous apprend encore que c'eſt aux Marſeillois qu'ils durent l'art de bâtir; ainſi ce fut au plutôt après l'an 162. de Rome qu'ils commencerent à ceſſer d'être des peuples Nomades.

Je ſuis cependant embarraſſé de ce que dit Tite-Live, que la colonie conduite par Belloveſe bâtit Milan (1); au reſte, cela peut s'entendre d'une époque plus récente que la premiere émigration; d'ailleurs ayant vu que les habitans de cette partie de l'Italie habitoient des villes, ils peuvent en avoir adopté la coutume, & l'avoir communiquée à leur compatriotes; en effet, Céſar trouva un *grand nombre* de villes dans la Gaule.

Les Gaulois avoient des cavernes, ſoit pour y demeurer, ou pour y ſerrer leurs bleds ou autres effets; & il en reſte encore des veſtiges, nommément dans les environs de Bavai.

Puis ils bâtirent des maiſons de charpente & d'argile, uſage qui s'eſt perpétué juſqu'aujourd'hui aux Pays-Bas dans beaucoup de villages. Vitruve. L. 2. Ch. I. Strabon IV.

Leur habillement eut dans les premiers temps la même ſimplicité que leurs demeures; ils ſe couvrirent d'abord des peaux des animaux qui avoient ſervi à leur nourriture; peu-à-peu ils adopterent les habillemens Grecs & Romains que leurs émigrations leur

(1) Strabon dit que Milan étoit autrefois la Métropole des Inſubres & un ſimple village.

avoient fait connoître, de ſorte que tous ces changemens d'uſages entrent naturellement dans le plan de ce Mémoire.

Les Belges appelloient *Linne* le Sagum des Romains, je ne crois cependant pas que ce fut d'eux qu'ils l'empruntèrent ; en effet, cet habillement, le plus ſimple de tous, paroît par ſa nature, devoir être celui de tous les peuples nouveaux.

Les Braies étoient un habillement *propre* aux Gaulois.

La tunique n'étoit portée que par les premiers de la nation. (Tacite Ch. 17.)

Je finirai ce qui concerne les habillemens Gaulois, par remarquer qu'en public le Gaulois étoit toujours armé ; c'eſt delà ſans doute que nous eſt reſté l'uſage de porter l'épée.

Leurs ornemens étoient des chaînes, des colliers, des bracelets d'or. A la vérité, les peuples de nos Provinces durent perſévérer plus long-temps dans leur premiere ſimplicité par le ſoin qu'ils eurent d'empêcher les marchands étrangers de venir débiter chez eux les objets du luxe, qu'ils regardoient comme propres à introduire la molleſſe, & à affoiblir la vigueur de leur nation. (Céſar L. 2. §. XV.) Auſſi ſuis-je perſuadé que les émigrations, qui eurent lieu pendant cette premiere époque, n'eurent guere d'influence ſur nos ancêtres occupés à ſe défendre contre les Germains, & à porter la guerre en Angleterre. Ce fut dans les Provinces méridionales de la Gaule, que cette influence ſe fit davantage remarquer.

Des coutumes des Gaulois conſidérés comme chefs ou comme membres d'une famille.

Chez les Gaulois, comme chez tout peuple quelconque, les familles étoient à l'état ce que le particulier étoit à une famille.

En quoi conſiſtoit une famille? en un chef, ſa femme, leurs deſcendans, ſes eſclaves & ſon bétail; mais quand je parle ainſi, c'eſt des Gaulois de la plus haute antiquité; car il ſuffit de lire Céſar (L. VI. 24.), pour être perſuadé que l'aiſance qu'avoient les vaiſſeaux d'aborder les côtes Gauloiſes, y introduiſit des beſoins avec des connoiſſances nouvelles.

Mais ces beſoins étant généraux, touchent à la conſtitution même; je les réſerve pour l'article où je traiterai des Gaulois raſſemblés en nation & conſtituant un corps politique.

Au reſte, les émigrations changerent peu les relations des familles dans leur intérieur; leur influence fut principalement ſur les individus & ſur la conſtitution du Gouvernement; c'eſt pourquoi je me bornerai à ce que je viens d'écrire, & paſſerai à l'article du Gouvernement.

Des Gaulois comme membres d'une ſociété civile.

L'averſion que les Gaulois avoient pour les Belles-Lettres, étoit entretenue par la ſuperſtition, & ſur-tout par l'intérêt des miniſtres de leur religion; c'eſt au commerce des Grecs & des Romains, qu'ils durent la connoiſſance de la fauſſeté & du danger de ce préjugé.

Je n'ai pas balancé à mettre cet effet de leur expé-

dition chez l'étranger, parmi ce qui concerne la ſociété civile; parce que je ſuis perſuadé, que rien ne contribue plus efficacement au bonheur d'une nation, que l'amour des lettres, qui, en multipliant ſes connoiſſances, l'éclaire ſur ſes véritables intérêts.

Strabon IV. 181. César VI. 14. Ce ſeroit adopter une erreur, que de croire, que ce ne fut qu'après la conquête, que les Gaulois apprirent des Romains l'art d'écrire & de lire; Strabon & Céſar nous ſont garans du contraire; c'eſt aux Grecs ſurtout, qu'ils durent cette obligation; auſſi ſe ſervoient-ils de caracteres Grecs.

Pline VII. 57. Tacite Germ. 3. Chaque année, vers le printemps, la nation s'aſſembloit : tous les guerriers y aſſiſtoient; on décidoit les opérations guerrieres : ce peuple ne connoiſſoit d'autres affaires que la guerre, & d'autre occupation que la chaſſe; la Nobleſſe françoiſe conſerva long-temps ce caractere.

Les Gaulois avoient des Rois, des Juges, des nobles, des libres & des eſclaves.

La nation faiſoit les loix; le Roi & les Juges les faiſoient obſerver.

L'amour de la liberté, celui de l'hoſpitalité & la valeur, formoient leur caractere : chez eux l'hoſpitalité étoit regardée comme un devoir religieux, chez les Bourguignons, c'étoit une loi.

Les invaſions fréquentes que les Belges firent en Angleterre, durent contribuer à leur procurer une marine reſpectable, & à former parmi eux des matelots expérimentés; il me ſemble auſſi que par une conſéquence naturelle, leur commerce dut en devenir plus conſidérable : ce ſeroit ſans doute leur prêter des vues trop recherchées, que d'ajouter, que faiſant le commerce par eux-mêmes, ce fut-là le motif qui les détermina à défendre l'entrée de leurs cités aux négocians

étrangers (*Cæſar reperiebat nullum aditum eſſe ad eos* (*Nervios*) *mercatoribus*). Conſidérant cependant qu'ils avoient un commerce maritime, on en viendra peut-être à mon idée, (*Gallis tranſmarinarum rerum notitia multa ad copiam atque uſus largitur.* Céſar de Bel. Gal. L. VI. §. 24.)

Je prie ceux qui ſeront tentés de blâmer la briéveté de mes réflexions, de ſe rappeller, que les mœurs & la police des Gaulois avant la conquête, nous ſont preſque inconnues, & qu'à plus forte raiſon, nous n'avons aucuns garans de l'influence qu'eurent leurs émigrations ſur ces objets : cette remarque me conciliera, à ce que j'eſpere, l'indulgence des Lecteurs qui préferent un ſilence, qui naît de la ſtérilité du ſujet, à une abondance, qui n'eſt le fruit, que d'une imagination féconde, qui ſait ſuppléer au défaut de connoiſſances réelles.

SECONDE ÉPOQUE.

PREMIERE PARTIE.

LES Romains ayant franchi les Alpes vers l'an 628 de Rome, & porté leurs armes victorieuses dans les Gaules ; les Gaulois, bien loin d'entreprendre les expéditions lointaines, furent au contraire forcés de combattre pour la défense de leurs foyers ; c'est pourquoi rien n'est plus stérile que cette époque relativement à l'objet de ce mémoire : elle nous offre un peuple libre sans cesse combattant pour conserver sa liberté, mais opposant, peut-être autant de valeur, mais moins de connoissances militaires, aux efforts du peuple le mieux aguerri & le plus fécond en grands Capitaines : aussi la Gaule fut-elle réduite en province Romaine, après que César en eut achevé la conquête.

Je dois cependant faire mention ici d'une colonie de Gaulois, qui, sous le regne d'Auguste, occuperent le Duché de Würtemberg, que les Marcomans avoient abandonné, lorsqu'après en avoir chassé les Boyens, ils s'emparerent de la Boheme. Tacite regarde cette colonie comme un composé de gens, que la misere rendoit audacieux. Ils furent nommés Décumates, parce qu'ils payoient le dixieme de leurs revenus aux Romains.

Tac. de Mor. Germ. Ch. 29.

Un autre genre d'Émigration, qui, sans en avoir la stricte signification, me paroît cependant devoir entrer dans le plan de cet ouvrage ; c'est le grand nombre de Gaulois, qui firent partie des armées étrangeres : chez les Romains, des cohortes entieres en étoient

César de Bell. Civ. L. 3. Fl. Joseph de Bell. Jud. L. 1. Di. Cas. Liv. 56. Suet. in Calig. Ch. 43. Tac. an. L. XI.

étoient compoſées ; il y en avoit dans les gardes Prétoriennes, & ils parvinrent même vers l'année 48 de J. C. à être admis dans le Sénat.

Juba, Cléopatre, Hérode en comptoient parmi leurs gardes : ces derniers étoient vraiſemblablement des Galates.

Telles ſont les remarques auxquelles je crois pouvoir me borner ſur l'époque Romaine.

SECONDE ÉPOQUE.

SECONDE PARTIE.

UN ſyſtême ſuivi dirigeoit les conquêtes des Romains; ce peuple, où l'amour de la patrie & la gloire de Rome enflammoient tous les cœurs, avoit au ſuprême degré cette ambition, qui peut être ſatisfaite ſans opprimer les vaincus, qui même contribue à leur bonheur. Ne regardons donc pas la conquête des Gaules comme un moment de déſaſtre pour les Provinces-Belgiques, mais plutôt comme une époque heureuſe pour elles.

Je me bornerai à obſerver, que la conquête achevée par Céſar incorpora les Gaules à l'Empire Romain, & que ce fut le degré par lequel ce citoyen de Rome s'éleva à la puiſſance ſuprême.

Jamais changemens ne furent plus grands; jamais l'on ne vit un peuple peu civiliſé adopter avec moins de répugnance les coutumes & la forme de gouvernement des vainqueurs; cent ans n'étoient pas écoulés, que les Gaules ſe diſtinguoient à peine des états plus anciennement unis à la puiſſance de Rome; auſſi nos cités prirent-elles une face nouvelle.

C'eſt ici le moment de remarquer, que les frontieres étoient l'objet eſſentiel qui attiroit l'attention du peuple Romain, & que, par une ſuite de ce principe, nos provinces, qui étoient peu éloignées du Rhin, frontiere naturelle des Gaules, furent le centre des forces romaines vers la Germanie, & reçurent par conſé-

quent plus directement les uſages de la capitale, tandis que les provinces méditerranées moins expoſées, & conſéquemment gardées avec moins de ſoin, ſe reſſentirent moins auſſi de la révolution.

Toutes nos provinces avoient les yeux tournés vers l'Italie; les Gaulois n'avoient plus de puiſſance perſonnelle; ils ne jouiſſoient vis-à-vis de leurs compatriotes que du crédit, que leur donnoit la protection de Rome; toutes les graces émanoient des Empereurs (car il n'étoit plus queſtion alors de liberté, le Romain avili briguoit les graces d'un maître qui étoit ſon ouvrage); les graces couloient par le canal de leurs affranchis, de leurs eſclaves mêmes; c'étoient par l'adulation, que les grands de la Gaule obtenoient les bonnes graces de ces favoris, & acquéroient le droit d'opprimer leurs concitoyens.

L'époque qui m'occupe, n'offre qu'un genre d'Émigration; c'eſt, ſi je peux l'appeller ainſi, celle des Gaulois qui ſervoient dans les armées Romaines.

Il eſt certain, que les officiers & les ſoldats, qui avoient contracté à Rome ou dans l'Italie les mœurs romaines, durent les rapporter chez eux après le temps de leur ſervice expiré : ce genre d'Émigration, dont les effets ſont peu ſenſibles, a néanmoins une influence d'autant plus directe, qu'elle agit ſur toutes les claſſes également : ce fut ſans doute une des cauſes qui contribua le plus à faire adopter généralement les coutumes romaines dans nos provinces : quelles furent ces coutumes?....

La carriere devient trop vaſte, il me ſuffit de l'indiquer.

TROISIEME ÉPOQUE.

PREMIERE PARTIE.

LE Rhin, devenu une barriere insuffisante, n'arrêtoit plus les peuples de la Germanie, leurs invasions sur les terres de l'Empire étoient chaque jour plus fréquentes & plus dangereuses; ce n'étoient plus des essaims de barbares, que le desir de piller un sol plus fertile faisoit agir; des chefs d'un courage au-dessus des périls, & à la tête de peuples entiers, cherchoient des établissemens; les Belges plierent les premiers sous le joug des Germains; Diest fut habité par les Francs Saliens; l'auteur couronné par l'Académie en 1769 croit, que cette ville n'est pas la même que *Dispargum*; mais il convient qu'elle étoit en Taxandrie, & que ce pays fut le berceau de la Monarchie Françoise. Quoiqu'il en soit, il est certain que dès l'an 445 Clodion étoit maître de Cambrai & de Tournai, qui étoient les villes les plus considérables occupées par les Francs.

Si les considérant comme ayant des établissemens fixes dans les provinces Belgiques, je regardois leurs Émigrations comme faisant partie du plan de ce Mémoire, la conquête du reste des Gaules devroit y être traitée en détail; mais l'immensité de ce seul travail, qui a enfanté une foule de volumes aussi peu d'accord entre eux, que peu décisifs, m'a convaincu, que telle n'avoit pas été l'intention de l'Académie; j'ai cru néanmoins en devoir faire ici l'observation, pour prouver que cette réflexion ne m'est pas échappée.

C'est d'après ce principe, que j'omets de parler des

événemens arrivés ſous la premiere race des Rois François, à qui les Pays-Bas obéiſſoient.

L'extinction de cette premiere race, & les cauſes qui tranſporterent le ſceptre de Clovis dans la Maiſon de Charlemagne, ſont également étrangeres à mon ſujet.

Je m'arrête au ſeul fait, qui doit y entrer naturellement, à la ſoumiſſion des Saxons, dont un grand nombre fut tranſporté en Flandre par les ordres de Charlemagne leur vainqueur : Meyer dans ſes Annales, le rapporte ſous l'année 783, en ces termes :

» *Victi à Carolo rege Saxones traducti ſunt magno* » *numero in Belgicam, multique ex iis Lyderico Flan-* » *drici littoris cuſtodi attributi, ut per illum in fide of-* » *ficioque Francorum continerentur: de ea Saxonum tra-* » *ductione libet adſcribere Pauli Æmilii ſcriptoris cla-* » *riſſimi verba «. Tunc quoque victi* (inquit) *ſe regi de-* *didere, ſæpius ejus lenitatem quam ſeveritatem experti: deleri gens poterat, ne ſemper pacem ſollicitaret. Cruori, nominique pepercit, utque ſub oculis eſſent, obſervarique facile poſſent, nobilitatem, & in quibus aliquid dignitatis eluceret, cum liberis, uxoribus traduxit in Galliam Belgicam, oceani ora ad incolendum eis data, juſſoque eam tutari Lyderico maris præfecto, maritimum imperatorem, Hadmiralum vocant; haud ſcio an detortâ in latinam Græcâ voce. Hæc ille.*

Il rapporte un fait ſemblable ſous l'année 804.

» *Saxonas Trans-Albinos quos alii Holſatos, alii* » *Nordalbingos vocitant, Carolus præliis multis fatiga-* » *tos ad poſtremum omnes perdomuit, multosque in* » *Galliam traduxit, ex quibus Flandricæ, Brabantiæque* » *haud parum acceſſit incrementi.... Lydericus Saxonas* » *novos colonos ſacrorum rudes in veræ religionis viam* » *induxit, gravi conſtituta pœna, ſi quis diei Dominici* » *non ſervaſſet ferias.*

» *Scriptum reperio quoddam genus hominum ab Ca-*
» *rolo rege atque Lyderico Flandriâ pulsum ob pervica-*
» *ciam, quod nollent in nostram concedere religionem,*
» *retentis tamen eorum parvulis liberis qui instrui possent*
» *ac imbui Christiana pietate* «.

Ce fait est attesté par tous les historiens; les annales de Lambert d'Aschaffenbourg le rapportent en 803; la chronique de S. Gal en 805 en ces termes:

» *Hoc anno perrexit Domnus Carolus in Saxoniam....*
» *& multos Barones & mulieres inde adduxit.*

Les annales des François, (*annales Francorum*) celles de Fulde, celles de Mets marquent ce fait en 804.

La chronique de Moissac est du même sentiment, celle d'Adon aussi, ainsi que celle de S. Denis; les termes de cette derniere sont remarquables. » De celle » gent, (*les Saxons transportés en France*) sont oié & » estrait, si comme l'endit, li Brebançon & li Flament, » & ont encore celle meisme langue.

Il résulte de ces autorités, que cette translation se fit en 804, & que c'est par erreur, que Meyer parle de deux translations différentes; celle qu'il rapporte en 783, est totalement inconnu aux Auteurs anciens. (1)

Nous examinerons dans la seconde partie les effets de cette translation, qui fait époque dans notre histoire.

---

(1) Je dois cependant mettre sous les yeux du Lecteur, deux passages de la chronique d'Hildesheim, qui se trouve dans le 3e. T. de Duchesne, p. 508.

L'an 26 de Charlemagne. de J. C. 794. *Karolus in Saxoniam pergens Saxones obtinuit & tertium hominem in Franciam educens collocavit.*

L'an 29 de Ch. de J. C. 797. *Karolus in Saxoniam Francos collocat; Saxones inde educunt (educit) cum uxoribus & liberis.*

Je laisse au Lecteur à décider si ces deux citations suffisent pour prouver le sentiment de Meyer.

TROISIEME ÉPOQUE.

SECONDE PARTIE.

IL ne ſeroit peut-être pas impoſſible de fixer à-peu-près quels cantons les Saxons habiterent; la langue Flamande, qui eſt, ſans contredit, un dialecte de l'Allemand, pourroit ſervir de guide.

Il eſt apparent qu'elle nous fut apportée par ces Saxons tranſplantés (1), qui conſerverent ſans doute auſſi celles de leurs coutumes, qui n'étoient pas contraires aux loix du vainqueur. Ces nouveaux habitans procurerent à nos Provinces un avantage certain, l'augmentation de la population & conſéquemment de la culture; mais la religion du pays ne ſouffrit-elle pas de la venue de cette colonie?

Eſt-il poſſible que ces peuples, convertis par l'épée, aient adoptée intérieurement une religion, que profeſſoient ceux, qui les avoient arrachés de leurs foyers? non ſans doute; ils durent conſerver des uſages & des préjugés du paganiſme, qu'ils avoient juſqu'alors profeſſé; & ces erreurs groſſieres ne purent que retarder la perfection de la religion chrétienne aux Pays-Bas, où le culte des idoles ſubſiſtoit encore moins de deux ſiecles auparavant, & n'avoit été détruit que par les

(1) Le paſſage de la chronique de S. Denis, ci-devant cité, (p. 30.) eſt le fondement de mon opinion. Il en eſt une contraire; c'eſt celle de ceux qui ſoutiennent, que la langue Flamande nous a été apportée par les Bataves, les Friſons, les Cauches, les Ménapiens, les Nerviens, les Ripuaires, tous peuples venus des contrées d'au-delà du Rhin, & la plupart de la Baſſe-Saxe même: je n'oſe décider.

ſoins aſſidus des Bénédictins appuyés de l'autorité ſouveraine.

Le Gouvernement ne dût-il pas prendre des précautions pour contenir dans le devoir ces peuples ſi remuans & ſi nouvellement ſoumis? Et ces précautions ne durent-elles pas être à charge aux anciens ſujets?

Au reſte je crois pouvoir alléguer, comme un argument ſolide, cette tranſplantation pour prouver que les Pays-Bas étoient alors peu habités; les Provinces les plus riches aujourd'hui étoient couvertes de bois, & rien ne le prouve mieux encore, que les vaſtes conceſſions faites par les Rois Carlovingiens aux Abbayes dans les ſeptieme & huitieme ſiecles, & les défrichemens dûs au travail des moines.

Les légendes de ces ſiecles nous en fourniſſent à chaque page des preuves certaines.

En effet, ces Provinces étoient couvertes par la forêt d'Ardenne lorſque Céſar fit la conquête des Gaules. Cet illuſtre hiſtorien dit poſitivement, que cette forêt s'étendoit depuis les rives du Rhin juſqu'au confins des Rhémois: une partie néanmoins en étoit habitée; c'étoit celle qui ſe trouvoit ſur les bords des grands fleuves, tels que le Rhin, l'Eſcaut, la Meuſe, &c.

Je finis ici ces trois époques avec la ſatisfaction que ſent un voyageur, lorſqu'il a traverſé des déſerts peu féconds en objets propres à ſatisfaire ſa curioſité, & qu'il voit enfin les frontieres du pays, qui étoit le but de ſon voyage.

QUATRIEME ÉPOQUE.

QUATRIEME ÉPOQUE.

PREMIERE PARTIE.

PREMIERE CROISADE.

ME voilà parvenu à cette expédition fameuſe qui arma l'Europe contre l'Aſie, & la religion chrétienne contre la muſulmane. Si juſqu'à préſent ce Mémoire n'a mis ſous les yeux du Lecteur, que des événemens peu certains ou peu importans, ceux qui vont ſuivre, réuniſſent la certitude au plus grand intérêt.

Jéruſalem, arroſée du ſang de Jeſus-Chriſt, & le théatre des auguſtes Myſteres d'une religion émanée du Créateur même, attiroit les regards de tous les Chrétiens de l'univers.

Sous les Empereurs Payens, s'étoient accomplis les prophéties, qui avoient ſcelé le teſtament du Chriſt du ſcéau de la Divinité, à qui ſeul il appartient de prédire les événemens futurs.

Sous Conſtantin & ſes ſucceſſeurs, le triomphe du Chriſtianiſme fit de Jéruſalem, le but des plus fameux pélérinages; la piété y conduiſoit de tous les coins du monde chrétien, des pélérins, qui croyoient que ce pénible voyage étoit capable d'effacer ſeul tous leurs crimes; préjugé dangereux, qui fit négliger les vertus du Chriſtianiſme, pour y ſubſtituer des œuvres, méritoires ſans doute, mais bien au-deſſous des vertus, que le Chriſt même nous a enſeignées comme les devoirs des vrais Chrétiens.

Ces pélérinages étoient d'autant plus en vogue, que

ces voyages lointains s'accordoient avec le génie de ces siecles amateurs d'aventures.

Dieu ne permit pas, que la Cité sainte resta sous la domination chrétienne; les Perses s'en emparerent en 615; mais ce ne fut qu'en 637, qu'elle tomba au pouvoir des Musulmans, pour n'en plus sortir jusqu'aux Croisades; on prétend, il est vrai, que vers le commencement du neuvieme siecle, Charlemagne reçut les saints lieux en don du Roi de Perse; mais je serois bien tenté de regarder cette donation comme aussi fabuleuse, que le voyage de ce Prince en Palestine, dont M. de Foncemagne (Hist. de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, T. 21. in-4° p. 136.) a si bien démontré la fausseté.

Voyez l'Hist. de Malthe, T. I. p. 14.

Si cependant on veut adopter, avec le Président Hénault, la vérité de cette donation, on doit la regarder comme une preuve de considération donnée à Charlemagne par Aaron, Roi de Perse; mais non comme une vraie cession de la souveraineté.

Pour moi, je crois que ce fut le Patriarche de Jérusalem, qui seul eut part à la présentation des clefs de la sainte Cité, & que l'on a ajouté dans la suite, que ce fut Aaron, Roi de Perse, qui les envoya à Charlemagne (1).

En effet, nous ne voyons dans l'histoire aucune suite de cette prétendue donation.

Les Musulmans permirent, il est vrai, aux Chré-

---

(1) Voici deux passages des annales de France qui me paroissent décisifs.

Ann. 801. Zacharias, cum duobus Monachis, de oriente Romam venit: claves Sepulchri Domini, claves etiam civitatis & montis cum vexillo detulerunt.

Voyez la collection des historiens François, T. V. p. 23.

Ann. 800. Zacharias cum duobus Monachis.... de oriente reversus, Romam venit, quos Patriarcha Hierosolymitanus cum Zacharia ad regem misit, qui Benedictionis causâ *claves Sepulchri Dominici ac loci Calvariæ, claves etiam civitatis & montis cum vexillo detulerunt.*

tiens de venir visiter les saints lieux ; mais ce fut par avarice & non par une suite d'aucune concession faite par les Souverains de la Palestine aux Monarques chrétiens. Coll. ci-devant citée même, T. P. 52.

Entre les pélérins illustres qui entreprirent de visiter les lieux où se sont opérés les augustes Mysteres de notre Rédemption, on doit distinguer Robert Comte de Flandre, & Lietbert (1) Evêque de Cambrai ; l'espoir d'expier ses crimes y conduisit l'un ; la piété fut le seul motif de l'autre.

Robert avoit, dès sa jeunesse, fait connoître son ambition ; le desir de se former un état lui avoit fait risquer diverses entreprises (2).

Mais les historiens, qui nous les ont transmises, paroissent si mal instruits, qu'on ne peut rien en dire de certain : on sait seulement, qu'il fit, vers 1085, le voyage de la Terre-Sainte, & il est essentiel de remarquer relativement à notre sujet, que c'étoit précisément alors que les Chrétiens étoient le plus maltraités par les Musulmans (3).

Ce fut pendant ce voyage qu'il s'engagea à fournir des troupes à l'Empereur de Constantinople (4), (ce qu'il exécuta en 1087.)

Ce fut sans doute aussi pendant ce voyage, qu'il conçut le projet de la Croisade, que Robert son fils accomplit.

---

(1) D'Achery de l'édition de Martene, T. II, p. 145. in-folio. Lietbert n'alla pas au-delà de Laodicée. D'Achery Loc. Cit.

(2) Lambert d'Aschaffenbourg sous l'année 1071, donne un détail circonstancié des expéditions de Robert ; mais, quoique contemporain, il paroît si mal instruit, que je n'ai osé ajouter aucune foi à son récit.

(3) Hist. du Bas-Empire, T. XVII, p. 178.
Ann. 1057. Le Calife d'Egypte, maître alors de la Syrie, fit fermer ledit Sépulchre, & défendit d'y donner entrée.... Toute la Chrétienté en fut affligée.

(4) Hist. du Bas-Empire, T. XVIII, p. 64, 65.

Je crois devoir remarquer ici, que l'entrepriſe de récouvrer la Terre-Sainte, étoit le ſujet de l'entretien général; Godefroi de Bouillon, dans ſon enfance, la projettoit (1), preuve certaine que ce projet étoit dans la bouche d'un chacun; puiſqu'il frappa cet enfant. Nous ſavons d'ailleurs que trois cens Chrétiens fugitifs de Jéruſalem, mandioient (2) l'an 1057. L'appui des puiſſances Européennes, pour retirer la Terre-Sainte des mains des Muſulmans; & qu'en 1074, le Pape écrivit à l'Empereur une lettre très-forte, pour l'exhorter à la conquête des lieux ſaints; cette même lettre nous apprend que plus de cinquante mille hommes s'étoient déja engagés à ſuivre le Pape, qui projettoit de ſe mettre à la tête de cette ſainte expédition (1).

Ceci rend moins étonnant le ſuccès de Pierre l'Hermite : tel qu'on voit d'immenſes braſiers allumés par une ſeule étincelle, parce que les matieres combuſtibles étoient raſſemblées; tel Pierre fit réſoudre une expédition à laquelle les eſprits étoient depuis long-temps préparés.

Conduit à Jéruſalem par le deſir commun alors de viſiter le Sépulchre du Sauveur, le Patriarche de Jéruſalem reconnut en lui une de ces ames ſuſceptible du plus grand enthouſiaſme, & ſut adroitement en profiter; Pierre, de retour en Europe, fut ſecondé par la Cour de Rome; toujours attentive à ſaiſir les occaſions d'étendre ſon pouvoir; envain les Papes avoient déja tenté d'armer les Princes chrétiens; ce que les ſouverains Pontifes n'avoient pu faire, Pierre l'Hermite l'exécuta : à ſa voix l'Europe s'arma, & l'on

(1) Hiſt. des Croiſades, T. I, p. 58.
(2) Hiſt. du Bas-Empire, T. XVII, p. 178.
(3) Hiſt. Eccléſiaſtique, T. XIII, p. 178. Ed. in-4to.

vit une foule innombrable de Chrétiens ſe ranger ſous l'étendard de la Croix.

C'eſt au Concile de Plaiſance, que fut la premiere fois préchée la Croiſade, mais ſans ſuccès réel; au Concile de Clermont, elle fut décidée par une acclamation unanime; ce qui a fait dire au plus beau génie de ce ſiecle : *qu'en Italie on avoit pleuré ſur les malheurs des Chrétiens, mais qu'on s'étoit armé en France.*

Godefroi de Bouillon, Duc de la Baſſe-Lorraine & Marquis d'Anvers, & ſes freres Bauduin & Euſtache, Robert II Comte de Flandre, Bauduin Comte de Hainaut furent les Héros de cette premiere Croiſade, & prirent la Croix à Clermont (1).

Une foule de chevaliers des Provinces Belgiques ſuivirent leur exemple : tous étoient perſuadés que l'acte le plus méritoire & le plus agréable à la divinité, ſeroit de s'emparer des contrées que Jeſus-Chriſt avoit choiſi pour y opérer la rédemption du genre-humain; chacun eſpéroit pouvoir, par cet acte expiatoire, effacer les crimes, qu'il avoit commis & même s'en permettre impunément de nouveaux; l'indulgence pléniere accordée par la cour de Rome aux Croiſés, les entretint peut-être dans cette fauſſe perſuaſion.

Bauduin, de retour de Clermont, convoqua un Tournoi à Anchin en Hainaut; ce fut-là, qu'en 1096, la plupart des chevaliers du Hainaut ſe croiſerent, à l'exemple de leur Comte, qui préſidoit à ce Tournoi.

Entre les noms reſpectables qui ſubſiſtent encore aujourd'hui, on comptoit à cette nombreuſe aſſemblée, des Landas, des Roiſins, des Eſtourmel, des Lannois, &c. &c. (2).

(1) Annales de Flandres, par Emanuel Sueyro, T. I, p. 126, 127.

(2) Amauri de Landaſt, Baudri de Roſgien, Raimbaut Cretons, dit d'Eſtour-

Ce fut le 15 Août 1096, que Godefroi de Bouillon se mit en marche.

Déja les troupes nombreuses de Gautier *sans avoir*, de Pierre l'Hermite, de Godescalc, avoient été presque détruites par les Bulgares & par les Musulmans; ces chefs commandoient des troupes peu aguerries & peu propres à vaincre les Musulmans, dont les vertus militaires avoient déja plus d'une fois ébranlé la puissance des Empereurs Grecs.

L'armée de Godefroi étoit bien différente; composée des plus fameux Chevaliers de la France, de la Lorraine & des Pays-Bas, on y voyoit regner la discipline militaire, & cet ordre, qui assure le succès des expéditions guerrieres; Bauduin Comte de Hainaut le suivoit; Robert, Comte de Flandre, avoit pris une

---

mel; Hugues de Lannois, (Carpentier, preuves, Tom. II. pag. 14 & 15.)

Je crois devoir encore ajouter la note suivante.

Parmi les Héros Flamands & Brabançons qui se distinguerent au siege de Nicée, Albertus Aquensis, Auteur contemporain, fait mention de Henri d'Asche, de Baudouin de Burg, de Drogon de Nahelle, de Baudouin de Gand, de Milon de Lover (peut-être de Louvain &c.) Voyez *Gesta Dei per Francos*, T. I. p. 105. & 208. Ce même Historien nous apprend (p. 219.) que dans le temps que les Croisés étoient à Tatse, une multitude de Flamands, d'Anversois & de Frisons, se joignirent à l'armée pour marcher à Jérusalem, le passage mérite d'etre rapporté ici.

Viri Balduini per mœnia diffusi à longè navium diversi generis & operis multitudinem in medio maris trans tria milliaria ab urbe contemplantur, quarum mali, miræ magnitudinis & altitudinis auro purissimo operti in radiis solis effulgebant; & viros ab iisdem navibus in littus maris descendentes, & plurima spolia, quæ longo tempore, seu annis ferme octo, contraxerant inter se dividentes. His visis, hostiles vires accitas ab his qui nocte, cæde christianorum facta, effugerant, existimabant. Unde ad arma contendentes, equo alii, pede alii, usque ad ipsum littus concurrunt; cur advenerint, vel ex qua natione processerint intrepido ore perquirentes. Illi se christianæ professionis milites esse respondent; è Flandria & ab Antverpia & Frisia ceterisque Galliæ partibus se venisse fatentes, & piratas annis octo usque ad hanc diem se fuisse.

Requirebant etiam qui advecti fuerant, qua de causa ipsi à Romanis & Teutonicis partibus descendissent & in longinquum exilium inter tot Barbaras nationes advenissent.

Qui causa peregrinationis & ad adorandum in Jerusalem venisse se testati sunt. Et sic utrinque lingua & sermone suo recognito, fœdus, dextris datis, inierunt pariter eundi Jerusalem.

autre route; il accompagnoit Hugues-le-Grand, vraisemblablement à cause qu'il étoit Vassal du Roi de France, frere de ce Prince; c'est sans doute pour la même raison, qu'Eustache, Comte de Boulogne, frere du Duc Godefroi, prit la même route.

Quoi qu'il en soit, ce fut cette division de l'armée qui fut cause de la premiere difficulté, qui s'éleva entre l'Empire Grec & les Croisés; Hugues-le-Grand, forcé par la rigueur de la saison, de laisser hiverner son armée en Italie, la devança, & fut arrêté prisonnier en voulant se rendre à Constantinople; Godefroi informé de cet attentat en fit demander raison à l'Empereur Alexis; ce Prince jugeant de cette nouvelle armée de Croisés d'après celle qu'il venoit de voir arriver dans le plus pitoyable état, fit peu de cas de la représentation du Duc, & lui fit faire une réponse différente de celle qu'il espéroit; ce qui le fit résoudre à se faire rendre par les armes le Prince prisonnier.

Ce fut le signal de la guerre: déjà Godefroi avançoit vers Constantinople, lorsque l'Empereur accorda la liberté à Hugues-le-Grand, reconnoissant quelle énorme différence il y avoit entre une armée disciplinée & commandée par des Capitaines expérimentés, & ces bandes, aussi nombreuses qu'indociles, qui avoient pour chefs des Prêtres ou des guerriers subalternes.

L'armée séjourna pendant l'hiver dans les environs de Constantinople, & au printemps elle fut jointe par celle du Comte de Flandre. Les historiens assurent que les forces des Croisés montoient à cent mille hommes de cavalerie; armée immense si l'on considere la quantité de gens de pieds que suppose cette multitude de cavaliers, d'après le système militaire de la Chevalerie.

Au commencement du printemps, ces Croisés n'avoient pas encore quitté les rives du Bosphore; mais

la nouvelle qu'ils reçurent de la défaite totale des troupes de Pierre l'Hermite & de Gautier *ſans avoir* les excita à la vengeance; dès le 20 de Juin, Nicée fut priſe : peu de temps après, une victoire importante ſignala leur expédition; le Comte de Flandre commandoit l'aile droite avec le Duc Godefroi & Hugues, Comte de Vermandois.

La priſe de Tarſe & de Mamiſtra fut la ſuite de cette victoire : je crois devoir remarquer ici que peu de temps après que Bauduin, frere de Godefroi, fut en poſſeſſion de Tarſe, des pirates Flamands vinrent y aborder; preuve non équivoque que les côtes de Flandre avoient déja des Marins capables d'entreprendre d'aſſez longs voyages; ces pirates s'engagerent au ſervice de Bauduin, & ce Prince auſſi heureux que brave, devint bientôt après Prince d'Edeſſe, par un de ces heureux haſards, que la prudence tenteroit envain d'amener, mais qu'elle ſait mettre à profit; il augmenta ſon nouvel état par l'achat de Samoſate.

Avant la fin de la campagne, la Cilicie étoit au pouvoir des Croiſés, ainſi que la petite Armenie.

Arthéſie avoit ouvert ſes portes au Comte de Flandre; l'année ſuivante, Antioche fut priſe; & un an après, les Croiſés ſe virent au comble de leurs vœux par la priſe de Jéruſalem, dont Godefroi de Bouillon fut élu Roi, époque glorieuſe & mémorable; mais le ſuccès fut plus brillant que ſolide comme on le verra par la ſuite.

Pierre l'Hermite, le mobile de la Croiſade, eut la ſatisfaction d'entrer avec l'armée victorieuſe dans Jéruſalem, & d'y être reçu aux acclamations des Chrétiens, qui le reconnoiſſoient pour leur libérateur.

Peu après, les Croiſés ſe ſéparerent, & les chefs qui avoient ſurvécu à la conquête de Jéruſalem, retournerent

nerent dans leurs états, à l'exception de ceux qui avoient acquis, par leur épée, des établiſſemens en Paleſtine.

Les principaux de ceux qui reſterent, furent Bauduin, Comte d'Edeſſe, frere de Godefroi, qui, lui ayant ſuccédé l'année ſuivante, céda le Comté d'Edeſſe à Bauduin du Bourg, leur couſin; Boemont, Prince d'Antioche; le Comte de Tripoli, &c. &c.

Un frere du Comte de Luxembourg & le Comte de Hainaut, périrent en Paleſtine.

Robert, Comte de Flandre, de retour dans ſes états, envoya ſa ſœur Gertrude en Alſace pour y épouſer le Duc Thierri; mariage, qu'il avoit arrêté en allant à la Terre-Sainte; cette alliance fit dans la ſuite paſſer la Flandre dans la maiſon d'Alſace.

DEUXIEME CROISADE.

GODEFROI de Bouillon n'avoit occupé le trône qu'un an ; Bauduin, son frere, lui avoit succédé & à celui-ci Bauduin, Comte d'Edesse, leur cousin : ce Prince n'eut qu'une fille nommée Mélisende, que Foulques d'Anjou épousa. Cette Princesse survécut à son mari, mort en 1142, & en eut un fils nommé Bauduin.

Les principaux Vassaux de la couronne de Jérusalem étoient Josselin de Courtenai, Comte d'Edesse, Raimont de S. Gilles, Comte de Tripoli, Raimont de Poitier, Prince d'Antioche.

Les conquêtes des Chrétiens avoient formé un état respectable, & les guerres continuelles, que les Rois de Jérusalem avoient à soutenir contre les infidelles, avoient fait de leurs sujets autant de soldats ; mais la discorde s'étant glissée parmi les plus puissans Croisés, les infidelles en profiterent pour s'emparer d'Edesse, un des plus forts Boulevards des Chrétiens : cette perte consterna la Cour de Jérusalem ; & il fut résolu dans cette crise, d'envoyer implorer le secours des Princes Latins ; le succès de cette Ambassade fut complet ; le zele de S. Bernard, aussi ardent que celui de Pierre l'Hermite, mais bien plus raisonné, enflamma tous les cœurs du desir de secourir les lieux saints.

La premiere Croisade avoit été résolue au Concile de Clermont ; la seconde le fut à Vesélai en Bourgogne : Louis VII, Roi de France, y prit la Croix, ainsi que Thierri d'Alsace, Comte de Flandre ; le zele

y étoit tellement exalté, qu'on offrit le commandement à S. Bernard ; mais celui-ci, plus ſage que Pierre l'Hermite, crut que ſon miniſtere ſe bornoit à celui de la parole, & il joignit, par ſon refus, le mérite d'une modeſtie rare à celui que ſon éloquence perſuaſive lui avoit déja acquis.

En quittant la France, il vint aux Pays-Bas pour y prêcher auſſi la Croiſade ; il s'arrêta à Valenciennes, à Mons, à Soignies : ce fut pendant ſon ſéjour dans cette derniere ville, qu'il détermina Anſelme de Traſignies à fonder l'Abbaye de Cambron.

Gilles, frere d'Anſelme, perſécuta les religieux ; mais s'étant repenti de s'être oppoſé à la piété de ſon frere, il ſe croiſa, & vendit pour les fraix de cette expédition la terre d'Ath, au Comte de Hainaut.

Pluſieurs Seigneurs des Comtés de Flandre & de Hainaut ſuivirent l'exemple du Comte de Flandre ; il laiſſa la régence à Sibille d'Anjou ſa femme, ſœur du Roi de Jéruſalem, qu'il avoit épouſée dans le premier voyage qu'il avoit déja fait en Paleſtine ; en général on peut croire que ce Prince fut plus occupé des intérêts de ſon beau frere, que de ceux de ſes ſujets : cependant il fut obligé de quitter la Paleſtine pour s'oppoſer au Comte de Hainaut, qui, profitant de ſon abſence, attaquoit ſes états au mépris de la paix, dont devoient jouir les états des Croiſés ; cette guerre fut terminée par les ſoins de l'Archevêque de Rheims, & le mariage de Bauduin de Hainaut avec Marguerite, fille de Thierri, en fut une des conditions eſſentielles, dont les ſuites furent des plus importantes.

Thierri, ayant aſſuré la tranquillité de ſes états, ne s'occupa plus que de ſon expédition d'Outremer, il remit le Gouvernement de ſes états à ſon fils, & retourna en Paleſtine avec ſon épouſe ; il ne revint en Flandre

que pour y finir ſes jours dans le Monaſtere de Watenes, qu'il avoit fondé.

J'ai cru devoir rapporter de ſuite ce qui concernoit le Comte de Flandre : il eſt temps de rejoindre S. Bernard, qui ne prêcha pas la Croiſade avec moins de ſuccès en Allemagne, qu'en France ; l'Empereur reçut la Croix de ſes mains.

Mais ſi S. Bernard ſut exciter les Princes Chrétiens à ſecourir la Terre-Sainte avec des forces formidables, ces Princes par les fauſſes meſures qu'ils prirent, & par la mauvaiſe volonté des Grecs, ne retirerent aucun fruit de leur expédition ; par-tout Louis & Conrad furent défaits par les infidelles ; & leurs armées furent détruites au point, qu'ils firent le voyage de Jéruſalem plutôt en ſimples pélérins, qu'en Monarques puiſſans.

Cependant, pour ne pas quitter la Paleſtine ſans avoir entrepris quelque exploit conſidérable, l'Empereur, les Rois de France & de Jéruſalem, mirent le ſiege devant Damas, mais ſans ſuccès ; l'Empereur quitta auſſi-tôt l'Aſie, & retourna dans ſes états ; le Roi de France prit quelques mois après le même parti ; de ſorte que les Chrétiens de la Paleſtine virent leur eſpoir s'évanouir avec le départ de leurs protecteurs. Tel fut le malheureux ſuccès de cette ſeconde Croiſade.

Déja trois ordres militaires s'étoient formés, les Templiers, les Chevaliers Hoſpitaliers & ceux que l'on connoît encore aujourd'hui ſous le nom de Chevaliers Teutoniques. Ces trois ordres eurent des établiſſemens dans les Provinces Belgiques & pluſieurs y ſubſiſtent encore.

Je ne dois pas oublier, que dès-lors l'Evêque de Langres conſeilla au Roi de France le ſiege de Conſtantinople.

TROISIEME CROISADE.

PENDANT vingt ans, qui s'écoulerent entre la ſeconde & la troiſieme Croiſade, je ne trouve d'événemens conſidérables, que la mort de Raimont, Prince d'Antioche, tué dans une bataille contre les infidelles & celle de Joſſelin, Comte d'Edeſſe, arrivée dans les priſons de Noradin Soudan d'Alep. Leurs états furent ravagés par le vainqueur, qui s'empara de tout le Comté d'Edeſſe & de pluſieurs fortereſſes dépendantes d'Antioche. la mort de Bauduin 3me, Roi de Jéruſalem, mit le comble aux malheurs des Chrétiens de la Paleſtine; envain Amauri ſon frere & ſon ſucceſſeur, réuniſſoit-il à beaucoup de valeur beaucoup de talens.

Entouré d'ennemis & réduit à une puiſſance infiniment inférieure à celle de ſes ennemis, il eut recours aux Princes Latins, & envoya en Europe l'Archevêque de Tyr; mais ce Prélat ne réuſſit pas : ſur ces entrefaites, Amauri termina ſa carriere. 1169.

Saladin Sultan d'Egypte, jettoit alors les fondemens de cette gloire, qui lui attira dans la ſuite la réputation du plus grand Capitaine & du Prince le plus juſte de l'Orient; rien n'arrêta ſes conquêtes : après avoir défait les Chrétiens à Tibériade, Jéruſalem tomba en ſon pouvoir. 1187.
Cette perte détermina le zele des Chrétiens; la même ferveur, qui avoit armé les premiers Croiſés, ſe renouvella dans tous les cœurs; Philippe, Roi de France, & Henri, Roi d'Angleterre, (1) réſolurent de retirer la

(1) Ce fut Richard, fils d'Henri, qui fit le voyage.

Cité ſainte des mains des infidelles : on publia ſelon l'uſage, une indulgence pléniere ; mais une nouveauté, ce fut la dixme Saladine, qu'on exigea des biens meubles & payables par ceux, qui ne ſe croiſoient pas.

Voyez Meyer ad an. 1177. Dans ce premier Voyage Philippe fut, pour ainſi dire, Régent du royaume pendant la minorité & la maladie de ſon couſin.

Déja dans l'intervalle de la ſeconde à la troiſieme Croiſade, Philippe, Comte de Flandre, avoit fait le voyage d'Outremer en 1177 ; il ſe croiſa de nouveau pour accompagner Philippe ſon Suzerain, & alla le joindre à Paris.

Mais une partie de ceux de ſes ſujets, qui s'étoient croiſés, s'étant joints aux Hollandois & aux Friſons, firent le voyage par mer, & contribuerent à la priſe de Lisbonne par les Eſpagnols ſur les Maures.

Ce fut Henri, Evêque d'Albanie & Légat du Pape, qui prêcha la troiſieme croiſade aux peuples Belgiques ; on ſait qu'il la prêcha entre autres endroits, dans l'Egliſe de Ste. Waudru à Mons en Hainaut, où Jacques d'Avenes, qui depuis ſe rendit fameux en Paleſtine, & Othon de Traſignies prirent la Croix.

En Brabant, le Duc Godefroi ne pouvant, à cauſe de ſa mauvaiſe ſanté, accomplir le vœu, qu'il avoit fait de ſe joindre aux Croiſés, envoya, à ſa place, Henri ſon fils & ſon ſucceſſeur.

L'Empereur Frédéric (1) fut auſſi un des Chefs de cette ſainte expédition ; de ſorte que tout ſembloit concourir au rétabliſſement du royaume de Jéruſalem & à la deſtruction de Saladin.

Tandis que ces préparatifs ſe faiſoient en Europe, les Chrétiens d'Aſie aſſiégeoient Ptolemaïs : déja depuis trois ans ils l'attaquoient en vain, Quand la flotte du Roi de France parut : les aſſiégeans, encouragés par ce puiſſant ſecours, redoublerent leurs efforts, & tout

1191.

(1) Frédéric y mourut.

annonçoit déja un ſuccès heureux lorſque Richard, Roi d'Angleterre, arriva.

Mais la diſcorde agitoit le camp, Gui de Luſignan & le Marquis de Mont-Ferat ſe diſputoient les débris du trône de Jéruſalem; ce dernier étoit appuyé par le Roi de France, Gui l'étoit par celui d'Angleterre.

Cependant l'intérêt commun l'emporta, la déciſion de ce différent fut remiſe à des temps plus calmes, & la priſe de Ptolemaïs fut le fruit de la concorde rétablie.

Les deux Rois, avant de ſe ſéparer, réglerent les affaires de la Paleſtine; Gui de Luſignan eut le royaume de Chypre; Iſabelle, héritiere du royaume de Jéruſalem, épouſa Henri, Comte de Champagne.

Tandis que les Chrétiens de la Paleſtine voyoient leurs eſpérances renaître par la priſe de Ptolemaïs, le deuil le plus amer régnoit en Flandre; Philippe d'Alſace étoit mort d'une maladie contagieuſe pendant le ſiege; ſes états paſſerent à Marguerite ſa ſœur, épouſe du Comte de Hainaut, qui par cette mort recupera l'héritage de ſes ancêtres dont ils avoient été privés par l'uſurpation de Robert le Friſon; cependant la ſucceſſion de Philippe ne paſſa pas en entier à ſon beau-frere; le Roi de France s'empara de l'Artois & le conſerva.

Tel fut ſans doute le vrai motif qui lui fit quitter l'Aſie.

QUATRIEME CROISADE.

PHILIPPE Auguſte étoit retourné en France pour veiller aux affaires de Flandre : le même motif dût ſans doute engager les Chevaliers du Hainaut & de la Flandre à quitter la Paleſtine : ils n'abandonnerent cependant pas tous le Roi d'Angleterre ; Jacques d'Avênes, l'un des plus illuſtres guerriers des Pays-Bas, demeura en Paleſtine & y fut regardé comme le chef de ceux de ſa nation, qui y étoient reſtés à ſon exemple ; il contribua beaucoup à la victoire remportée par le Roi d'Angleterre ſur Saladin en perſonne ; mais il y trouva la fin de ſa carriere, que ſes talens militaires & ſon extrême bra-
1191. voure avoient également rendue illuſtre.

1195. Quatre ans s'étoient écoulés depuis la mort de Jacques d'Avênes, lorſque l'Empereur convoqua une diete à Worms ; la Croiſade y fut décidée, & l'on compte parmi les principaux Croiſés, Valeran de Limbourg, & Henri, Duc de Brabant ; ce dernier fut l'un des chefs d'une partie de l'armée qui prit le chemin de Conſtantinople, & s'y embarqua pour Ptolemaïs ; une autre partie cotoya les côtes des Pays-Bas, s'arrêta en Portugal, y battit les Maures, & rejoignit enſuite l'armée à Ptolemaïs. Une troiſieme partie marcha ſous les ordres de l'Empereur même en Italie, y détruiſit le reſte de la puiſſance des Normands, s'embarqua enſuite ſous les ordres de l'Evêque de Wurtsbourg, & rejoignit les autres Croiſés à Ptolemaïs.

1197. Ces forces formidables étant réunies, on marcha à l'ennemi ; ſa défaite facilita la priſe de Sidon, de Giblet, de Laodicée, de Baruth.

On

On eut sans doute poussé les succès plus loin ; mais la nouvelle de la mort de l'Empereur Henri V, & de la double élection d'Othon de Saxe & de Philippe de Souabe, fit retourner les Seigneurs Allemands chez eux. 1198.

CINQUIEME CROISADE.

CETTE Croisade, plus qu'aucune autre, est intéressante pour l'histoire des Pays-Bas ; puisqu'elle porta le Prince le plus puissant des Provinces Belgiques sur le trône de Constantinople.

Foulque, Curé de Neuilli, prêcha la Croisade en France ; Erluin, moine de S. Denis, & Pierre de Rousſy, tous deux Docteurs de Sorbonne, la prêcherent dans les Pays-Bas.

La ferveur fut la même, que dans les premieres Croisades ; Bauduin lui-même, Comte de Flandre & de Hainaut, prit la Croix dans Ste. Waudru à Mons ; Henri son frere, le Seigneur de Thrith, l'un de ses Vassaux (depuis Duc de Philippopolis) & presque tous les Chevaliers de la Flandre & du Hainaut, suivirent l'exemple de leur souverain. Une charte du Comte Bauduin de 1201, nous a conservé une liste nombreuse de ces illustres guerriers ; je n'en rapporte pas ici les noms ; on peut les voir dans cet acte, que l'impression a déja fait connoître depuis long-temps.

Bauduin, avant son départ, convoqua à Mons les Etats du Hainaut le 26 de Juin 1200, & le 26 Juillet suivant, il publia les loix connues dans cette Province sous le nom de *Charte de* 1200. Il régla aussi que dorenavant la justice se rendroit dans le château de Mons.

L'ancienne coutume, qui avoit pris naissance plus de huit siecles auparavant dans les forêts de la Germanie, subsistoit encore ; c'étoit en pleine campagne, près du chêne d'Hornu, que se rendoit la justice.

Il régla aussi la régence de ses états, qu'il confia à Phi-

lippe, *Comte de Namur*, & à Bouchard d'Avênes, ainſi que la tutelle de ſes filles.

Le rendez-vous général fut à Veniſe; cette République engagea les Croiſés à commencer leur entrepriſe par le ſiege de Zara; cette ville fut ſoumiſe, & les Croiſés hivernerent en Dalmatie.

Une partie cependant de la flotte Flamande avoit déja débarqué en Paleſtine, & conduit Marie de Champagne, épouſe du Comte de Flandre, à Ptolemaïs; elle y mourut au moment que Bauduin l'envoyoit chercher pour occuper avec lui le trône Impérial.

Pendant que l'on délibéroit en Dalmatie ſur le parti à prendre au renouvellement de la ſaiſon; Alexis, fils d'Iſaac l'Ange, Empereur de Conſtantinople, qu'Alexis ſon frere avoit détrôné, vint implorer le ſecours du Pape & des Princes Croiſés; l'expérience, qui avoit prouvé, que preſque toutes les Croiſades avoient été traverſées par les manœuvres de la cour de Conſtantinople, le deſir de s'en venger & de s'aſſurer les ſecours d'un Prince, qui devroit ſa couronne aux Croiſés, les détermina à prendre la défenſe du jeune Alexis, malgré une grande partie de l'armée, qui voyoit à regret tourner contre les Chrétiens des forces raſſemblées contre les infidelles: la cour de Rome y fut déterminée par l'engagement qu'Alexis contracta de réunir l'Egliſe Grecque à la Romaine en terminant le ſchiſme.

Ce fut vers l'été de l'année 1203, que Conſtantinople fut aſſiégée; le Tyran voyant la ville en danger de ſuccomber, prit la fuite; auſſi-tôt Iſaac l'Ange fut tiré de priſon & remis ſur le trône; ſon fils lui fut adjoint, & la guerre ceſſa.

Mais les Croiſés furent bientôt après payés d'ingratitude: quelques mois étoient à peine écoulés depuis le rétabliſſement du jeune Alexis & de ſon pere, que ces

Princes également ingrats & insensés songerent à éluder les promesses, qu'ils avoient faites aux Croisés; ceux-ci peu faits à la mauvaise foi des Grecs attaquerent les Empereurs avec ces mêmes armes auxquelles ils étoient redevables de l'Empire.

La cour de Constantinople étoit exposée à des dangers plus éminens encore dans l'intérieur même du palais; Murzuphe de la maison de Ducas, fourbe adroit & ambitieux, s'étoit emparé de l'esprit d'Alexis, & étoit parvenu à le rendre également odieux aux Grecs & aux Latins; enhardi par ce premier succès, il ôta la vie aux deux Empereurs, s'empara du trône, & soutint le siege contre les Croisés; mais il lui avoit été plus aisé de regner par le crime, que de conserver son Empire contre les Latins; Constantinople tomba en leur
1204. pouvoir, & Bauduin, Comte de Flandre, fut mis sur le trône de Constantin. Tel fut le succès brillant de cette Croisade; mais la Flandre & le Hainaut ne profiterent pas de l'élévation de leur Souverain; il fut tué peu de tems après en faisant la guerre aux Bulgares; la minorité de ses filles & la conduite de leurs tuteurs, plongerent ces deux Provinces dans des guerres aussi longues que ruineuses (1).

(1) Philippe, Comte de Namur, livra la Princesse Jeanne à la France, & Bouchard séduisit Marguerite.

SIXIEME CROISADE.

CETTE ſixieme Croiſade fut décidée au 4^me. Concile de Latran, (1) & Frédéric II, Empereur, en fut le Chef.

Les Ducs de Brabant (2) & de Limbourg, les Comtes de Hollande & de Los, l'Evêque d'Utrecht, prirent la Croix. Le rendez-vous étoit à l'iſle de Chypre. En 1218. chemin, la flotte Hollandoiſe battit les Maures en Portugal, & arriva en Paleſtine très-à-propos pour les autres Croiſés, qui avoient ſouffert des échecs conſidérables. On réſolut le ſiége de Damiette en Egypte; mais la priſe de cette place ne fut qu'une de ces expéditions brillantes, (3) qui coutent beaucoup de monde, ſans

(1) La Croiſade fut prêchée aux Pays-Bas par un nommé maître Olivier. *Hiſt. des Croiſ. T. III, pag. 35.*

(2) Il eſt douteux ſi le Duc de Brabant fit le voyage.

(3) Le courage des peuples Belgiques parut principalement à ce ſiege; & tous les hiſtoriens contemporains ont donné des éloges à leur valeur. Le port étoit défendu par une tour extrêmement forte; les Sarraſins en avoient confié la garde aux plus braves de leurs guerriers. Après bien des attaques inutiles, maître Olivier de Cologne qui avoit prêché la Croiſade, conſeilla aux Friſons de conſtruire un château mouvant porté ſur deux vaiſſeaux, duquel on pouvoit paſſer dans la tout, au moyen d'un pont. Cette machine énotme, qui couta deux mille marcs, eut tout l'effet deſiré. Le pont étant abattu ſur le mur de la tour, un gentilhomme Liégeois paſſa le premier par ce dangereux chemin, & fut tué. Un jeune Friſon prit ſa place; il étoit armé d'un fléau garni de fer, dont il abattit le Sarraſin qui portoit le drapeau, & le lui arracha. La tour fut priſe, & quelque temps après, Damiette même céda aux efforts des Croiſés. *V. Math. Paris p. 404, de la premiere édition. Jac. Vitriac Epiſt. 2. apud Martene Theſau. T. III, p. 292.* Remarquons que les circonſtances de cette attaque ont paru ſi frappantes aux yeux du Taſſe, qu'il les a toutes imitées dans la belle deſcription qu'il fait de la priſe de Jéruſalem. Pour s'en convaincre, il ſuffira de confrontet le récit de Mathieu Patis avec les ſtances 43, 44, 90, 91, 97 & 98. *del canto 18 della Geruſalemme liberata.* Le judicieux M. Wagenaer obſerve avec raiſon, que c'eſt dans la narration de ces exploits que les chroniqueurs Hollandois ont puiſé tout ce qu'ils rapportent à la gloire de la ville d'Harlem, en y ajoutant un verni de leur façon. Tout ce que ce ſavant hiſtorien a dit à ce ſujet, mérite d'être lu. *V. Vaderlandſche Hiſtorie. T. II, p. 350.*

procurer aucun avantage ſolide ; en effet, Damiette fut perdue peu d'années après.

Les Croiſés regardoient alors Ptolemaïs comme la Capitale des états chrétiens en Aſie, & Henri, Duc de Limbourg, comme leur chef. L'Empereur cependant, 1228. après pluſieurs délais, s'embarqua pour la Paleſtine ; ſon mariage avec Jolande, fille de Jean de Brienne, lui donnoit des droits ſur le royaume de Jéruſalem ; mais cette expédition fut d'un genre ſingulier & preſque ridicule ; l'Empereur débarqua à Ptolemaïs, traita avec les Sarraſins, qui lui céderent Jéruſalem où il ſe fit couronner, mais qu'il ne prit aucun ſoin de fortifier : de ſorte que cette reſtitution ne procura à l'Empereur, que la ſatisfaction de viſiter les lieux ſaints, dont la poſſeſſion réelle auroit dû être le vrai but de ſon expédition.

Si néanmoins on conſidere, que, tandis que l'Empereur faiſoit ſon entrée dans la ville ſainte, ce même Prince étoit excommunié par le Vicaire de Jeſus-Chriſt, on ne pourra s'empêcher d'avouer, qu'il agiſſoit en bon politique, puiſqu'il trouva le moyen de remplir ſon vœu, ſans nuire à ſes vrais intérêts.

Auſſi ne tarda-t-il guere à repaſſer en Italie, & a y faire ſentir au Pape, qu'il eſt auſſi dangereux, qu'aiſé, d'employer les foudres de l'Egliſe contre un Monarque puiſſant.

DERNIERES CROISADES.

LA discorde, qui régnoit entre les chrétiens d'Asie, ne contribua pas moins, que le départ de l'Empereur, à l'affoiblissement des Latins en Palestine. Ce fut inutilement que le Pape détermina Louis IX, Roi de France, à entreprendre successivement deux Croisades; elles n'eurent que la plus triste issue. Louis, prisonnier en Egypte, dût sacrifier Damiette pour sa rançon; il s'étoit emparé de cette ville trente ans après la premiere conquête, & elle demeura cette derniere fois bien moins de temps encore sous la puissance des Chrétiens. D'Afrique, ce Prince passa en Asie; il tenta envain pendant un séjour de quelques années, qu'il y fit, de rétablir les affaires des Croisés; il fortifia, à la vérité, plusieurs de leurs places, & remit un certain ordre dans l'administration; mais, si les efforts, qu'il fit, relevent infiniment sa religion & son courage, l'avantage que les Latins de la Terre-Sainte en retirerent, n'en fut pas moins presque nul: leur ruine en fut retardée; mais ils ne s'en livrerent pas moins aveuglément à leurs haines intestines, qui préparerent insensiblement leur perte totale. Ce fut inutilement pour la Terre-Sainte, que le saint Roi entre- 1270.
prit une seconde fois de combattre les infidelles; débarqué à Tunis, il y mourut d'une maladie contagieuse; les chrétiens d'Orient virent s'évanouir avec lui leur derniere espérance; & sa mort sembla avoir éteint dans le cœur des chrétiens de l'Europe, ce zele qui tant de fois les avoit armés pour secourir la Palestine: en effet, ce fut-là le terme des Croisades, car on ne peut don-

ner ce nom à l'expédition du Prince Edouard d'Angleterre, qui, accompagné de Robert, fils du Comte de Flandre, & de Henri, Comte de Luxembourg, aborda à Ptolemaïs peu de temps après la mort de saint
1291. Louis. Il n'y resta ni assez long-temps, ni avec des forces suffisantes pour rétablir le royaume de Jérusalem, qui penchoit visiblement vers sa destruction; la prise de Ptolemaïs la consomma; & il ne resta aux Croisés en Asie, d'autre possession, que l'isle de Chypre.

Telle fut l'issue de ces célebres expéditions; voyons maintenant quelle fut leur influence sur les mœurs, les usages & les coutumes des Pays-Bas.

QUATRIEME ÉPOQUE.

QUATRIEME ÉPOQUE.

SECONDE PARTIE.

De l'influence des Croisades sur les mœurs.

LE Gouvernement féodal n'avoit pas encore acquis une entiere consistance, l'hérédité des fiefs étoit à peine établie, & les Gaules se ressentoient encore de la secousse, que l'extinction de la race de Charlemagne leur avoit fait éprouver; ce système nouveau, & qui distingue ce moment de notre histoire, tenoit tous les esprits tendus vers un seul but; chacun cherchoit à s'assurer le fruit de ses usurpations, & les Souverains luttoient sans cesse contre des vassaux trop puissans.

On ne respiroit que la guerre; on ne songeoit qu'à attaquer ou à se défendre; la superstition, fruit nécessaire de l'ignorance, se mêloit à l'esprit guerrier, & il en résultoit des mœurs dures & fanatiques; les arts étoient oubliés (ce n'est qu'à l'ombre des oliviers qu'ils prennent vigueur.) Le peu de connoissances, qui subsistoient, étoient réléguées dans les cloîtres, & quelles connoissances encore? elles étoient peut-être plus funestes, qu'utiles; aussi furent-elles dans la suite un des plus grands obstacles à la renaissance des lettres: en Orient, au contraire, l'Empire Romain, tout déchu qu'il étoit de son ancienne grandeur, avoit conservé cette urbanité de mœurs, qui n'est jamais à un plus haut degré, qu'au moment où la dépravation est à son comble; Constantinople renfermoit dans son sein les arts, les sciences, les manufactures; jamais cette ville Impériale n'avoit été la proie des Barbares; depuis

Conſtantin ſon fondateur, elle avoit conſervé ſa ſplendeur, & la cour des Empereurs d'Orient joignoit à une foibleſſe réelle tous les dehors de l'antique Majeſté de celle des Céſars.

T. XVIII Hiſt. du Bas-Empire. Foucher, un des hiſtoriens de cette Croiſade, qui étoit à la ſuite du Comte Etienne de Chartres, ſe récrie ſur la beauté de Conſtantinople, ſur la magnificence des édifices, le nombre des palais & des monaſteres, l'abondance des richeſſes, l'activité du commerce & ſur l'immenſe population, quoiqu'on y comptât 20000 Eunuques.

Auſſi l'étonnement ſtupide des Croiſés à la vue de ce ſpectacle nouveau ne peut-il ſe décrire; les relations, que les auteurs contemporains en ont tranſmiſes à la poſtérité, atteſtent à chaque ligne combien ces eſprits groſſiers furent frappés de ces objets, que leurs fictions mêmes n'avoient pas atteints: les temples & les palais bâtis par l'imagination de nos anciens Romanciers, étoient beaucoup au-deſſous des réalités, qu'offroit Conſtantinople aux yeux de nos ancêtres.

C'étoit un monde nouveau pour eux; tout excitoit leur admiration, & bientôt après le deſir d'imiter dans leur patrie les mêmes édifices & les mêmes établiſſemens, qui faiſoient l'objet de leur ſurpriſe, dut ſuccéder au premier étonnement (1).

Fiers de leur force, & ſentant leur ſupériorité ſur cette nation ſuperbe, mais foible, ils regarderent comme une injuſtice du ſort d'avoir favoriſé à ce point des peuples, qu'ils conſidéroient comme ſi inférieurs à eux.

---

(1) Le Préſident Hénault remarque, que ce fut vers la fin du XIIe. ſiecle, que l'architecture fut cultivée en France, & *qu'avec elle ſe réveillerent la Peinture, la Sculpture, l'Orfevrerie, &c. Tel étant le ſort des arts, qu'ils marchent tous enſemble* (a).

(a) Abrégé chronol. T. I. p. 162. édit. in-4to.

On m'objectera peut-être, que l'architecture Gothique, la ſeule connue alors dans nos Provinces, ne peut avoir été le fruit des Croiſades; mais lorſqu'on conſidere, que ce genre d'architecture étoit adopté même en Italie, & nommément à Veniſe avant la fin du Xe. ſiecle, on ceſſera d'être étonné de ce que nos ancêtres préférerent les ornemens multipliés de l'architecture gothique à la noble ſimplicité de celle de la Grece.

(b) Voyage d'un François en Italie, en 1765 & 1766. T. VIII, pag. 15 & 16.

C'eſt en effet avec les Venitiens, que les habitans des Provinces Belgiques contracterent les liaiſons les plus étroites, & à Veniſe, l'Egliſe de S. Marc, bâtie vers l'an 976 (b), eſt d'un mauvais gothique; ſi nous nous rappellons néanmoins que le projet du Doge Orſeolo, qui la fit conſtruire, étoit de ſuivre le modele de Ste. Sophie, & que ce même Doge avoit des relations directes

Ce ne fut pas Conſtantinople ſeule, qui offrit aux Croiſés des objets nouveaux & utiles; les villes d'Italie cultivoient le commerce, & leur marine étoit floriſſante pour le temps; ces objets durent faire une impreſſion profonde ſur des Princes, dans qui la valeur & l'amour de la gloire avoient ſeuls juſqu'alors dominé, ſans cependant avoir éteint ces lumieres naturelles, qui font diſtinguer aux grandes ames les choſes vraiment utiles.

Pendant près de deux ſiecles, que durerent les Croiſades, il s'établit des relations ſuivies entre les Italiens, les Grecs, & les habitans des Pays-Bas; ces liaiſons durent néceſſairement polir les mœurs de nos ancêtres, & leur faire connoître de nouveaux beſoins, ſource toujours féconde de l'induſtrie néceſſaire pour les ſatisfaire.

En Aſie même, la cour des Califfes étoit ſupérieure en ſciences & en urbanité à celles des ſouverains Européens; les Croiſades firent refluer en Europe ces connoiſſances plus étendues & ces mœurs plus douces.

Il ſeroit difficile de peindre ces objets en détail; les grands traits ſeuls conviennent à de pareils tableaux: d'ailleurs la manie des Chroniqueurs de ces temps reculés, étoit de s'appeſantir ſur les relations les plus minutieu-

---

avec les ouvriers de Conſtantinople, puiſqu'*il y fit faire un tableau d'orfévrerie d'une richeſſe extraordinaire & d'un merveilleux travail* (c). Nous trouverons moins ſingulier encore, que les Pays-Bas, plus éloignés, que Veniſe, de Conſtantinople, ſe ſoient écartés davantage des modeles que leur offroit la ville Impériale.

(c) Hiſtoire de Veniſe, par l'Abbé L***. T. I, p. 321.

D'ailleurs, à Conſtantinople même, l'architecture n'étoit plus floriſſante dès le regne de Juſtinien, témoin l'Egliſe de Ste. Sophie; quoiqu'on y eut prodigué le marbre & les ornemens précieux, il n'en réſultoit néanmoins au jugement d'un Moderne (d), qu'une merveille gothique: la direction en fut cependant confiée à Anthemius de Tralles, le plus habile architecte de ce temps-là: ce même Moderne obſerve, que l'architecture ſouffrit beaucoup des ornemens que les Romains emprunterent des Egyptiens: il ajoute, que ce furent les Maures, établis en Eſpagne, qui furent nos maîtres, & que ce furent leurs auteurs, que nos architectes conſulterent.

(d) Blondel, cours d'architecture civile. Introduction, p. 69. T. I.

ſes des actions guerrieres; les mœurs, le commerce, les arts, les ſciences leur paroiſſoient des objets preſque étrangers; ils ſe conformoient ſans doute à l'eſprit de leurs Lecteurs, uniquement occupés à ſe diſtinguer par de hauts faits d'armes.

De l'influence des Croiſades ſur l'état politique.

L'éloignement des Souverains, les régences, qui en ſont une ſuite néceſſaire, l'abſence des Seigneurs & les fraix, que les Suzérains & les vaſſaux durent faire, influerent, ſans doute, beaucoup ſur le Gouvernement des Provinces Belgiques.

Les Souverains n'avoient pas encore accoutumé leurs ſujets au payement des impôts; leurs domaines & quelques droits légers d'entrée & de ſortie, de paſſage, &c. faiſoient leur richeſſe; le ſervice, que devoient leurs vaſſaux, faiſoient leur force.

C'étoit en vendant leurs domaines, que les Souverains ſe procuroient l'argent néceſſaire pour ces ſaintes expéditions; c'étoit auſſi par la vente de leurs terres, que les vaſſaux ſe mettoient en état d'accompagner leurs Suzerains.

Godefroi, Duc de Lothier, vendit Stenai à l'Evêque de Verdun, & ſon château (1) de Bouillon à l'Egliſe de Liege 1300 marcs d'argent & 3 d'or; la même Egliſe paya au Comte de Hainaut 50 marcs d'argent & une livre d'or pour le château de Couvin (2). Le Sei-

(1) Cette vente eſt révoquée en doute par l'auteur de l'art de vérifier les dates. p. 635.

(2) Mir. T. I. p. 364. Ces mots ſe trouvent dans l'achat de 1096.

Quia gratiâ divinâ inſpirante animo conceperat (Comes Balduinus) cum aliis devotis Chriſtianis Hyeroſolimam proficiſci.

gneur de Traſignies vendit Ath au Comte Bauduin d'Hainaut en 1148. Je me bornerai à ces exemples; ils ſuffiſent pour prouver la révolution, que ces ventes durent occaſionner : les Egliſes & les monaſteres s'enrichirent.

Il fut des ventes d'un autre genre, & dont l'influence fut plus directe; ce fut celle des privileges. C'eſt durant les Croiſades, que la plupart des communes s'établirent; leur crédit devint bientôt ſi grand, que la plus haute nobleſſe, les Souverains mêmes ſe faiſoient inſcrire au nombre des citoyens (1).

La nobleſſe s'aſſuroit par ce moyen le ſecours des villes; & dans le ſyſtême féodal, celui qui pouvoit armer le plus de guerriers en ſa faveur, étoit le plus puiſſant. C'eſt d'après ces mêmes principes, que dans le XII^me^ XIII^me^ & XIV^me^ ſiecles, les plus grands Seigneurs étoient Baillis & Avoués des Abbayes (2); en cette qualité ils avoient à leurs ordres les vaſſaux des Egliſes, dont ils étoient, de nom, les premiers Officiers; mais preſque toujours, dans le fait, les oppreſſeurs.

La protection ſpéciale accordée par les Papes aux terres des Croiſés, & l'anathême lancé contre ceux qui profiteroient de leur abſence pour leur nuire, durent auſſi faire ceſſer, ou au moins rendre infiniment plus rares, ces guerres particulieres, qu'on peut, à juſte titre, regarder comme un des plus grands fléaux qui affligerent l'humanité.

Mais, ſi la protection des Papes étoit utile aux laïques, il paroît, qu'elle n'étoit pas auſſi efficace en faveur des Eccléſiaſtiques : Liege nous en fournit un exemple. Les Chanoines, qui n'avoient pas pris la croix, refuſoient à

(1) Le Comte de Hainaut ſe fit recevoir Bourgeois d'Ath dans le XIVe. ſiecle, ce qu'atteſtent les regiſtres de cette ville.

(2) Cette remarque eſt tirée des annales de S. Ghilain en Hainaut.

ceux, qui étoient en Paleſtine, les revenus de leurs prébendes (*Gallia Chriſtiana*, T. III, p. 38.)

Si c'eſt en effet, comme il n'eſt guere poſſible d'en douter, aux Croiſades, que l'on doit principalement la ceſſation des guerres, que la nobleſſe ſe faiſoit; quelle obligation ne leur a-t-on pas? c'eſt à la ceſſation de ces funeſtes diſcordes, que l'on peut attribuer le commerce, qui vers le temps des Croiſades commença à fleurir dans les villes de Flandre, les progrès de l'agriculture, qui rendit fécondes des terres, qui juſqu'alors n'avoient été que trop ſouvent arroſées du ſang des poſſeſſeurs, & l'obſervation des loix, qui reſtoient ſans vigueur, quand la force leur étoit ſubſtituée.

Je crois devoir auſſi aſſigner à l'époque des Croiſades l'affranchiſſement des peuples Belgiques; je voudrois citer des actes poſitifs, qui puſſent nous inſtruire des motifs & des conditions de ces affranchiſſemens dans les différentes Provinces; mais j'en trouve peu: un cependant me paroît mériter particuliérement notre attention; c'eſt celui par lequel Marguerite, Comteſſe de Flandre & de Hainaut, affranchit en 1252, (1) les ſerfs de ſes domaines en Flandre.

1°. Le motif exprimé eſt purement la religion; le motif politique n'y entre pour rien, au moins n'y en eſt-il pas fait mention.

2°. L'état de ces ſerfs étoit tel, qu'à leur mort, la moitié de leurs biens appartenoit au Comte de Flandre.

3°. Ils devoient en outre le ſervice & les corvées, *ſervitia* & *angariæ*.

4°. La Comteſſe ſe réſerve le droit de meilleur catel,

(1) Je crois devoir avertir ici que dans la table des placards de Flandre, cet affranchiſſement ſe trouve [par erreur] ſous l'année 1152.

Les ſerfs, dans les terres des Seigneurs, n'étoient pas encore tous affranchis en 1314; Témoins les lettres d'affranchiſſement, qui ſe trouvent dans Miræus.

& ce droit y eſt clairement expliqué : en outre une capitation de 3 deniers par an pour chaque homme, & un denier pour chaque femme payables à la S. Remi.

Un diplôme de Jean d'Avênes (petit fils de la Comteſſe Marguerite), mérite auſſi d'être cité ici. Ce Prince exempta, par cet acte, les Bourgeois de Mons du droit de morte-main ou meilleur catel (1); ce qui prouve, que juſqu'alors les Comtes en avoient joui. C'étoit, ſans doute, un droit qu'ils s'étoient réſervé, lorſqu'ils accorderent le droit de Commune à la ville de Mons.

Mais nous n'avons aucunes lumieres ſur le moment où cette ville a joui de ce droit précieux.

Le plat-pays gémiſſoit encore dans l'eſclavage, & les habitans des domaines du Prince ne jouiſſoient pas de la liberté comme en Flandre ; ce même titre, qui eſt de 1295, nous l'apprend en ces termes :

» *Nous & nos hoirs povons nos ſierfs ou nos ſierves* » *requere & reclamer.... dedens an & jour, puiſqu'ils y* » *ſeront premiers venus demorer.*

Il eſt ſtipulé enſuite, que, lorſque les ſerfs & ſerves auront habité la ville de Mons, ou ſa Banlieue, pendant un an & un jour, le ſouverain ne pourra plus les reclamer.

Mais pour éviter, que les ſerfs des domaines ne cherchaſſent à s'affranchir par leur établiſſement à Mons, Jean d'Avênes ordonna, que les Echevins, lors de leur réception, s'obligeaſſent, par ſerment, à dénoncer à l'officier du Prince les ſerfs, qui ſe trouveroient dans la ville.

(1) Le droit de morte-main ſentoit la ſervitude : Philippe, Comte de Namur, l'ayant voulu exiger des Chevaliers de ſes Domaines & de ceux des Abbayes, dont il étoit Avoué, fut obligé de renoncer à cette exaction par acte de 1212. [Mir. T. I. p. 297.] & de convenir, que cette uſurpation étoit injuſte, indécente, & contraire à l'honneur de la Chevalerie.

En effet, l'affranchiſſement, que les ſerfs cherchoient à ſe procurer en s'établiſſant dans les villes, excitoit depuis long-temps les juſtes plaintes des Seigneurs (1).

Tournai avoit des loix & des (2) coutumes avant l'an 1187, époque de la charte, qui inſtitua & régla ſa commune. Parmi les articles de cette charte, le 19me mérite d'être rapporté ici.

Si quis crucem, dominicum viſitaturus Sepulchrum, acceperit; occaſione crucis non remanebit, quin eum opporteat jura civitatis & conſuetudines obſervare ſecundùm omnes divitias ſuas, præter (3) *has, quas ſecum deferet ad ſervitium Dei.*

Parmi les diplômes de libertés accordés vers ce temps-là, aucun ne prouve mieux combien les Croiſades y influerent, que celui accordé par Philippe, Comte de Flandre, à la ville d'Aire : en voici les termes :

» *Ego Philippus Fl. & Virom. Comes preſentibus & futuris &c.*

Peregrinaturi in terram ſanctam.... Dignum duximus *hominibus terræ noſtræ libertatem & immunitatem, quam eis anteceſſores noſtri retro principes indulſerunt, conſervare & confirmare.*

Ce même diplôme prouve, que les privileges des habitans d'Aire datoient du regne du Comte Robert & de la Comteſſe Clémence.

Bapaumes eut une charte de privileges en 1196; Aras en 1211; Tenremonde en 1233; Namur avant 1221, &c. &c.

Anvers

(1) Voyez du Cange au mot *Communancia*, Col. II, L. 45 & ſuiv.

(2) *Spicilegium*, T. III, p. 551.

(3) Dans d'Achery on lit *propter*, ce qui ne ſignifieroit rien.

Anvers jouiſſoit du droit de commune avant 1124. Miræus, T. I. p. 87.
témoin le diplôme adreſſé cette année, par Godefroi, Duc de Lothier, *B. tribuno & omnibus Antuerpienſibus.* Le même acte prouve, que les habitans d'Anvers n'étoient pas tous vaſſaux du Duc : il diſtingue *homines ſui & amici ſui.*

Grandmont, long-temps avant 1200, (Miræus, T. I, p. 291.)

Il réſulte de ces faits, que les Croiſades contribuerent à un des établiſſemens les plus utiles, qui s'introduiſirent alors. Examinons maintenant ſi elles influerent ſur la conſtitution même.

» C'étoit un principe fondamental dans le ſyſtême » féodal, qu'aucun homme libre ne pouvoit être gou- » verné & taxé, que de ſon propre conſentement (1) «.

Il en réſulte, que, chaque fois, que le Suzerain vouloit faire quelque réglement, il devoit aſſembler ſes vaſſaux, qui ſeuls pouvoient donner, de concert avec leur Souverain, la ſanction aux loix.

Mais ces aſſemblées nationales exiſterent-elles conſtamment, ou ne s'introduiſirent-elles, qu'inſenſiblement ?

C'eſt ce que l'hiſtoire & les monumens publics peuvent ſeuls nous apprendre.

Un auteur Moderne (2) a traité avec aſſez d'étendue cette matiere intéreſſante, & il attribue aux Croiſades l'uſage plus fréquent des aſſemblées nationales.

Il s'exprime en ces termes :

» Les Seigneurs, qui avoient quelques affaires com- » munes, imaginerent de s'aſſembler dans un lieu com- » mode, dont ils convenoient, & prirent l'habitude

(1) Robertſon, introduction à l'Hiſtoire de Charles V, p. 34.
(2) Mably.

» d'inviter leurs amis & leurs voiſins à s'y rendre, » pour délibérer de concert ſur leurs prétentions.

» Ces eſpeces de Congrès, qu'on tint aſſez ſouvent » *à l'occaſion des Croiſades*, des entrepriſes du Clergé, &c. ſe nommoient alors Parlemens: les Parlemens ne faiſoient point partie du Gouvernement » féodal; on y concluoit des conventions, des Traités » de ligues, d'alliance ou de paix, & non pas des » loix «.

Cette idée eſt la ſuite d'un principe, que je crois inconteſtable; c'eſt que le ſyſtême féodal établiſſoit une chaîne de Souverains, dont la dépendance ſe bornoit aux ſecours militaires; mais d'un autre côté, il me paroît preſqu'impoſſible, que les pairs d'un grand fief n'euſſent pas réguliérement des queſtions à traiter relativement aux intérêts communs du Suzerain & des vaſſaux. Si nous ne trouvons pas ces aſſemblées déſignées par le nom d'aſſemblées nationales, n'en ſoyons pas ſurpris; les vaſſaux devoient, à certains jours marqués, ſe trouver *à la cour* de leur Suzerain, pour y aſſiſter aux plaids; c'étoit lors de ces plaids deſtinés à décider les affaires des particuliers, que ſe diſcutoient auſſi les affaires nationales; cette idée me paroît réſulter naturellement de la nature du Gouvernement féodal.

Dans le Hainaut, ce que nous appellons aujourd'hui *l'aſſemblée des Etats*, étoit encore connue dans le XIV^me^ ſiecle ſous le nom de *Parlement*; les comptes de cette Province en font foi.

Il réſulte auſſi de ces comptes, que le Souverain convoquoit *déja alors* ces aſſemblées.

Les annales de cette même Province rappellent auſſi une aſſemblée des Etats tenus à Mons le 26 de Juin

1200, pour rédiger par écrit les loix du Pays (1). Ces loix, qui ſont parvenues juſqu'à nous, méritent d'être comptées au nombre des monumens les plus précieux de notre hiſtoire; puiſqu'elles nous ont tranſmis des uſages ſur leſquels les hiſtoriens ne nous donnent que des connoiſſances inſuffiſantes & rarement exactes.

Je m'apperçois, que je touche au point le plus eſſentiel de la conſtitution des Provinces Belgiques; à une queſtion, qui mériteroit d'être traitée avec une étendue égale à ſon importance, & qui ſeroit peut-être la plus intéreſſante que l'Académie pût propoſer.

Mais, avant d'abandonner un ſujet, que je me ſens avec raiſon une certaine complaiſance à diſcuter, je crois devoir y ajouter une nouvelle réflexion; c'eſt que la conſtitution des Provinces Belgiques ne doit pas être traitée uniformément; elles étoient toutes, à la vérité, régies par la loi féodale; mais on doit diſtinguer, avec ſoin, celles qui relevoient de l'Empire, de celles qui relevoient de la France; dans ce royaume, la loi féodale plia inſenſiblement ſous la puiſſance prépondérante d'un ſouverain héréditaire: l'Empire, au contraire, gouverné par des chefs électifs, ſut conſerver ſa conſtitution féodale juſqu'à nos jours; différence, dont l'influence fut ſenſible ſur les uſages des différentes Provinces Belgiques, & qu'on ne doit jamais perdre de vue.

Je reviens au ſujet de ce Mémoire; nous avons vu, que les Croiſades rendirent les aſſemblées nationales plus fréquentes; l'abſence des Souverains dut auſſi leur faire acquérir plus de conſiſtance: en effet, ces ſaintes expéditions bouleverſant, pour ainſi dire, toutes nos

(1) Il eſt parlé de ces mêmes Etats dans une charte de Bauduin. *Convocatis Flandriæ, Hannoniæ Baronibus*, aſſenſu *quorum & conſilio omnia præordinavit* [*Balduinus Comes*].

Provinces, & sur-tout, la succession dans les maisons des Souverains; quels intérêts importans, les Pairs de chaque Province, n'eurent-ils pas à traiter, & avec quelle autorité ne durent-ils pas les régler, n'ayant à leur tête que des régens, que la nécessité d'envoyer à chaque instant de nouveaux secours d'hommes & d'argent, rendoit dépendans de la bonne volonté des vassaux?

Les plus considérables, à la vérité, & les plus turbulens étoient eux-mêmes en Palestine; mais ceux, qui restoient, n'en devenoient que plus puissans, se trouvant à la tête de toutes les affaires.

On peut néanmoins assurer, qu'en général les Croisades contribuerent à l'affoiblissement de la noblesse & à l'augmentation de la puissance des Souverains : on convient que ce fut une des causes de l'empire des Rois de France sur leurs vassaux; je crois, que par la même raison les Souverains des différentes Provinces des Pays-Bas en devinrent moins dépendans des leurs.

Voyez Daniel de la Milice Françoise, t. I. p. 67.

Une question, qui dérive de la précédente, c'est l'examen de l'influence des Croisades sur l'administration de la justice; un des privileges des Croisés étoit, que leurs causes se jugeassent au tribunal ecclésiastique; quel changement un pareil abus ne dût-il pas opérer, & quel surcroit de puissance ne procura-t-il pas au Clergé?

Du Cange au mot *Cruce signati.*

Ces expéditions lointaines, les opérations nécessaires pour s'y préparer, les contrats qui y étoient relatifs durent aussi faire naître mille difficultés jusqu'alors inconnues, & auxquelles aucune coutume, ni aucun usage n'avoient pu pourvoir : ce fut, sans doute, l'origine de plusieurs nouvelles loix.

Ce fut aussi pendant les Croisades, que le droit Romain reprit vigueur (1).

1) *In Gallia vero ad vicinos Belgas adulto jam sæculo duodecimo & sæculo*

Blackſtone attribue la perte de la liberté politique de la plupart des états de l'Europe à l'introduction de ces loix étrangeres, qui énerverent les coutumes féodales ; il appuie ſon ſentiment, en remarquant, que la conſtitution libre de l'Angleterre, en ſe refuſant à ſon joug, s'eſt toujours de plus en plus perfectionnée.

Je me bornerai à cette remarque ſur un ſujet déja propoſé par l'Académie, & traité à ſa ſatisfaction.

Si les Croiſades influerent ſur les loix, les coutumes & les mœurs des Pays-Bas, comme nous venons de le voir, elles n'influerent pas moins ſur la ſucceſſion des maiſons regnantes.

En Brabant elles firent entrer le Duché de la Baſſe-Lorraine ſucceſſivement dans les maiſons de Limbourg & de Louvain.

En Hainaut, le mariage de Richilde, héritiere de cette Province, avec Bauduin de Flandre, avoit réuni ces deux Comtés ; bientôt après, l'ambition de Robert, frere de Bauduin, les déſunit de nouveau. Les Croiſades firent rentrer ces Provinces ſous leur ſouverain légitime ; elles contribuerent au mariage de Gertrude de Flandre avec un Prince de la maiſon d'Alſace, qui dut à cette alliance la ſouveraineté de cette Province : Philippe d'Alſace, étant mort en Paleſtine ; ſa ſœur, mariée au Comte de Hainaut, devint ſon héritiere ; mais cette union de la Flandre & du Hainaut, vint encore à ceſſer par l'influence des Croiſades : leur Souverain, monté ſur le trône de Conſtantinople, perdit la vie en défendant ſes nouveaux états : ſes filles, Jeanne & Marguerite, ſous la tutelle du Comte de Namur & de Bouchard d'Avênes, devinrent ſucceſſivement héritieres de

decimo tertio incipiente dimanare potuit [jus Romanum.] Diſcours couronné en 1776. p. 49 & 50.

ces Provinces; mais l'abſence du Souverain avoit engagé Bouchard à abuſer de ſa confiance ; Marguerite étoit devenue mere ; Bouchard, quoique engagé dans les ordres, avoit déterminé ſa pupille à recevoir ſa main ; mais l'illégitimité de cette union fut bientôt connue ; Marguerite, plus occupée d'elle, que des enfans nés de ſon mariage avec Bouchard, ſe remaria à Gui de Dampierre ; les enfans nés de ce ſecond mariage, conſidérant ceux du premier comme illégitimes, prétendirent ſuccéder ſeuls à leur mere.

Les d'Avênes, au contraire, comme les aînés, & s'appuyant ſur la bonne foi de leur mere, lorſqu'elle avoit épouſé Bouchard, reclamoient également ſon héritage.

Ces derniers étoient ſoutenus par le Comte d'Hollande, Roi des Romains, dont l'aîné avoit épouſé la ſœur.

Après une guerre longue & meurtriere, le Hainaut reſta aux d'Avênes, la Flandre aux Dampieres.

La Province de Namur reſſentit encore plus particuliérement l'effet des Croiſades.

A la mort de Philippe le Noble, ce Comté devoit appartenir à Henri, Empereur de Conſtantinople ; celui-ci le céda à Jolande ſa ſœur, épouſe de Pierre de Courtenai, qui, étant monté, à ce titre, ſur le trône de Conſtantinople, céda Namur à ſon fils aîné, à qui devoit naturellement tomber la couronne Impériale, à la mort de ſon pere ; mais Philippe préféra de demeurer à Namur, & céda l'Empire à ſon frere cadet.

Philippe étant mort, ainſi que Henri ſon frere & ſon ſucceſſeur ; Marguerite, leur ſœur, s'empara du Comté de Namur au mépris des droits de la branche Impériale ; l'Empereur Bauduin, réduit à mandier le ſecours des Princes de l'Europe, revint à Namur, en dépoſſéda

ſa ſœur, & engagea le Comté au Roi de France pour une ſomme de 50 mille livres, qu'il employa en vain à ſoutenir ſa couronne chancellante; partant pour Conſtantinople, il laiſſa le Gouvernement de Namur à Marie ſon épouſe: depuis cette époque, tout y fut dans la plus grande confuſion; enfin Bauduin vendit Namur à Gui de Flandre pour 20 mille livres.

Cet expoſé, tout ſimple qu'il eſt, a peu beſoin de commentaire; il eſt aiſé de ſe figurer les maux & les déſordres, que cette incertitude dans la ſucceſſion, dut cauſer; & ces maux furent une ſuite des Croiſades.

De l'effet des Croiſades ſur la population.

L'Émigration immenſe, qu'occaſionerent les Croiſades, diminua ſucceſſivement, pendant près de deux ſiecles, la population des Provinces Belgiques; & cette diminution influa également ſur toutes les claſſes de la ſociété: l'agriculture en ſouffrit eſſentiellement; les terres, devenues moins précieuſes par le défaut de cultivateurs, baiſſerent de prix: les denrées de premiere néceſſité s'avilirent faute de conſommateurs, & la maſſe des richeſſes nationales en diminua proportionellement.

Les manufactures manquerent d'ouvriers, la navigation de matelots, l'état de défenſeurs; mais les puiſſances voiſines ayant auſſi été victimes de la paſſion des guerres ſaintes, & s'étant affoiblies dans la même proportion, les ſuites de la dépopulation des Pays-Bas furent moins dangereuſes.

D'ailleurs, je crois devoir remarquer ici, que la cauſe de cette dépopulation n'étant, qu'une effervescence paſſagere, les funeſtes effets, qui en dériverent, ne furent auſſi que momentanés.

On peut effectivement regarder comme un principe

certain, que la population n'eſt jamais arrêtée, que par le défaut d'occupation ou d'émulation; tout pays où l'homme trouve à ſe nourrir lui & ſa famille; tout pays, où l'induſtrie n'eſt pas éteinte dans le cœur des citoyens, ſe peuple de ſes propres habitans, qui ſe multiplient en raiſon des moyens de ſubſiſtance, qui s'offrent pour prix de leurs travaux.

L'Amérique nous donne un exemple frappant de cette vérité; une partie de ce vaſte continent, habitée par un peuple de chaſſeurs, ne demandoit que des cultivateurs, qui tiraſſent de ſon ſein les richeſſes naturelles, qu'elle leur offroit avec profuſion: cette aiſance à s'aſſurer les moyens de ſubſiſter & d'élever leurs familles, engagea les habitans de l'Amérique à ſe marier beaucoup plus jeunes, & à ne pas craindre de voir leurs enfans ſe multiplier au-delà des reſſources néceſſaires à leur entretien; auſſi, tandis qu'on compte qu'en Angleterre il ne ſe marie annuellement qu'une perſonne ſur cent; on calcule, qu'il s'en marie le double en Amérique (1).

De ce principe, établi ſur la théorie & ſur l'expérience, il réſulte, que la dépopulation, occaſionnée dans les Provinces Belgiques par les Croiſades, ne fut, que d'une durée égale au temps néceſſaire pour réparer cette perte, & que ce temps fut moins long en proportion de l'encouragement, que donnoit au peuple la facilité d'acquérir des moyens de ſubſiſtance, dont l'aviliſſement du prix des terres avoit diminué la valeur.

Il reſte une autre réflexion à faire, & dont les ſuites méritent une attention ſérieuſe; il eſt certain, que le nombre

(1) Les Œuvres du Docteur Franklin en font foi, T. II. p. 121.

nombre des guerriers, qui périrent en Paleſtine, fut bien ſupérieur à celui des femmes, qui y finirent leur carriere ; auſſi l'hiſtoire nous apprend-elle, que pluſieurs Abbayes de femmes doivent leur exiſtence aux veuves des Croiſés, morts en Aſie ; telle eſt, aſſure-t-on, l'origine des Abbayes de Salſinne & de Marche-les-Dames dans le Comté de Namur (1).

Cette diſproportion entre les deux ſexes pendant l'eſpace de deux cens ans doit néceſſairement avoir influé ſur les mœurs, en augmentant conſidérablement ces unions paſſageres, ſi juſtement condamnées par la plus pure des religions ; il ſemble en effet, que jamais les naiſſances illégitimes ne furent plus communes, que dans le XII^me^ & le XIII^me^ ſiecle ; je crois même pouvoir avancer, que les fruits de ces unions illicites jouirent alors d'une conſidération ſupérieure à celle dont ils ont joui dans d'autres temps.

On aſſure, il eſt vrai (2), que, ſuivant les calculs, que l'on a faits en divers endroits de l'Europe, il y naît plus de garçons que de filles ; mais cette diſproportion ne peut être aſſez grande pour détruire l'obſervation précédente.

(1) Hiſtoire de Namur. pag. 133.
(2) Eſprit des Loix, L. XVI. Ch. IV.

Des Armoiries.

Dès les temps les plus reculés les hommes célebres, les nations mêmes ont affecté de se faire reconnoître par certains signes, qu'ils avoient adoptés : les uns en ornoient leurs écus, les autres en composoient leurs enseignes ; mais ces marques de distinction n'étoient ni héréditaires, ni fixes ; elles le sont aujourd'hui ; mais depuis quelle époque ? c'est sur quoi les savans ne sont pas d'accord ; les uns regardent les Tournois comme la vraie source des armoiries, les autres en attribuent l'invention aux Croisés. M. de Foncemagne adopte un sentiment mitoyen ; » je crois, dit-il, qu'il » faut admettre ensemble les deux opinions, & que » séparées, elles ne peuvent nous donner complettement l'origine que nous cherchons : l'usage des armoiries s'introduisit d'abord par les Tournois, dont » l'établissement a précédé, de quelques années, la » premiere Croisade. Il n'en faut pas d'autre preuve, » que le sceau de Robert le Frison, Comte de Flandre ; ce sceau est attaché à un acte de 1072, par » conséquent, antérieur de vingt-trois ans à la premiere Croisade.

Mais il croit, qu'il étoit réservé aux Croisades, d'en rendre l'usage plus général, & la pratique plus invariable ; il ajoute » que ce fut aussi depuis les Croi- » sades, qu'elles devinrent héréditaires, les enfans se » faisant un point d'honneur & de religion de transmettre à leurs descendans l'écu de leurs peres, » comme un monument de leur valeur & de leur » piété. C'est, continue-t-il, par les Croisades, que » sont entrées, dans le blason, les principales pieces, » entre autres, *les croix* de tant de formes différentes,

» & les merlettes, ſorte d'oiſeaux, qui paſſent les mers » tous les ans, & qui ſont repréſentés ſans pieds & » ſans bec, en mémoire des bleſſures reçues dans les » guerres ſaintes par les Chevaliers, qui les por- » toient.

» C'eſt aux Croiſades, que le blaſon doit les noms » de ſes émaux, azur, gueule, ſinople & ſable, s'il » eſt vrai que les deux premiers ſoient tirés de l'Arabe » ou Perſan, que le troiſieme ſoit emprunté de celui » d'une ville de la Cappadoce, & le quatrieme, une » altération de *Sabellina pellis*, martre zibelline, ani- » mal commun dans les pays, que les Croiſés traver- » ſerent.

» C'eſt auſſi, vraiſemblablement, par les Croiſades, » que les fourrures d'hermine & de vair, qui ſervirent » d'abord à doubler les habits, puis à garnir les écus, » ont paſſé delà dans le blaſon «.

Telles ſont les remarques, que j'ai cru devoir tirer de M. de Foncemagne; elles renferment, à-peu-près, tout ce qu'il eſt intéreſſant de ſavoir ſur un ſujet auſſi frivole : j'y ajouterai cependant, que l'exemple, cité du ſceau de Robert le Friſon n'eſt pas déciſif; puiſqu'il eſt vraiſemblable, que le lion ne continua pas à être, depuis lui, les armes des Comtes de Flandre; ils ne le porterent conſtamment, que depuis Philippe d'Alſace, Prince d'une autre maiſon que Robert : on prétend même que ce fut pendant les Croiſades, qu'il changea ſes armes, en mémoire de ce que la cotte d'armes de Nobilion, Roi d'Albanie, qu'il avoit tué, étoit chargé d'un lion de ſable. Si cela étoit, la preuve, que M. de Foncemagne a tirée du pere Méneſtrier, ceſſeroit d'en être une; mais rien ne reſſemble plus à une fable, que cette origine des armes des Comtes de Flandre; auſſi Meyer (p. 52, ann. 1178), rejettant

cette opinion à l'exemple de Vredius(1), en propoſe une autre, qui ne ſeroit pas moins contraire à la preuve que nous diſcutons; il croit que les Souverains des différentes Provinces Belgiques prirent, d'un commun accord, le lion pour leurs armes, avant d'entreprendre le voyage de la Terre-Sainte; en effet, les Comtes de Flandre, de Hainaut, de Namur, de Luxembourg & le Duc de Brabant, porterent un lion pour armes; mais je ne trouve, dans les anciens auteurs, nulle trace de cette opinion.

Qu'en conclure? que nous ne ſavons rien de certain ſur cet objet, que le haſard ſeul peut éclaircir; & ce haſard ſera dû, ſans doute, au goût de l'hiſtoire nationale, qui commence à ſe répandre dans les Provinces Belgiques, & que l'Académie ſaura régler & faire régner de plus en plus: on ignore encore combien de monumens originaux & déciſifs ſont enſevelis dans les bibliotheques & dans les archives des monaſteres; celles mêmes du Souverain & des états étoient, il y a peu de temps, en déſordre: mais on travaille à les mettre dans un ordre, qui les rendra utiles; ce ne ſera cependant qu'après l'exécution d'un plan auſſi ſage, que les ſavans pourront y découvrir des vérités hiſtoriques juſqu'à préſent inconnues.

Quant à l'objet, qui m'occupe actuellement, je me bornerai à remarquer ici, que les armes anciennes des Comtes de Hainaut (les chevrons) me paroiſſent concourir à prouver l'exiſtence des armoiries antérieurement aux Croiſades: il eſt apparent, que ces armes furent celles de Richilde, héritiere des anciens Comtes de Hainaut, qui épouſa Bauduin de Mons, puiſque ceux de leurs deſcendans, qui poſſéderent le Hainaut, les

(1) Vredius, T. I. pag. 12, 13 & 15.

adopterent, tandis que les Comtes de Flandre ne les porterent jamais. Au reſte, dès l'an 1088, Raimond de S. Gilles, Comte de Toulouſe, portoit *la croix* pour armes, & ſes ſucceſſeurs l'ont conſtamment portée depuis lors (Traité de diplômatique, T. IV, p. 235); il réſulte de ce que je viens de dire, qu'on peut regarder le ſentiment de M. de Foncemagne comme le plus admiſſible, juſqu'à ce que de nouvelles découvertes nous mettent à même de porter un jugement certain : auſſi ce ſentiment a-t-il été ſuivi par les ſavans Bénédictins, auteurs du nouveau traité de diplômatique.

De l'argent monnoyé.

Les Croiſés exporterent certainement une quantité conſidérable d'argent monnoyé : cette exportation diminua la maſſe de ce métal, qui circuloit en Europe, & cette diminution d'eſpeces doit avoir eu une influence remarquable ſur le prix des denrées; une ſomme quelconque en repréſenta une plus grande quantité, & ſi l'exportation fut plus forte dans certains états, que dans d'autres, ceux-là s'appauvrirent proportionnellement : les Provinces Belgiques furent-elles de ce nombre ? l'affirmative paroît peu douteuſe, puiſque les Princes des différens états, qui les compoſent, ſe ſignalerent dans toutes les Croiſades; ajoutons donc ce fléau à ceux, qui furent une ſuite de ces expéditions, qu'un zele inconſidéré fit entreprendre.

De la Religion.

Depuis près de deux ſiecles le culte des idoles étoit anéanti; en vain les Normands avoient détruit les Temples du vrai Dieu, & maſſacré ſes miniſtres;

les Provinces Belgiques étoient toutes soumises au joug de l'évangile ; & si les vertus que la religion enseigne, n'étoient pas pratiquées, les dogmes de l'Eglise n'en étoient pas moins respectés. Les vices contraires à la religion, n'étoient pas plus rares, qu'aujourd'hui, mais on n'avoit pas encore imaginé de chercher à détruire la religion, pour suivre, sans remords, la voix impérieuse des passions.

Le Clergé avoit à sa tête des Prélats recommandables par la sainteté de leur vie & par leur application ; les monasteres donnoient l'exemple des mœurs les plus pures & de l'amour le plus décidé pour l'étude (1).

En vain déclame-t-on contre les usurpations du Clergé à l'occasion des Croisades, contre l'augmentation de leurs richesses, & contre leur crédit trop puissant.

Je crois, que les intérêts de la religion & des peuples n'en souffrirent pas.

Le Clergé, il est vrai, s'attribua la plupart des jugemens ; il usurpa les causes relatives aux mariages, aux testamens, enfin toutes celles des Croisés ; mais, à parler sans prévention, ne valoit-il pas mieux être jugé par des ecclésiastiques éclairés *pour leur siecle*, que par des laïques, dont l'ignorance rendit les combats judiciaires nécessaires, abus, qu'une jurisprudence plus sage déracina peu-à-peu ?

Les terres des ecclésiastiques étoient mieux cultivées, & la raison en est simple ; les religieux gouver-

(1) J'ai avancé, que les études d'alors avoient nui à la renaissance des lettres, on pourroit me soupçonner de contradiction ; mais je prie le Lecteur de considérer, qu'en parlant ici de l'application des Prélats & des moines aux études, je ne parle pas du genre de ces études, mais uniquement des qualités de ceux, qui les cultivoient : or il est possible d'aimer l'étude, & en même-temps de cultiver des connoissances peu utiles ; d'ailleurs, il faut toujours éviter de confondre les époques : l'homme le plus savant du XIIe. siecle paroîtroit ignorant aujourd'hui ; mais, ce même homme, né dans le XVIIIe. siecle, se seroit distingué aujourd'hui, comme alors, de ses contemporains, dans la même proportion.

noient eux-mêmes leurs cenſes, & en cultivoient les terres de leurs propres mains. L'intelligence, qui dirigeoit leurs travaux, devoit être ſupérieure à celle des autres cultivateurs; puiſque le même eſprit animoit un corps toujours permanent, & que ce corps n'étoit pas ſujet aux variations de ſyſtêmes, qui empêchent les familles particulieres de ſuivre conſtamment un même projet.

Quelques-uns de mes Lecteurs croiront peut-être, que, dans le temps des Croiſades, les moines avoient déja abandonné la culture des terres; j'en ai auſſi douté long-temps; mais un monument du temps m'a convaincu: le voici.

» Un gentilhomme très-cruel, appellé Godefroi de » Weſemale, vint à quelque cenſe de Villers, appellée » *Gerundium*, où il ſe mit à piller les chevaux, & em- » porta tout, après avoir cruellement battu *les freres* » *de la dedans* «.

De Vaddere, origine des Ducs de Brab. p. 218.

Ce fait eſt antérieur à l'année 1263, mais de peu d'années; il me paroît ſuffiſant pour prouver, qu'alors les religieux cultivoient encore leurs biens.

Quant au crédit des eccléſiaſtiques; ce ne fut pas la ſuite d'un ſyſtême réfléchi, mais de la ſupériorité de leurs connoiſſances; cela me rappelle la réponſe de la Maréchale d'Ancre: interrogée ſur les moyens, qu'elle avoit employés pour ſubjuguer l'eſprit de la veuve d'Henri IV; elle répondit, qu'elle n'avoit employé d'autre reſſource, que l'aſcendant, que donne un eſprit fort ſur un eſprit foible; de même, le crédit des eccléſiaſtiques ne doit être attribué, qu'à l'aſcendant, que donne l'étude ſur l'ignorance.

L'obligation, que les Princes contractoient, en ſe croiſant, étoit regardée comme ſacrée; ceux des Croiſés, qui ne pouvoient accomplir leur vœu, ſe faiſoient remplacer par des troupes à leur ſolde; témoin le teſta-

ment d'Henri III, Duc de Brabant. En voici les termes :

» *Item si nos signati cruce transmarina non solve-*
» *rimus iter nostrum ad satisfaciendum super hoc altissi-*
» *mo, in redemptionem ipsius crucis & voti nostri, vo-*
» *lumus quod capiantur de promptioribus & primis redi-*
» *tibus & proventibus nostris quatuor millia librarum*
» *Lovanienſium, cum quâ pecuniâ milites cruce signati*
» *pro nobis ibunt, & servient Deo in partibus trans-*
» *marinis* «.

Rien ne prouve mieux combien les Princes de ce temps étoient religieux obſervateurs des engagemens, qu'ils avoient pris relativement aux Croiſades : ils les regardoient comme une expédition ſainte ; auſſi leur premier ſoin étoit-il de ſe procurer en Aſie les plus précieuſes réliques pour les envoyer dans leurs états.

Miræus, T. I. pag. 204. Godefroi de Bouillon en envoya à l'Egliſe de Lens en Artois, ce que nous apprenons d'un diplôme de Robert Ier., Comte d'Artois, de 1247.

» *Reliquiæ, quæ per Godefridum de Bullon, regem*
» *Jeroſolymorum, acquiſitæ in partibus tranſmarinis* «.

Henri, Empereur de Conſtantinople, en envoya à Philippe, ſurnommé le Noble, Comte de Namur, ſon frere ; la lettre qu'il lui écrit à ce ſujet, ſe trouve dans Miræus. T. I. p. 405.

Je me contenterai de citer ce peu d'exemples ; un détail plus long ſeroit inutile & ennuyeux.

De l'art militaire.

Les beſoins mutuels ayant raſſemblé les hommes en ſociété, l'amour de la propriété les mit en garde contre ceux, qui cherchoient à leur ravir le fruit de leurs travaux ; le deſir de s'approprier, ſans travail, le produit de l'induſtrie des autres, arma les raviſſeurs ; dès-

lors

lors l'art d'attaquer & celui de ſe défendre, occuperent le genre humain : les Croiſades contribuerent-elles à augmenter les connoiſſances relatives à cet objet? c'eſt le ſujet, qui va m'occuper.

Les Romains avoient perfectionné l'art militaire au point, qu'il leur procura l'empire de l'univers connu; cette puiſſance formidable ayant ſuccombée ſous ſon propre poid, les nations barbares, qui en avoient partagé les ruines, s'approprierent leurs armes offenſives & défenſives, qui ſi long-temps avoient été les inſtrumens de leurs défaites.

Mais cet eſprit d'ordre, & ce ſyſtême ſuivi, qui avoient fait la force de Rome, ne furent pas adoptés par les Barbares, que les armes ſeules des Romains avoient frappés.

D'ailleurs, près de ſix ſiecles, qui s'étoient écoulés depuis la deſtruction de l'Empire dans la plus grande partie de l'Europe, juſqu'au moment des Croiſades, avoient totalement changé l'art de la Guerre ; le ſyſtême féodal ſur-tout, en transformant chaque poſſeſſeur de fief en petit tyran, occaſionna, dans les armées, le déſordre le plus contraire à l'eſprit militaire ; les armées, au lieu d'être un ſeul corps parfaitement uni, & conduit par un ſeul chef, devinrent l'aſſemblage d'une quantité de petits corps de troupes, dont les chefs étoient diviſés entre eux, & prétendoient également agir d'après leurs caprices.

Chacun s'armoit à ſa maniere, ſervoit auſſi long-temps, que ſon vaſſelage l'exigeoit, & ſongeoit plutôt à ſa gloire perſonnelle, qu'à l'intérêt de ſon Souverain.

C'eſt cet eſprit, qui anima les armées des Croiſés. Quand les Souverains avoient pris la Croix, leurs vaſſaux les ſuivoient ; auſſi voyons-nous dans les

Provinces Belgiques, les Souverains des Provinces, qui relevoient de la France, combattre ſous l'enſeigne des Lys, tandis que ceux, dont les fiefs relevoient de l'Empire, ſuivoient les drapeaux des Empereurs : dans la direction même de leurs voyages, cette différence eſt remarquable.

On demandera peut-être comment les Suzerains, qui ne ſe croiſoient pas, permettoient à leurs vaſſaux d'abandonner leur Etats pour ces expéditions lointaines? qu'on ſe rappelle la puiſſance des Papes, & qu'on ſe ſouvienne, que ces guerres étoient commandées au nom de Dieu; cette queſtion ceſſe d'en être une.

J'en reviens au ſervice militaire; les Croiſades contribuerent beaucoup à y répandre de la confuſion „ par » la mort d'une infinité de nobleſſe, qui périt dans les » Croiſades, les fiefs paſſerent ſucceſſivement dans dif» férentes mains & dans différentes familles; peu-à» peu la tradition touchant la qualité du ſervice, dû » par divers Seigneurs, devint incertaine «.

C'étoit une ſource de diſpute continuelle, & un vice radical dans le ſyſtême féodal.

Cette confuſion donna lieu aux dénombremens, que les Suzerains exigerent de leurs vaſſaux pour les fiefs, qu'ils tenoient d'eux; l'uſage en eſt parvenu juſqu'à nous.

Les fiefs, dans leur origine, n'étoient poſſédés que par les nobles; & les poſſeſſeurs ſeuls des fiefs étoient comptés dans les armées. La quantité de ceux, qui trouverent, dans les guerres ſaintes, la fin de leur carriere, fut la cauſe, qui procura aux roturiers l'achat des fiefs.

Cette innovation dut néceſſairement influer ſur la formation des armées, qui s'affoiblirent par l'admiſſion d'une claſſe de citoyens, qui n'étoient pas deſtinés à

les former, & dont, par conſéquent, l'éducation n'avoit pas été relative à leur nouvelle profeſſion.

Les Souverains leur firent acheter ce Privilege par des retributions pécuniaires connues ſous le nom *de droit des francs fiefs*; mais, ſi cette reſſource en fut effectivement une pour les finances des Suzerains, la force intrinſeque des armées n'en ſouffrit pas moins.

Les Croiſades, en ruinant, ou même en éteignant beaucoup de familles nobles, furent, ſans contredit, la ſource de cet uſage nouveau, dont les ſuites furent plus réelles, qu'elles ne paroiſſent au premier coup d'œil. Le pere Daniel, à qui on ne peut refuſer des connoiſſances très-vaſtes, ne balance pas d'attribuer aux Croiſades la poſſeſſion des fiefs par les roturiers. P. 62. dans l'ouvrage cité ci-deſſus.

Paſſons à un autre objet : les vaſſaux devoient un ſervice auquel la nature de leurs fiefs les aſſujettiſſoit; cela n'eſt pas douteux. Mais ce même ſervice dû en certaines occaſions, ſe rendoit quelquefois à prix d'argent; delà la ſolde donnée aux Chevaliers par les Souverains.

Cet uſage, peu important en apparence, dut même paroître, au premier abord, avantageux aux vaſſaux, qui y trouvoient le double avantage de contenter leur goût pour les expéditions guerrieres, & de ſe procurer une reſſource pour leurs finances.

Mais d'un autre côté, les Souverains y trouverent un avantage bien plus réel; ils ſe procurerent, par cette voie, des forces permanentes & à leur diſpoſition, qui leur ſervirent, dans la ſuite, à leur aſſurer un pouvoir, que la conſtitution ne leur donnoit pas.

Au reſte, les vaſſaux n'étoient pas tellement confondus, qu'il ne ſe trouvât, parmi eux, aucune diſtinction; les Chevaliers (*milites*) tenoient le premier rang,

& parmi les Chevaliers, les Bannerets & les Bacheliers ſe diſtinguoient encore, non à raiſon de leur nobleſſe, mais à raiſon de leurs poſſeſſions. Venoient enſuite les Ecuyers, qui, avec l'âge, parvenoient à la Chevalerie: On comptoit après, des ſergens d'armes, (*ſerganti*) des ſervans d'armes (*ſervientes*) &c.

Les Croiſades ne changerent rien à cet ordre, qui ſubſiſta juſqu'au XV^me^ ſiecle.

Parmi les uſages militaires, que les Croiſades introduiſirent, on diſtingue particuliérement l'uſage des feux Grégeois. Philippe Auguſte s'en ſervit à Dieppe pour brûler les vaiſſeaux Anglois, qui étoient dans le port. Le pere Daniel croit que ce Monarque n'avoit pas appris la maniere de compoſer ce feu; mais, qu'il en avoit trouvé de tout préparé dans Ptolemaïs, & qu'il l'employa à Dieppe.

J'avoue, que ce ſentiment me paroît d'autant moins vraiſemblable, que, ſi l'on avoit ignoré, dans l'armée françoiſe, la maniere de compoſer le feu Grégeois, on auroit également ignoré l'art de l'employer.

Je crois auſſi, que ce fut des Grecs, que les Croiſés apprirent l'art des ſieges, c'eſt-à-dire, la méthode d'enfermer une place par des circonvallations.

Cette eſpece d'attaque étoit connue des Romains; les Grecs avoient conſervé les coutumes Romaines: d'un autre côté, nous ne trouvons aucun exemple de circonvallation employée par les François avant le ſiege de Ptolemaïs; ne ſuis-je pas autoriſé à en conclure, que ce fut des Grecs, qu'ils apprirent cette reſſource eſſentielle dans les ſieges, ou des Croiſés déja établis en Paleſtine, qui la tenoient, ſans doute, des guerriers de Conſtantinople?

Depuis lors, cet uſage fut conſtamment employé.

Il en eſt un autre que les voyages d'Outremer in-

troduisirent. Ce fut celui des gardes-du-corps ; la crainte des embuches des sujets du vieux de La Montagne en fut cause.

De la Navigation & du Commerce.

La navigation & le commerce sont deux objets tellement liés, que l'on ne peut traiter l'un, sans parler de l'autre. En effet, le prix des marchandises augmentant à proportion des frais de transport, & celui par eau étant, sans aucune comparaison, le moins couteux; il s'ensuit nécessairement, que, dans tout pays commerçant, les moyens de se procurer les marchandises par eau doivent avoir attiré l'attention des négocians, & mérité la protection de ceux à qui la puissance souveraine est confiée.

Vers le temps des Croisades, les Pays-Bas, qui depuis sont devenus l'entrepôt du commerce de l'Europe, souffroient, comme les autres états de la révolution, que l'hérédité des fiefs venoit d'opérer.

Leur situation néanmoins, l'une des plus avantageuse pour le commerce, leur donnoit un avantage réel & proportionné au temps.

Aussi voyons-nous des flottes de Flamands, de Frisons, &c. faire le tour de la France & de l'Espagne pour franchir le détroit de Gibraltar, tandis que les Rois de France (1) & les Empereurs faisoient leurs voyages par terre, ou à l'aide des vaisseaux Génois ou Venitiens.

---

(1) » Depuis Hugues Capet jusqu'à Philippe Auguste, il n'est point fait » mention d'armées Françoises sur la mer. Le pere Daniel, en s'exprimant ainsi, » T. II. p. 445, n'entend parler, que de flottes Royales; il ajoute, peu après, » la raison pourquoi les Rois de France n'avoient pas alors d'armées de mer; » la plus forte est, que les premiers Rois de la troisieme race possédoient peu » de côtes, qui, pour la plupart, étoient sous la puissance des grands vassaux «.

Ces voyages, entrepris par des motifs de piété, devinrent une école pour la Marine, & l'occaſion d'un commerce étendu; puiſqu'ils procurerent des liaiſons aux Mariniers de nos Provinces avec les Italiens, les Portugais, les Arabes, &c.; & il eſt de notoriété publique, que, par-tout où le commerce trouve du gain, il exerce ſon empire ſans égard à la différence du culte ou des intérêts politiques.

L'augmentation du commerce contribua eſſentiellement à l'augmentation des vaiſſeaux néceſſaires pour y fournir; & l'hiſtoire nous eſt garant, que la Marine Flamande étoit redoutable dans le XIII^me^ ſiecle.

L'expédition de Ferrand, Comte de Flandre, qui força Philippe Auguſte à brûler ſes propres vaiſſeaux dans le port de Dam, ne nous laiſſe aucun doute à cet égard.

Depuis les Croiſades, l'on vit les côtes de la Flandre plus garnies de vaiſſeaux, qu'auparavant; au point que ſous Philippe de Valois, tandis que Caen ne fourniſſoit que 28 vaiſſeaux, Feſcamp que 16, Dieppe que 28, la Flandre ſeule en fourniſſoit 106. Voyez Daniel H. de la Mil. Fr. T. II. p. 460.

Il paroît auſſi, que les rapports, que les Flamands eurent avec les Venitiens & les Génois, & ſur-tout avec les premiers, contribuerent beaucoup à la perfection de leur Marine.

Les Venitiens étoient ſur mer la plus puiſſante de toutes les nations, & du fond du Golfe Adriatique, ils dominerent ſur la Méditerranée.

Les liaiſons intimes, que ces Républicains contracterent avec le Comte de Flandre & ſes vaſſaux pendant l'expédition, qui précéda la priſe de Conſtantinople, & pendant le ſiege de cette ville, durent auſſi contribuer à communiquer aux uns les connoiſſances des autres.

Après cette expédition & l'élévation du Comte de Flandre ſur le trône de Conſtantinople, la Grece & les plus riches Provinces des Pays-Bas obéiſſant au même chef, il dut s'établir, entre ces états éloignés, une correſpondance, qui ne put, qu'être infiniment utile aux Provinces Belgiques; puiſque, comme je l'ai déja remarqué, Conſtantinople avoit concentré dans ſon ſein toutes les connoiſſances, qui avoient illuſtré Rome.

Heureuſes, en effet, les Provinces, que la nature a placées dans des climats éloignés; mais que la révolution des ſiecles a réunies ſous un même chef, que l'amour de l'humanité engage à veiller à leur bonheur réciproque, en encourageant leur induſtrie & en la facilitant par des liaiſons de commerce & par une protection particuliere accordée à leur navigation.

Entre les eſpeces de vaiſſeaux connues alors en France, les Galeres paroiſſent être dues aux Croiſades; puiſqu'avant ce temps, les Auteurs François n'en font aucune mention, quoiqu'elles fuſſent connues des Grecs. Daniel Hiſt. de la Milice Franç. T. II. P. 453.

Le nom des Chefs des armées navales vient auſſi des Mahométans: les chefs de leurs troupes s'appelloient *Emirs* ou *Amiraux*.

Je ne ſais ſi c'eſt aux Croiſades, que l'uſage des tours ſur les vaiſſeaux doit être attribué; les Venitiens s'en ſervoient au ſiege de Conſtantinople; & nous les voyons communes en 1304, au combat de Ziériczée en Zélande.

Des Belles-Lettres.

Vers le temps des Croiſades, (*a*) les Belles-Lettres fleuriſſoient dans les Provinces Belgiques; les écoles de Liege, d'Arras, de Tournai, de Gueldres, &c. étoient célebres; on les cultivoit auſſi avec ſuccès dans les Abbayes de S. Martin de Tournai, de S. Waſt d'Arras, (*a*) Hiſt. litt. de Fr. T. IX. p. 1-223.

d'Anchin, de Lobbes, de S. Trond, de Bonne-eſpérance, de S. Bertin, de Lieſſies, &c.

A Liege, ſous l'epiſcopat de l'Evêque Otbert, le célebre Alger étoit à la tête de l'école de cette ville; Exelon & Tezelin le ſecondoient : auſſi la réputation de cette ville fait-elle dire à l'Abbé d'Urſperg, que Liege tenoit le premier rang parmi celles, que les études rendoient fameuſes.

Urſperg chro. anno 1117.

Arras fournit auſſi des écrivains eſtimables & des ſujets, que leur mérite éleva aux premieres dignités eccléſiaſtiques.

Ebremer, Evêque de Céſarée, Robert, Archidiacre d'Oſtrevant en Hainaut, Lambert & Alviſes, Evêques d'Arras, & Clarembaut, diacre de la même Egliſe, illuſtrerent cette ville par leurs écrits & par leurs vertus.

Tournai, dont l'école fut connue avantageuſement ſous le Docteur Odon, ne le fut pas moins ſous le célebre Guerric, enſuite Abbé d'Igni; rien néanmoins ne contribua plus à ſa renommée, que l'Evêque Etienne, dont le ſavoir fut égal aux connoiſſances politiques; vérité, que ſa 237me lettre prouveroit ſeule; il y recommande à Louis, fils du Roi Philippe Auguſte, l'amour des ſciences, & lui prouve, par les meilleures raiſons, la néceſſité où ſont les Princes de les cultiver.

Stephani Tornacenſis epiſtola. 237.

1180. A Gueldres, Joſeph d'Iſca, Anglois de nation, & homme de lettres diſtingué, y dirigeoit les études; & comme le mérite des maîtres doit, ſans doute, décider du ſuccès des écoliers, cette école dut auſſi fournir de bons ſujets.

Gallia Chriſt. T. III. p. 123. an. 1124. L'Abbé Widric, qui gouverna Lieſſies pendant 23 ans, fut un homme ſavant, qui prit grand ſoin d'enrichir ſon monaſtere de manuſcrits précieux.

L'Abbaye de S. Bertin ne fut gouvernée pendant le XIIme ſiecle, que par des Abbés, qui joignoient à de très-

très-bonnes études, le desir de contribuer au progrès des Belles-Lettres.

Bonne-Espérance eut pour Abbé Philippe d'Harveng, dont les nombreux ouvrages sont parvenus jusqu'à nous, & sont des preuves parlantes de ses vastes connoissances dans la Théologie & dans l'Histoire Ecclésiastique. 1182.

La chronique de Lobbes assure aussi, que cette Abbaye étoit renommée par son application à l'étude des Belles-Lettres; elle nous apprend, que le Cardinal Gerard avoit été à la tête de son école.

Sigebert seul eut suffi pour illustrer Gemblours par le nombre considérable de faits historiques, que sa chronique nous a conservés; l'Abbé Anselme continuateur de Sigebert, & Guibert, religieux de la même Abbaye, doivent aussi être comptés parmi les savans qui fleurissoient alors aux Pays-Bas.

Thierri, Abbé de S. Trond, écrivoit également bien en vers & en prose; Rodulphe, son successeur, se distingua parmi les historiens de ce siecle.

S. Martin de Tournai fut l'école où l'Evêque Odon (dont il est parlé ci-devant) puisa les lumieres qui lui procurerent le siege de Cambrai; on a lieu de croire, que le Grec & l'Hébreu étoient au nombre des connoissances auxquelles les religieux de ce monastere s'étoient appliqués (1).

Je me bornerai à cette esquisse de l'état des Belles-Lettres dans nos Provinces vers le temps des Croisades;

(1) Deux diplômes, qui se trouvent dans Miræus. T. I. p. 547. & 563, me font croire, que les enfans des Comtes de Flandre étoient élevés dans l'Abbaye de S. Nicolas à Furnes.

Philippe d'Alsace s'explique en ces termes dans l'un : *cum à primævâ pueritiæ meæ prudentiâ pie matris meæ eruditione edoctus. . . Cœnobium Sti. Nicolai diligere cœperim ac manu tenere, &c.*

Dans l'autre le Comte Baudoin dit : *cum à primæ juventutis meæ flore cœnobium Sti. Nicolai de Furnes diligere cœperim ac manutenere.*

ce ſujet mériteroit d'être traité ſéparément ; mais pour remplir l'objet de ce Mémoire, j'eſpere, que ce que je viens d'en dire ſuffira.

Il me reſte actuellement à examiner ſi les Croiſades furent utiles ou nuiſibles à l'avancement des ſciences. Les auteurs de l'Hiſtoire littéraire de la France, *dont les recherches m'ont guidé dans le tableau, que je viens de tracer;* penſent, que ces expéditions lointaines firent un tort réel à l'accroiſſement des connoiſſances utiles (1) ; j'oſe être d'un ſentiment contraire, & je vais en expoſer les raiſons, après avoir mis ſous les yeux du Lecteur celles ſur leſquelles ſe fondent les Auteurs de l'Hiſtoire littéraire.

Ils avancent 1°. que la bonne diſcipline, & par conſéquent les lettres, qui ſuivent preſque toujours ſon ſort, ne pouvoient que ſouffrir de l'abſence des Evêques, des Abbés, des moines, &c. qui avoient pris la Croix.

2°. Que les indulgences, accordées par les Papes, ayant fait tomber les peines canoniques, on n'eut plus de motif d'étudier les canons & la diſcipline de l'Egliſe ſur ce point.

3°. Que la dixme Saladine, troublant le repos des eccléſiaſtiques, & diminuant leurs revenus, ils eurent moins de temps à conſacrer à l'étude, & moins de moyens pour acquerir des livres.

4°. Que les ordres de Chevalerie offrant un établiſſement, qu'on pouvoit ſe procurer ſans étudier, l'éducation fut négligée, le motif, qui la faiſoit donner avec ſoin, venant à ceſſer.

5°. Que les Croiſades étant deſtinées à ſoumettre, par la force, les Muſulmans & les Hérétiques, on s'ap-

(1) T. IX. p. 16, 17 & 18.

pliqua moins à acquérir les connoiſſances néceſſaires pour les convertir.

Telles ſont les raiſons que j'ai entrepris de réfuter.

Il me paroît d'abord, que, ſi l'abſence des Evêques, des Abbés & de beaucoup d'autres Eccléſiaſtiques, put contribuer à réfroidir le zele avec lequel on étudioit dans les dioceſes ou dans les Abbayes, qui étoient confiés à leurs ſoins; les ouvrages, qu'ils ſe procurerent en Orient, & les ſavans de l'Empire Grec, qu'ils furent à même de conſulter, durent augmenter néceſſairement leur érudition & l'étendue de leurs connoiſſances; d'ailleurs, il n'eſt pas vraiſemblable, que des Prélats pieux & protecteurs des Sciences, n'aient pas, avant leur départ, veillé, avec la plus grande application, à remplir le vuide, que leur éloignement alloit cauſer.

On doit conſidérer auſſi, qu'à leur retour, ces mêmes Prélats durent mettre à profit le fruit de leurs voyages, en répandant parmi leurs compatriotes, les ſciences, dont ils avoient été à portée de s'inſtruire à la ſource même, où elles n'avoient pas été étouffées par ces eſſaims de Barbares, qui ravagerent l'Europe pendant pluſieurs ſiecles.

La ſeconde objection demanderoit, ſans doute, un homme plus verſé, que je ne ſuis, dans la Théologie, pour être ſavamment examinée; mais au défaut des connoiſſances théologiques, je me ſervirai du ſeul flambeau de la raiſon pour éclaircir cette queſtion.

Il me ſemble, que l'étude, qui avoit pour but l'art de diſtinguer la proportion, qui devoit s'obſerver entre les péchés & les peines canoniques, a cauſé plus de mal que de bien en Europe, & qu'elle a fait employer inutilement un temps précieux aux eſprits éclairés de ces ſiecles, dont les lumieres auroient pu porter un nouveau jour ſur des objets plus intéreſſans.

En effet, les peines canoniques, dans les premiers ſiecles de l'Égliſe, étoient ordonnées par les Papes avec cette prudence & cette modération, qu'un pere de famille emploie, lorſqu'il eſt forcé d'infliger des peines à ſes enfans : enviſagées ſous cette face, elles étoient conformes aux principes du Chriſtianiſme ; mais lorſqu'elles devinrent des armes, formidables aux plus puiſſans Monarques, dans les mains des Papes, devenus Souverains, elles ne furent plus, que le ſoutien d'une politique purement mondaine, & elles perdirent leur caractere ſacré au point, que dès » le IX^me ſiecle, on com- » mença à employer les excommunications pour re- » pouſſer la violence des Seigneurs, qui s'étoient éri- » gés en autant de Tyrans ; puis, pour défendre le » temporel eccléſiaſtique, & enfin pour toutes ſortes » d'affaires «.

Etoit-ce là l'eſprit des peines canoniques, qui ne devoient avoir pour objet, que d'amender les pécheurs, & de prévenir les fautes par la crainte des pénitences ?

D'ailleurs, l'uſage déja introduit dans le XII^me ſiecle, de racheter les pénitences canoniques à prix d'argent, ne put que contribuer à les avilir, & fit, en effet, réfroidir le zele de ceux qui s'appliquoient à ce genre d'étude (1).

Mais, ſi cette étude, comme il me paroît inconteſtable, ne pouvoit contribuer en rien à l'avancement des Sciences, l'argument que je combats, tombe de lui-même, & n'a pas beſoin d'une plus ample réfutation.

La troiſieme objection eſt plus ſpécieuſe, ſans doute,

(1) Je crois devoir remarquer ici, que, dans le XIIIme ſiecle, l'uſage des pénitences canoniques n'étoit pas entiérement aboli en Brabant ; témoin celle, que fit en 1234, Guillaume de Grimberghe, Sgr. d'Aſche.
Voyez De Vaddere, orig. des Ducs de Brabant, p. 228.

mais en l'examinant avec attention, elle n'eſt pas plus ſatisfaiſante, que les deux précédentes.

Nous avons vu par le tableau de l'état des ſciences aux Pays-Bas, que c'étoit dans les Cathédrales & dans les Abbayes, qu'étoit leur véritable ſanctuaire; or les biens des Abbayes & des Chapitres étant régis par quelques-uns des Membres, ſpécialement chargés de ces ſoins, le payement de la dixme Saladine les occupa auſſi excluſivement; d'ailleurs, ceux qui dirigeoient les revenus de ces corps, n'étoient pas choiſis parmi ceux qui s'adonnoient à l'étude, qui exige un genre de vie ſédentaire, & peu compatible avec les voyages, les procès & les relations diverſes, que doivent avoir les économes des Chapitres & des Abbayes; ainſi, le repos des ſavans n'étoit pas troublé par cette impoſition.

Quant à ce qui regarde les livres, j'ai déja remarqué, que les Croiſades contribuerent à en augmenter le nombre : en effet, on traduiſit alors pluſieurs livres Grecs & Arabes, que procurerent les liaiſons, que les Latins contracterent avec ces peuples à l'occaſion des Croiſades. Hiſt. Litt. T. IX. p. 11.

L'objection ſuivante eſt-elle plus forte? c'eſt ce que je vais examiner.

Les ordres militaires religieux étoient au nombre de trois, les Templiers, les Hoſpitaliers & les Chevaliers Teutoniques : ſoulager les Croiſés & les Pélerins fut leur premier objet; combattre les infidelles, fut le ſecond; de ſorte que, dans leur origine, ceux qui embraſſerent ces inſtituts, n'y furent déterminés que par la gloire, la religion & la charité; ce ne furent pas des places briguées par ambition ou par des motifs d'intérêt; mais un état de vie méritoire, qu'on regardoit plutôt comme une voie de ſalut, que comme un chemin à la fortune.

Il s'enſuit, que les parens ne durent pas élever leurs enfans d'après des idées dirigées vers leur réception dans l'un ou dans l'autre de ces ordres.

D'ailleurs, les ſciences, dans ces ſiecles guerriers, étoient concentrées dans les Cloîtres & dans les écoles des Cathédrales, nullement deſtinés à devenir des Séminaires propres à fournir des membres aux ordres Militaires, qui, même dans ces temps reculés, n'étoient compoſés, que de guerriers, qui vouloient joindre à l'honneur de leurs exploits, le mérite de la vie religieuſe.

Il me reſte à réfuter la cinquieme objection.

Qu'il me ſoit permis d'obſerver, qu'elle paroit ſuppoſer, que toutes les ſciences conſiſtoient alors dans l'étude de la Théologie, & principalement de la controverſe.

Cette ſuppoſition peut-elle s'admettre? on connoiſſoit certainement d'autres études; les ouvrages encore exiſtans & dont nous ſommes redevables aux écrivains des XII^me^ & XIII^me^ ſiecles, en ſont des témoins irréprochables.

Suppoſons même, que les études que l'on cultivoit, n'avoient d'autre but que la converſion de ceux qui avoient le malheur de n'être pas Chrétiens, ou de ne pas profeſſer le Chriſtianiſme dans ſa pureté; l'objection que je cherche à réfuter, n'en ſera pas moins inſuffiſante, ſi l'on conſidere, que ces guerres ſaintes augmentant les liaiſons qu'on avoit avec les infideles, les Eccléſiaſtiques durent ſentir leur zele s'échauffer, à la vue des occaſions plus fréquentes de l'exercer.

Auſſi l'hiſtoire des Croiſades atteſte-t-elle, que les Latins chercherent à joindre, à la force des armes, celle de la perſuaſion & de la conviction, pour faire briller aux yeux des Mahométans, la lumiere de l'Evangile.

Mais quels argumens pouvoient employer pour convertir les Mahométans, des peuples qui les conſidéroient comme *Payens?* Toutes les chartres du temps traitent les Mahométans de *Payens*. Il falloit connoître leur religion, avant de ſonger à la combattre par des argumens. D'ailleurs, le zele des Théologiens eut de quoi s'exercer dans le ſein même de nos Provinces; » dès le commencement du XII^me^ ſiecle, il s'éleva des » héréſies à Ivois, au Duché de Luxembourg, dont le » venin pénétra bientôt dans le Dioceſe de Cambrai, » en Flandre, &c. (1).

Si ces réponſes ſont juſtes, il en réſultera, que les Croiſades furent réellement utiles à l'avancement des Sciences.

1°. Parce que les Latins furent à portée de joindre aux connoiſſances qu'ils avoient déja acquiſes, celles qui avoient paſſées de la Grece à Rome, & de Rome à Conſtantinople.

2°. Par les liaiſons, que les Croiſés eurent avec les Arabes, à qui nous ſommes, entre autres, redevables de l'algebre.

3°. Par l'achat des livres juſqu'alors inconnus aux Pays-Bas, que firent à Conſtantinople les habitans des Provinces Belgiques, pendant que l'Empire Grec fut gouverné par des Princes de leur nation, ou pendant le cours des Croiſades.

4°. Par la correſpondance plus directe, établie entre les Italiens & les Croiſés des Pays-Bas.

5°. Par l'obligation où furent les Seigneurs Croiſés d'apprendre pluſieurs langues, pour pouvoir traiter avec les différentes nations, qui, réunies pour le même objet, ne faiſoient qu'un même corps.

---

(1) Hiſt. Littéraire, T. IX. p. 18.

6°. Par l'ample matiere que fournirent les Croiſades aux hiſtoriens & mêmes aux Romanciers.

Les Romans furent-ils nuiſibles aux ſciences? l'affirmative eſt appuyée ſolidement par les Auteurs de l'Hiſtoire littéraire de la France. Je me bornerai à une ſeule réflexion; n'étoient-ils pas propres à enflammer le courage des jeunes gens, en échauffant leur imagination par le récit des faits merveilleux, dont ils étoient remplis?

Un dernier effet des Croiſades, qui mérite quelque attention, c'eſt qu'elles introduiſirent en Europe une maladie, qui juſqu'alors y avoit été inconnue: ce furent les Croiſés, qui communiquerent la lepre à leurs compatriotes; & cette maladie fut ſi contagieuſe, que bientôt après deux mille léproſeries furent fondées en France, & un grand nombre aux Pays-Bas. La lepre étoit-elle cette maladie terrible que l'on croit communément, (mais à tort) (1), être le fruit de la découverte

(1) Parmi les preuves, qui ne laiſſent aucun doute ſur l'exiſtence de la maladie vénérienne en Europe, antérieurement à la découverte de l'Amérique, je me bornerai aux ſuivantes, qui me paroiſſent décider la queſtion.

Extrait du Réglement émané au nom de la Reine Jeanne en 1347 pour Avignon.

ART. IV. La Reine veut, que tous les ſamedis, la Baillive & un Chirurgien prépoſé par les Conſuls, viſitent chaque courtiſanne; & s'il s'en trouve quelqu'une, qui ait contracté *le mal provenant de paillardiſe*, qu'elle ſoit ſéparée des autres, pour demeurer à part, afin qu'elle ne puiſſe pas s'abandonner, & qu'on évite le mal, que la jeuneſſe pourroit prendre.

Extrait des conſtitutions des mauvais lieux, qui ſe tenoient ſous la juriſdiction de l'Evêque de Vincheſtre.

» Dans une conſtitution de 1162 il eſt ordonné, que tout teneur de mau-» vais lieux ne pourra garder aucune femme, qui ſoit attaquée de la maladie » dangereuſe nommée *Burning* «.

Becket, qui a adopté le même ſentiment, ajoute, que Jean Arden, Chirurgien des Rois d'Angleterre, Richard II, (mort en 1399) & Henri IV, (mort en 1413,) définit la maladie appellée *Brenning* (ou *Burning*.) de maniere à ne laiſſer aucun doute ſur ſon identité avec la maladie vénérienne (Dict. Encyclopédique, T. XVII, p. 1.)

couverte du nouveau monde? Je ne le déciderai pas; mais étant prouvé, comme on en convient actuellement, que la maladie vénérienne étoit connue antérieurement à l'expédition de Colomb, ne pouroit-on pas le croire, & regarder alors les Croisades comme la source de l'affoiblissement du genre humain en Europe? en effet il paroît par le récit des hauts faits de nos anciens Preux, que leur force physique étoit supérieure à la nôtre.

Notice de quelques expéditions des Belges dans les pays lointains, qui, quoique peu importantes, méritent néanmoins d'être connues.

L'Académie ayant demandé un précis des principales expéditions des Belges dans les pays lointains, je n'ai fait entrer dans le corps de ce Mémoire, que celles, qui m'ont paru avoir influé sur les mœurs & sur le caractere national : j'ai réservé pour ce dernier chapitre celles, que j'ai jugé les moins importantes.

J'ai passé sous silence les courses, que les Pirates Francs entreprenoient pour piller les côtes de l'Espagne ; ces excursions passageres prouvent l'audace d'une nation, mais ne changent ni son génie, ni ses usages.

Une expédition plus fameuse & rivale, en quelque sorte, de celle des Argonautes, mérite de trouver place ici.

Probus ayant vaincu les Francs, qui, au rapport de Procope (1), habitoient les marais, que forme le An. de J. C. 277.

(1) *Procop. de Bello Goth. L.* 1.

„ *Rhenus in oceanum evolvitur, hìc sunt paludes ubi quondam habitarunt Germani, qui nunc Franci appellantur.*

Rhin à ſon embouchure, tranſporta une colonie de cette nation ſur les bords du Pont-Euxin, pour garantir cette frontiere des incurſions des Alains : une partie de cette colonie, animée par le deſir de revoir ſes foyers, s'empara d'un grand nombre de vaiſſeaux, dont elle ſe ſervit à ravager la Grece, l'Aſie & l'Afrique : encouragée par ce premier ſuccès, elle attaqua & pilla Syracuſe ; contente de ces exploits, elle continua ſa navigation, &, après avoir franchi les colonnes d'Hercule, elle revint heureuſement dans ſa patrie.

Zoſime & Eumene (1) font le récit de cette entrepriſe preſqu'incroyable : ils ne ſont pas abſolument d'accord ſur toutes les circonſtances ; mais il ne paroît pas moins certain, qu'ils parlent tous deux de la même expédition (2) ; Mrs. Gibbon, Crevier, Dubos & l'Auteur de l'Hiſtoire générale des Provinces-Unies le penſent ainſi (3).

---

(1) *Zoſ. L. 1. p. 666. Quum Franci ad imperatorem acceſſiſſent, & ab eo ſedes obtinuiſſent, pars eorum quædam defectionem molita, magnamque navium copiam nacta, totam Græciam conturbavit. In Siciliam quoque delata, & urbem Syracuſanam adorta, magnam in ea cædem edidit. Tandem quum & in Africam appuliſſet, ac rejecta fuiſſet, adductis Carthagine copiis, nihilominus domum redire, nullum paſſa detrimentum, potuit.*

Eum. in paneg. Conſt. ad Maxim.

Recurſabat quippe in animos illa ſub Divo Probo, & paucorum ex Francis captivorum incredibilis audacia & indigna felicitas, qui a ponto uſque, correptis navibus, Græciam Aſiamque populati, nec impune pleriſque Libyæ littoribus appulſi, ipſas poſtremo navalibus quondam victoriis nobiles ceperant Syracuſas, & immenſo itinere pervecti Oceanum qua terras rupit intraverant, atque ita eventu temeritatis oſtenderant nihil eſſe clauſum Piraticæ deſperationi, quo navigiis pateret acceſſus.

(2) Ceux qui croient, que l'expédition, dont parle Zoſime, n'eſt pas la même, que celle, que rapporte Eumene, penſent, que ce fut des rives du Rhin, que partirent les Francs, qui ravagerent la Grece, & pillerent Syracuſe ; je me contente d'indiquer leur opinion ; je m'éloignerois trop de mon ſujet, ſi j'entreprenois de diſcuter ce fait hiſtorique.

(3) Gibbon. T. II, p. 330.
Dubos T. I, p. 184. in-4to.
Crevier. T. XI, p. 158.
Hiſt. des Pr. T. II, p. 125, in-4to.

Telles ſont les ſeules remarques, que j'ai cru devoir ajouter à celles, que j'ai faites ſur les trois premieres Epoques; je paſſe à la quatrieme.

La manie des Croiſades ne ſe bornoit pas à la conquête de la Terre-Sainte; toute entrepriſe contre les hérétiques étoit protégée par l'étendart de la Croix.

Dans l'Evêché de Breme, des hérétiques connus ſous le nom de Stadings (1), furent l'objet d'une Croiſade publiée par Grégoire IX; le fils aîné du Duc de Brabant en fut le chef; Florent, Comte de Hollande, Thierri, Comte de Cleves & l'élite de la nobleſſe Flamande & Brabançonne, prirent la Croix. 1234.

La défaite des Stadings fut complette, & les Croiſés revinrent chez eux couverts de lauriers teints d'un ſang, qu'un ſiecle moins ſuperſtitieux eut épargné.

On peut conſulter ſur cette expédition, l'hiſtoire de la patrie & la chronique d'Egmond (2); les amateurs d'anecdotes trouveront dans ce dernier ouvrage des particularités intéreſſantes.

Une autre guerre de religion, où les habitans des Pays-Bas prirent part, fut celle, que les Chevaliers Teutoniques firent aux Livoniens & aux Lithuaniens. Le Comte Jean de Namur accompagna le Roi de Bohême dans cette expédition. 1330.

Parmi les Émigrations des Belges, on doit auſſi compter celle de quelques Flamands, qui, en 1111

(1) Hiſtoire Eccléſiaſtique. T. XVII, p. 53.

Voici les abominations dont on accuſoit les Stadings, ſuivant une lettre du Pape Grégoire, adreſſée, le 13 Juin 1233, à l'Archevêque de Mayence, à l'Evêque d'Hildesheim, & au Docteur Conrad (qui, le premier, les avoit dénoncés.)

1°. On dit que, quand ils reçoivent un novice, & qu'il entre la premiere fois dans leur aſſemblée, il voit un crapeau d'une grandeur énorme, comme une oie, ou plus, que les uns le baiſent à la bouche, les autres par derriere.

2°. Puis le novice rencontre un homme très-pâle, avec les yeux très-noirs; & ſi maigre, qu'il n'a que la peau & les os; il le baiſe, & le ſent froid comme glace, & après ce baiſer, il oublie entiérement la foi catholique, &c. *Quel ſiecle!*

(2) De Guillaume le Procureur. Anal. Mathei. T. IV.

où 1112, s'établirent dans le Pembrokshire, » où ils » conſerverent long-temps une langue, des mœurs & » des coutumes différentes de celles de leurs voi-
(a) T. 2. 4to. p. 96 & 97. » ſins (1) «. Rapin Thoiras (a) nous apprend, que des inondations, arrivées dans leur patrie, les avoient obligés à chercher ailleurs de nouvelles habitations, & qu'avant de ſe fixer aux environs de Roſſ & de Pembroock, ils avoient eu des établiſſemens dans la Province d'Yorck, dont Henri, Roi d'Angleterre, les priva ſur des plaintes portées contre eux.

J'ai fait de vaines recherches pour conſtater l'inondation, dont parle l'Auteur de l'Hiſtoire d'Angleterre; je ne me ſuis pas contenté de la chercher dans les Auteurs Flamands; l'uſage, trop commun, de comprendre les Hollandois ſous le nom de Flamands, m'a engagé à conſulter auſſi les hiſtoriens Hollandois; mais je n'y ai rien trouvé de relatif à cet objet.

Je terminerai cette notice par le récit d'une eſpece d'Émigration, que Meyer décrit en ces termes (2):

1160. Henri le Lion, Duc de Saxe, ayant chaſſé, de leur patrie, les Vandales, nation encore peu policée & également ennemie de lui & de la religion chrétienne, envoya Henri.... (*Henricum Scatenſem*) & Adolphe, Comte de Holſtein au-delà du Rhin, vers les Provinces Belgiques; ils parvinrent à en tirer des colonies de Brabançons, de Flamands & de Hollandois, qu'ils tranſporterent en Wandalie & en Wagrie; de ſorte que ces peuples (3) retournerent dans le pays, dont leurs

(1) Hiſtoire d'Angleterre, par M. Hume T. II, in-8vo. p. 323 & 324. il cite Will. Malm. p. 158, & Brompton, p. 1003.

(2) Le P. Bare, (T. V. p. 138. H. Gen. d'Allemagne) place cette Émigration en l'année 1161.

(3) Depuis la compoſition de ce Mémoire, j'ai lu une Diſſertation de M. Eelking intitulée: *De Belgis in Germaniam ſæculo XII° advenis*, & imprimée en 1774: elle ne laiſſe rien à deſirer ſur cet objet.

ayeux étoient autrefois ſortis ; c'eſt ce que nous apprend Albert de Hambourg dans ſon hiſtoire de Saxe : nos hiſtoriens gardent le ſilence ſur ce fait.

J'ai rempli la carriere, que je m'étois propoſé de parcourir ; mais ſon étendue m'effraie, lorſque j'enviſage, qu'elle embraſſe preſque toutes les révolutions de notre hiſtoire & l'eſpace de plus de quinze ſiecles. Qui oſeroit ſe flatter d'avoir pu raſſembler les matériaux néceſſaires pour exécuter, avec ſuccès, un plan auſſi vaſte ? Je ne me ſuis pas diſſimulé combien il étoit au-deſſus de mes forces, & combien il me manquoit de connoiſſances pour remplir les vues de l'Académie. A chaque Epoque, j'ai vu éclore, ſous ma plume, des queſtions, qui ſeules demandoient les recherches les plus longues & les plus réfléchies ; cette remarque m'a ſouvent arrêté ; mais ayant conſidéré, que plus le ſujet étoit grand, plus le ſeroit l'indulgence avec laquelle on jugeroit les Mémoires ; j'ai continué de tracer la foible eſquiſſe que je viens d'achever. J'ai fait de vains efforts pour me contenter moi-même ; plus je relis mon ouvrage, plus je ſens la difficulté de l'entrepriſe, & moins je peux me diſſimuler mon inſuffiſance ; une ſeule réflexion me raſſure, c'eſt que dans une entrepriſe, qui demande des lumieres auſſi variées & auſſi étendues, on peut échouer ſans honte.

FIN.

MÉMOIRE

Où l'on tâche de donner un précis des principales Émigrations ou expéditions des Belges dans les pays lointains, depuis les temps les plus reculés, juſques & compris celui des Croiſades, & d'examiner quelle a été l'influence de ces expéditions ſur les mœurs & le caractere national; auquel l'Académie Impériale & Royale des Sciences & Belles-Lettres de Bruxelles, a adjugé l'*Acceſſit* en 1778.

PAR M. L'ABBÉ DE MERSSEMAN.

Mihi quidem nulli ſatis eruditi videntur, quibus noſtra (Patria) ignota ſunt. Cicero de Finib. L. 1.

MÉMOIRE

Sur les principales Émigrations des Belges.

LA premiere expédition des Celtes, rapportée par les auteurs, eſt (*a*) celle qui ſe fit ſous Belloveſe & Sigoveſe, du temps de Tarquin l'ancien. Il eſt très-probable que les Belges, peuples puiſſans, nombreux, & entreprenans, ſe ſoient joints à Sigoveſe. Les hiſtoriens ne le diſent point : mais puiſqu'ils donnent à Belloveſe, pour ſon expédition d'Italie, les nations de la Gaule Lyonnoiſe, comme (*b*) la plus voiſine du pays qu'il alloit ſubjuguer; on peut croire que Sigoveſe forma ſon armée des peuples qui habitoient les contrées oppoſées de la Gaule, & qui étoient les plus proches de la Germanie, où il ſongeoit à s'établir.

(*a*) Tit. Liv. L. 5. c. 34. Polyb. Hiſt. L. 2. Diod. Sic. L. 24.

(*b*) Polyb. L. 2.

Céſar ne fait pas mention de cette expédition, mais il l'inſinue, lorſqu'il dit (*c*) qu'il y a eu un temps, où les Gaulois étoient les premiers à porter la guerre dans la Germanie, & qu'ils y envoyoient des colonies pour décharger les Gaules du nombre exceſſif de leurs habitans, que leur patrie ne pouvoit plus nourrir.

(*c*) Cæſ. L. 6, de bel. Gall.

A quels peuples cette obſervation convient-elle mieux qu'aux Belges, qui étoient voiſins de la Ger-

manie, qui de tous les Gaulois étoient les plus vaillans, (a) qui du temps de Céſar, malgré toutes leurs émigrations & leurs guerres continuelles avec leurs voiſins, (b) étoient encore ſi nombreux, qu'ils pouvoient mettre ſur pied juſqu'à quatre & cinq mille combattans, qui enfin à proportion de leur nombre, n'avoient pas aſſez de terres à cultiver, leur pays étant couvert d'immenſes forêts & d'énormes marais. (c)

(a) Cæſ. de B. G. L. 1.

(b) Id. ib. L. 2.

(c) Id. ib. L. 2. & 3.

Cette colonie de Sigoveſe s'établit le long de la forêt Hercynie, ſur les deux rives du Danube, dans la Noricie, & s'étendit juſques en Pannonie (d), toujours rafraîchie par de nouveaux colons, & toujours en armes contre ſes voiſins. Le nombre de ces émigrans (parmi leſquels il faut néceſſairement ranger nos Belges, comme on le prouvera plus bas) le nombre, dis-je, de ces émigrans devint ſi conſidérable avec le temps, que, quelques trois cens ans après, il fallut ſonger de nouveau à en décharger les pays conquis.

(d) Schoepflin. Diſſ. de Celt. § 70.

La premiere expédition ſe fit ſous Cambaule, qui pouſſa juſques en Thrace, mais qui n'oſa ſe meſurer avec les Grecs, à cauſe de la foibleſſe de ſon armée. (1)

Cependant ceux de ce corps, qui s'en revinrent en Pannonie, dirent tant de choſes de la richeſſe des Grecs, qu'ils inſpirerent à leur nation le deſir de marcher à la conquête de ce beau pays, avec des forces proportionnées à la grandeur de l'entrepriſe. (2) Belgius, à la tête d'une puiſſante armée, entra en Macédoine, & tailla en pieces les vainqueurs du monde ſous Alexandre. Le jeune Roi Ptolomée Ceraune fut

(1) Hi, in Thraciam uſque progreſſi, devia ab inſtituto itinere loca attingere non ſunt auſi, quod plane intelligebant minores eſſe, quas eduxerant copias, quam ut numero Græcorum populis pares eſſe poſſent. *Pauſan.* L. 10.

(2) Pauſ. ib. iis incitantibus, quos, ante Cambaulen ſecutos, lucri cupiditas.... impellebat.

fait prisonnier, & eut la tête tranchée. Belgius, enivré de sa victoire, se promettoit d'avoir bon marché du reste; mais battu lui-même à son tour, par Sosthenes, Général Macédonien, il se vit obligé de ramener dans la Pannonie & l'Illyrie son armée affoiblie par des pertes qui l'empêcherent de pénétrer plus avant. (*a*)

(*a*) Justin. L. 24. c. 5. Pausan. L. 10.

Cependant Brennus, indigné de cette prompte retraite, (*b*) rassembla une nouvelle armée, composée de cent cinquante mille hommes de pied, & de plus de soixante mille cavaliers, (*c*) avec laquelle il fondit sur la Macédoine, marcha sur le ventre à Sosthenes, & ravagea tout le pays. Delà il entra dans la Grece, & tira droit à Delphes, qu'il assiégea, & où il périt avec son armée, dont les débris, après avoir erré long-temps dans l'Asie & dans la Thrace, eurent assez de peine à regagner leur ancienne patrie. (1)

(*b*) Just. ibid. c. 6.

(*c*) Pausan. L. 10.

Un corps de vingt mille hommes, commandés par Cerethrius, ou par Leonorius & Lutharius, eut plus de bonheur. S'étant separés de Brennus en Dardanie, ils tournerent vers la Thrace, & occuperent les bords de la Propontide. Étant passés ensuite au secours de Nicomede, Roi de Bythynie, ils en obtinrent pour récompense, une étendue de pays, auquel on donna le nom de Galatie ou de Gallogrece. (*d*)

(*d*) Tit. Liv. L. 38. Justin. L. 25. Flor. L. 2.

Il n'y a pas à douter que les Belges n'aient eu part à toutes ces expéditions. Pausanias, parlant des Celtes, qui les firent, dit positivement qu'ils habitoient les côtes de l'Océan, aux extrémités de l'Europe, (2) & ailleurs qu'ils étoient venus des côtes les plus re-

(1) Just. L. 32. c. 6. qui dit cependant, L. 24, que personne n'échappa de cette défaite.

(2) L. 2. in extremis Europæ oris ad Vastum Mare accolunt. Et L. 10. ab ultimis Oceani Finibus.

culées de l'Océan. Nos côtes ſont en effet rélativement à la Grece, l'extrémité de l'Europe, & même les côtes les plus reculées. Le nom de Belgius porte avec ſoi un indice de ſa nation, & Pline met dans la Pannonie des peuples qu'il appelle Belgites. Dans la ſuppoſition qu'il y avoit, comme le dit Céſar, de la différence entre le langage des peuples Gaulois, & par conſéquent que les Belges avoient une langue particuliere, il faut que les Galates aient été Belges, puiſque Saint Jérôme aſſure qu'outre le Grec, les Galates parloient un langage qui leur étoit propre, & qui étoit abſolument le même que celui des Trevirois. (*a*) Ajoutons que Solin met entre les peuples de la Galatie les *Ambiani*, nom que Céſar donne à un peuple de l'ancienne Flandre méridionale. (*b*)

(*a*) L. 2. Epiſt. ad Galatas.

(*b*) Apud Schrieck. ind. 1.

Il eſt encore très-probable que les Senons, non ceux qui avoient ſuivi Belloveſe, mais ceux qui, étant venus les derniers de toutes les colonies Gauloiſes (*c*) en Italie, s'établirent entre les rivieres d'Ubis & d'Æſis, prirent Rome ſous Brennus, deux cens ans après Belloveſe, & ayant eu du deſſous contre Tit. Fur. Camillus paſſerent outre juſques dans la Pouille; il eſt très-probable, dis-je, que ces Senons étoient en partie Belges. Suidas met les Senons près du Rhin, & dit que ce ſont eux qui ont ravagé les terres des Albains, & fait la guerre aux Romains. (*d*) Tite Live & Florus les font venir des extrémités de la terre & des bords de l'Océan. C'eſt ainſi que Virgile appelle les Morins les plus reculés des hommes. (*e*) D'ailleurs ce que Florus ajoute de la figure & des mœurs de ces Senons, confirme notre aſſertion. C'étoit, dit-il, une nation naturellement féroce, de mœurs ſauvages, terrible par l'énorme grandeur de leurs corps, autant que par celle de leurs armes. Quant aux mœurs, on

(*c*) Tit. Liv. L. 5. & 7.

(*d*) Apud Schoepflin. diſſ. de Celtis.

(*e*) Tit. Liv. L. 5. c. 37. Flor. L. 1. c. 13. Virg. Æn. L. 8. v. 27.

ſait que les Belges étoient les plus barbares de tous les Gaulois. (*a*)

(*a*) Cæſ. de B. G. L. 2.

Quant à leur figure, tous les auteurs conviennent, que les Gaulois ſeptentrionaux étoient d'une taille giganteſque, au moins relativement aux Méridionaux, aux Eſpagnols, aux Romains & aux Grecs. (1) Céſar rapporte que les Atuaticiens, peuple Belge, ſe moquoient de la petite taille des Romains; & Polyænus dit que Brennus, pour engager ſes compatriotes à faire la guerre aux Grecs, plaça à côté des priſonniers Grecs, quelques-uns de ſes ſoldats, & dit : Nous, qui ſommes ſi grands & ſi robuſtes, craindrons nous des gens ſi petits & ſi foibles? (*b*)

(*b*) Ibid. c. 30. Polyæn. Stratag. L. 7. 35.

Les Cimbres & les Teutons, peuples du Nord, après avoir parcouru toute la Germanie, & vaincu le conſul Carbon, s'étant attaché les Tigurins, vinrent en côtoyant le Rhin, fondre ſur la Belgique. Ils furent repouſſés; (*c*) mais il paroît qu'ils s'accommoderent avec les Belges, dont ils obtinrent des terres vers l'embouchure de ce fleuve. Enfin, après un ſéjour de trois ou quatre ans, chaſſés de leurs nouvelles poſſeſſions par les débordemens de l'Océan, ils en allerent chercher d'autres du côté du Midi, laiſſant ſur les bords de la Meuſe leur bagage & ſix mille hommes pour le garder. (2) S'ils n'avoient pas été en paix avec les Belges, ils n'auroient certainement eu garde d'abandonner ces ſix mille hommes à la diſcrétion d'un peuple dont ils venoient d'éprouver la valeur. Partant de là il eſt très-probable qu'une partie des Belges, accou-

(*c*) Cæſ. L. 2. 4.

(1) Tacit. vita Agric. Crevier, mœurs des Gaul. Appian. Celtic. Strabo, L. 4, Flor. L. 2. Paul. L. 10.

(2) Cæſar, de B. G. L. 2. 30. Flor. L. 3. c. 3. ab extremis Galliæ profugi, cum terras eorum inundaſſet oceanus, &c. *Ces* extrema Galliæ *ne ſauroient être autre choſe que la Belgique.* Omnis iſta Gallia quæ quondam Ambrones Cimbroſque nobis immiſit Dio. Caſſ. L. 44.

tumés à de pareilles expéditions, ont accompagné leurs hôtes, comme avoient fait les Tigurins, les Tugéniens, & les (1) Ambrons. Peut-être même que ces Ambrons étoient des Belges. Plutarque (2) en fait le corps le plus vaillant & le plus terrible de toute l'armée. Ils étoient au nombre de quelques trente mille hommes, & contribuerent le plus à la victoire contre Cépion. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que le nom de *Cimbres* n'étoit pas celui d'un ſeul peuple, mais celui d'un ramas de pluſieurs nations, comme celles qui firent depuis tant de bruit ſous la domination générale des *Francs*. Chemin faiſant, les armées de ces émigrans ſe groſſiſſoient par la jonction des peuples de même langage & de mêmes mœurs, chez leſquels elles paſſoient.

Quoique la queſtion propoſée paroiſſe ne regarder que des pays éloignés, je crois cependant que par le mot de *Lointains*, L'ACADÉMIE entend tous les pays qui n'appartiennent pas à la patrie, priſe dans le ſens le plus étendu. C'eſt pourquoi en négligeant les Gaulois, je rangerai dans cette claſſe la Grande-Bretagne, comme abſolument étrangere à la Belgique. Perſonne ne doute que la Grande-Bretagne n'ait été peuplée par les Gaulois. (*a*) Or, ces Gaulois étoient inconteſtablement des Belges. Céſar dit poſitivement que les Belges occupoient de ſon temps toute la côte maritime

(*a*) Tacit. vita Agric. Diod. Sic. L. 5.

(1) Nous croyons que ce nom leur a été donné par les Romains, à cauſe de leur cri *aen bron*, [à la riviere] qu'ils pouſſerent lorſqu'ils marcherent vers la petite riviere d'Arc, pour empêcher les Romains de prendre de l'eau, ce qui occaſionna la bataille.

(2) *Plut. in Mario.* Une autre probabilité, c'eſt que Ciceron [*orat de prov. Conſulari.*] dit que Marius triompha d'une nombreuſe armée de Gaulois, & Salluſte [*de bel. Jugurt.*] rapporte que Cépion & Mallius furent battus par les Gaulois. Où l'on voit que les Gaulois, & par conſéquent les Belges, devoient faire une grande partie de l'armée Cimbre.

maritime de l'île, dont les peuples conſervoient encore leurs dénominations Belgiques. (*a*) Ptolomée nomme entre les peuples qui l'habitoient, les Belges & les Atrebates : le même auteur, comme auſſi Antonin & Bede y placent une *Venta Belgarum.* Tacite y met les *Icenes* ou *Icines* ſelon l'itinéraire, venus ſans doute du *Portius Icius* de Céſar, de Pline & de Stabon, ſans parler du *Cantium*, qui ſignifie viſiblement la côte, ni du *Dubris* d'Antonin, qui veut dire le rivage ou le port (*d'Oever.*) Diodore de Sicile dit que l'Irlande étoit habitée par les Bretons, qui étoient les plus barbares de tous les Gaulois. Or, les plus barbares de tous les Gaulois, c'étoient ſans doute les Belges. (*b*) Enfin Cambden remarque fort bien que, puiſque la raiſon nous apprend que tout pays à été peuplé plutôt par ſes voiſins que par des peuples éloignés, il eſt hors de doute que les Gaulois aient peuplé la Grande-Bretagne.

(*a*) Cæſ. L. 5. 12.

(*b*) Ptol. L. 2. c. 3. Ant. in itinerario Beda Hiſt. Eccleſ. L. 1. Tacit. V. Agric. Diod. ibid. Cambd. Britann.

Le paſſage de Diodore de Sicile, que nous venons de citer, prouve clairement que les Bretons ont peuplé l'Irlande, & que ces Bretons étoient Gaulois. Suivant la tradition des Irlandois, & s'il eſt permis d'ajouter foi aux poëſies d'Oſſian, auteur du quatrieme ſiecle, ou plutôt à M. Macpherſon, qui nous les donne comme le véritable ouvrage de cet ancien Barde, ces Gaulois étoient des Belges, nommés *fir-Bolgs*, qui après avoir habité long-temps les côtes méridionales de l'Angleterre, allerent s'établir en Irlande ſous Larthon, l'un de leurs chefs. (*c*) Aucun auteur ne fixe l'époque de la population de la Grande-Bretagne ; mais eu égard à la ſuite des chefs des Firbolgs depuis Larthon, & à l'état floriſſant où étoient les habitans ſous Domitien, (*d*) il paroît que l'Irlande a été peuplée quelques ſiecles avant l'Ere chrétienne, (*e*) &

(*c*) Poëſ. d'Oſſian, chant 7 du Poëme *Temora* & Note 1 du 4 chant. it. *Q.* ibid.

(*d*) Tacit. V. Agric.

(*e*) Macph. diſſ. 2.

par conſéquent que l'Angleterre l'avoit été long-temps auparavant. (1)

Le caractere & les mœurs des Belges dans ces temps reculés, étoient ſans doute ceux de tous les peuples non policés, qui, comme eux, ne connoiſſoient pas ou mépriſoient les commodités de la vie, ne ſouffroient point chez eux les choſes qui euſſent pu amollir leur courage, & n'avoient enfin d'autre exercice que celui des armes. (*a*) Les Auteurs nous les peignent comme des hommes féroces & cruels, (*b*) fiers, préſomptueux, (*c*) coleres, emportés, (*d*) téméraires, querelleurs & inſultans, (*e*) legers, étourdis, (*f*) ſuperſtitieux; (*g*) enfin on leur donne tous les défauts d'Achille & au-delà. D'un autre côté on les trouve doux, humains & hoſpitaliers, (*h*) d'un cœur bon & généreux, (*i*) d'une fidélité à toute épreuve, (*k*) eſclaves de leur parole, (*l*) ſimples & francs, (*m*) chaſtes, (*n*) frugals, (*o*) &c.

Tous ces vices & toutes ces vertus avoient leur ſource, ſoit dans le tempérament, ſoit dans l'éducation. L'abondance & la pureté du ſang, les rendoient naturellement vifs & bouillans. (*p*) Delà cette légéreté, ces emportemens, cette étourderie : delà encore cette bravoure étonnante, cette droiture, cette franchiſe, cette bonté de cœur. L'orgueil de leur origine, la grandeur de leur taille, la perſuaſion de leur puiſſance les rendoient fiers, préſomptueux & inſultans. L'idée d'une autre vie, (*q*) l'amour de la gloire

(*a*) Cæſ. L. 1 & 2. Tac. German.
(*b*) Flor. L. 1 & 3. Strabo L. 3. Juſtin. L. 24.
(*c*) Diod. Sic. L. 5. Plut. in Æmil.
(*d*) Liv. L. 5. Dio. L. 49. Strabo 4.
(*e*) Amm. Marcell. L. 15.
(*f*) Cæſ. L. 2. 3. 4. Tac. V. Agric.
(*g*) Id. L. 6.
(*h*) Mela. L. 3. Cæſ. L. 6. Tac. Germ.
(*i*) Strabo L. 4.
(*k*) Voyez Tacite, Suet, Dion, Cæſar, &c.
(*l*) Hiſt. de B. Afric. 37.
(*m*) Ibid. 61.
(*n*) Pauſ. L. 10. Tac. Ger. c. 18 & 19.
(*o*) Cæſ. L. 1, 2 & 4. Tac. Germ.
(*p*) Strabo. 4. Veget. 1.
(*q*) Cæſ. L. 6.

(1) Voici un fait rapporté par M. Smolett dans ſon Hiſtoire d'Angleterre, L. 1. C. 1. Il dit » que 25 ans avant la deſcente de Jules Céſar, Divitiac, » Roi de Soiſſons, ſe voyant en grand crédit chez les Belges, paſſa en An» gleterre, à la tête d'une forte armée, compoſée tant de ſes ſujets, que d'A» trebates & d'autres nations Belgiques; qu'il défit les Bretons en différentes » rencontres; qu'il ſoumit toute l'étendue de pays, depuis la province de De» vonshire & l'embouchure de la Saverne juſqu'au-delà de la Tamiſe; qu'il » y établit par-tout des colonies, après en avoir chaſſé les *Regni* & les au» tres anciens habitans. «

& sur-tout celui de la liberté, (a) leur faisoient mépriser les dangers, & courir à la mort avec cette témérité & cette fureur qui nous étonnent dans l'histoire. D'un côté cette férocité & cette inhumanité, qui dans leurs guerres n'épargnoient ni âge ni sexe, (b) de l'autre, cette humanité en temps de paix, cette générosité à l'égard des étrangers, ce respect envers leurs hôtes, cette fidélité dans leurs engagemens avoient leur source dans les notions qu'on leur donnoit du bon & du juste. Le fond du caractere de ces anciens Belges, c'est-à-dire, le courage, la franchise & l'amour de la liberté, sont encore les mêmes dans nos modernes : mais les effets en sont mieux raisonnés. Même sang, même fond, mais de meilleurs principes.

(a) Flor. L. 3. c. 10. Cæs. L. 3 & 5. Tac. hist. 4 & ann. 2.

(b) Paus. 10. Gens tam amoris quam misericordiæ expers.

L'influence qu'eurent sur les mœurs & sur le caractere des Belges ces anciennes émigrations, c'est d'avoir fortifié au commencement leur humeur inquiete & guerriere, & cette fureur des conquêtes, justifiée par les succès de leurs freres; fureur qui se rallentit insensiblement à cause des guerres avec leurs voisins : (c) c'est d'avoir adouci cette férocité & cette inhumanité impitoyable, qu'on reprochoit à leurs ancêtres, & dont on ne trouve plus guere d'exemples du temps de César : c'est d'en avoir retiré une grande partie de cette vie nomade, de cette vie dure & indifférente, pour en embrasser une plus commode & plus paisible, que leur offroient le commerce, (d) sur-tout celui d'outre mer, (e) la propriété des biens-fonds, (f) la culture des terres, (g) la vie commune, la construction des maisons & des villes. (h)

(c) Cæs. L. 6. 14.

(d) Cæs. L. 4 & 6. Tacit. Germ.

(e) Cæs. L. 6. 23.

(f) Cæs. 6. 14. Tac. hist. L. 5.

(g) Cæs. L. 5. Strabo. 4.

(h) Cæs. L. 2 & 5. Suet. in Jul. Cæs.

Après la réduction des Gaules, il est plus que probable que quantité de Belges (i) ont suivi César en Italie, & delà en Espagne, en Épire, en Thessalie, en Egypte. Pompée en avoit dans son armée, (k)

(i) Cæs. de B. Civ. L. 1. 17 & 46. Hirt. de B. Alex. 13.

(k) Id. de B. Afric. per tot.

de même que Curion. (*a*) Le Roi Juba avoit une garde de deux mille Eſpagnols & Gaulois. (*b*) Labienus avoit auſſi un grand corps de Gaulois & de Germains, qui avoient ſervi ſous lui dans les guerres précédentes; (*c*) preſque toute la cavalerie auxiliaire des deux partis étoit tirée de nos contrées.

(*a*) Ibid. L. 3. 3.
(*b*) Hirt. de B. Afric. 37.
(*c*) De bel. Civ. L. 2. 36.

Il eſt vrai qu'ils ſont par-tout compris ſous la dénomination générale de Gaulois & de Germains, mais il n'en eſt pas moins vrai que c'étoient en grande partie des Belges. Car, 1°. ni Céſar, ni Labienus, ni les autres ne pouvoient tirer de grands ſecours de la Germanie, que Céſar, pour me ſervir des termes de Tacite, relativement à la Brétagne, (*d*) avoit plutôt montrée aux Romains, qu'il ne l'avoit ſoumiſe. Ce Général n'avoit en tout que trois cens Noriciens au ſiege de Corfinium. (*e*) Ainſi, lorſque Florus (*f*) & Hirtius (*g*) parlent des Germains, on peut, ſans crainte de ſe tromper, l'entendre des Belges, qui, pour la plupart, étoient Germains d'origine. (*h*)

(*d*) Vit. Agric. 13.
(*e*) De B. Civ. L. 1. 17.
(*f*) Hinc Gallici Germanique delectus (pro Cæſare,) inde Dejotarus (pro Pompeio,) L. 4. c. 2.
(*g*) De Bell. Afric. & Alex. per tot.
(*h*) De Bello Gall. L. 2.

2°. Les Gaulois tués près de Ruſpine en Afrique, étoient d'une beauté & d'une taille étonnantes. (*i*) Or les Gaulois méridionaux ne reſſemblent point à ce portrait. C'eſt donc des ſeptentrionaux qu'Hirtius prétend parler.

(*i*) Hirt. de B. Afric. N. 37.

3°. Il eſt évident que, pour une entrepriſe auſſi haſardeuſe que la guerre contre Pompée & ſes partiſans, Céſar choiſit les meilleures troupes d'entre les auxiliaires. Il le dit lui même. (*k*) Or les Belges étoient ſans contredit, les plus vaillans des Gaulois. (*l*) La cavalerie des Trévirois étoit célebre; (*m*) celle des Atrebates, ſous Comius, étoit redoutable. (*n*) Ce furent ſix cohortes Belgiques qui, ſuivant Florus, furent cauſe de la victoire de Pharſale. (*o*) Environ trente cavaliers Belges repouſſerent & mirent en fuite de-

(*k*) De B. Civ. L. 1. 17. & 37. Voyez Flor ſupra.
(*l*) Cæſ. de B. G. L. 1 & 2. Hirt. ibid. L. 8. Tacit. hiſt. L. 4. 9.
(*m*) De B. G. L. 8.
(*n*) Hirt. de B. G. L. 8.
(*o*) Fl. L. 4. c. 2. Cæſ. de B. Civ. L. 3. pp. 74, 76.

vant Adrumete la cavalerie Maure du Roi Juba, forte de deux mille hommes. (a) Le corps aux ordres de Labienus soutint seul près de Ruspine les efforts de toute l'armée de César, & se fit hacher en pieces, plutôt que de reculer. (b)

(a) Hirt. de B. Afric. 5.

(b) Ibid. 37.

4°. Après leur réduction, les Gaulois, & même les Helvétiens (c) qui étoient les plus vaillans d'entr'eux, excepté les Belges, (d) perdirent leur valeur avec la liberté. (e) Il n'en fut pas de même des Belges, qui étoient alliés des Romains, sans être leurs esclaves. (f) Les Bataves ne fournissoient d'autre tribut que des hommes & des chevaux. (g) Huit de leurs cohortes, après avoir fait des prodiges en Allemagne & en Angleterre, inspiroient de la terreur aux Romains mêmes. (h) Les autres Belges ne se faisoient pas moins respecter. Galba les exempta aussi des tributs, en récompense des services importans qu'ils lui avoient rendus contre Vindex. (i) Il résulte de tout ceci que la nation faisoit par-tout une grande partie des troupes auxiliaires, & qu'eu égard à leur nombre, à leur bravoure & à leur fidélité, César, ses adversaires & ses successeurs les choisissoient préférablement à d'autres nations alliées, soit pour compléter les légions, soit pour renforcer la cavalerie, soit pour servir en qualité de troupes légeres.

(c) Tac. Hist.

(d) Cæs. de B. G. L. 1. 1. Tac. hist. L. 4. 9. Oros. hist. L. 6. c. 7.

(e) Tac. V. Agric. 3 & 6.

(f) Tac. L. 4. 4.

(g) Tac. ibid.

(h) Tac. hist. L. 1. 4. & 4. 4.

(i) Tac. ibid.

Ceci posé, pour ne pas employer trop de temps à détailler de pareilles expéditions, on se contentera d'en donner une liste chronologique, en renvoyant aux auteurs pour une plus ample information.

Sous Domitien, on trouve dans l'armée d'Agricola contre Galgacus, chef des Ecossois, les Bataves & les Tongrois, qui lui gagnerent la sanglante bataille du mont Grampius. (k)

(k) Tac. V. Agric. 7.

Ils servirent Trajan en Dacie, en Pannonie & en

Orient; & Adrien faiſoit un cas extraordinaire de la cavalerie Batave, accoutumée, ſuivant Dion, à paſſer les plus grands fleuves avec leurs chevaux & leurs armes. (*a*) Gruter rapporte dans ſes inſcriptions l'épitaphe que compoſa Adrien pour le vaillant Batave Soranus, enterré près de Bude en Hongrie.

(*a*) Dio. Caſſ. in Traj. & Adr.

Un corps de *Francs* Belges, envoyé ſous Probus vers le pont Euxin, s'empara de tous les vaiſſeaux de cette mer, courut toute la côte de l'Aſie & de la Grece, pilla celle de la Lybie & de Sicile, & après avoir jetté la terreur par-tout, il s'en retourna dans ſon pays par le détroit de Gibraltar, chargé d'un butin immenſe. Une preuve que ce corps étoit Belge, c'eſt qu'il vint aborder ſur nos côtes ſans crainte d'être inquieté. S'il avoit été tiré d'entre le Weſer & l'Elbe, il auroit pouſſé par mer juſques dans ſa patrie, au-lieu qu'il s'expoſoit évidemment, en abordant dans un pays qui ſe ſeroit déclaré contre lui, n'eut-ce été que pour avoir part au butin. (*b*)

[*b*] Zoſim. hiſt. L. 1. Eumen. in Paneg. Maxim.

Les Bataves & autres Belges ſous Dioclétien & Maximien embraſſerent le parti du Menapien Carauſius, envahirent avec lui la Grande-Bretagne, & l'aiderent à ſe faire Roi. (*c*)

[*c*] Eum. Paneg. 9.

On les retrouve encore ſous Conſtance dans l'expédition de Lupicinus contre les Pictes & les Ecoſſois. (*d*)

(*d*) Amm. Marc. L. 20.

Ils ſuivirent Julien, qu'ils venoient d'élever ſur un bouclier, en le déclarant Auguſte, en premier lieu contre Conſtance, & enſuite contre les Perſes, où Julien périt. (*e*)

[*e*] Idem. L. 21 & ſeq.

Sous Valentinien, Théodoſe mena les Belges contre les Caledoniens & les Ecoſſois, qui s'étoient jettés ſur l'Angleterre. La victoire l'y ſuivit. (*f*)

[*f*] Id. L. 27.

Ils ne furent pas ſi heureux ſous Valens contre les

Goths en Thrace. Battus à différentes repriſes, ils le furent enfin totalement près d'Adrinople, & Valens y perdit la vie. (*a*)

[*a*] Id. L. 31.

Depuis ce temps les Belges eurent aſſez à faire chez eux, à cauſe des invaſions fréquentes des Allemands & autres Barbares. Cependant cela n'empêche point qu'on ne puiſſe dire avec fondement, que les Saxons, qui envahirent l'Angleterre ſous Hengiſt, étoient en partie des Belges. Car 1°. la côte Belgique juſques à l'extrémité occidentale de la Flandre, étoit alors appellée *Littus Saxonicum.* (*b*) 2°. Le voiſinage de la côte rendoit la choſe fort aiſée. 3°. Vortigerne, Roi des Bretons, appella à ſon ſécours ſes voiſins, plutôt que des Barbares inconnus. 4°. Hengiſt exigea pour récompenſe de ſon ſécours, le pays de Kent, l'Eſſex & le Middelſex, pourquoi? pour être ſans doute plus à portée d'être ſécouru par ſes compatriotes. 5°. Enfin, l'étonnante population de la Belgique, pouvoit, malgré toutes ces guerres avec les Allemands, fournir encore aſſez de monde pour former de nouveaux établiſſemens, ſans nuire à la patrie. (*c*)

Anno Dom. 449. vide Bedam & Sigeb. Chron.

(*b*) Notit. imp. Marcis in Littore Saxonico.

(*c*) S. Paulin. Ep. 26. ad Victric.

On ne dira rien ici de la conquête des Gaules par les Francs. Quoiqu'il ſoit, en quelque façon, évident, que nos Belges aient fait partie de ce ramas de différentes nations; (1) cependant eu égard au voiſinage, aux mêmes mœurs, aux mêmes coutumes, ils ne doivent être cenſés que rentrés dans leur propre patrie, & par conſéquent cette contrée ne paroît pas devoir être rangée par rapport à eux dans la claſſe des pays lointains.

Depuis Jules Céſar, nos Belges ne ſont plus ces conquérans furieux, qui, formant des armées innom-

(1) Voyez Vredius & Schrieckius, qui le prouvent tout au long.

brables, & traînant avec ſoi femmes & enfans, vont envahir des contrées éloignées, & font trembler les autres parties de notre continent. Ce ſont des corps de milice ou de mercénaires, qui marchent à la ſuite des Princes étrangers. La bravoure ne conſiſte plus dans la férocité. Ils adoptent les mœurs Romaines & celles de leurs voiſins mieux policés. Ils apprennent à combattre dans les regles. Ils donnent à Teutates le nom de Mercure, & à Fréja celui de Venus. Ils immolent des bœufs & des agneaux, au-lieu de victimes humaines; & des temples magnifiques prennent la place des ſombres forêts. Ils rapportent chez eux le luxe des nations qu'ils ſervent. Ils bâtiſſent des villes dans les formes, & conſtruiſent des maiſons à la Romaine. Mais ſi les mœurs changent, le caractere demeure. L'eſprit de liberté leur fait eſſuyer les plus terribles revers, & ils ne le quittent point. Enfin, le Chriſtianiſme vient au ſecours de leurs connoiſſances, & perfectionne des vertus qui n'étoient que des vertus de tempérament, ou les fruits de quelques notions mal digérées.

Tout le monde connoît les ſuccès de la premiere Croiſade. Godefroi de Bouillon, Duc de la baſſe Lorraine, depuis Roi de Jéruſalem, y marcha avec un bon corps de troupes, levées dans le Brabant, & nommément à Anvers; (a) Robert, Comte de Flandres, & Baudouin de Haynaut y menerent leurs ſujets. Les Hollandois & les Friſons y ſuivirent Wimer de Boulogne : Euſtache & Baudouin, freres de Godefroi, & Hugues de S. Pol, y allerent à la tête des Arteſiens. Toute la Belgique voulut avoir part à une entrepriſe auſſi ſainte. Mais de cette incroyable multitude peu s'en revinrent chez eux. Le ſiege de Nicée & quantité d'autres places, celui d'Antioche, pluſieurs bataille,

(a) Molan. Hareus.

batailles, la misere & la peste en emporterent tant, que de six millions d'ames, parties pour cette expédition, il n'en restoit plus que soixante mille, qui arriverent devant Jérusalem; & dans le nombre il n'y avoit que vingt mille hommes de pied & quinze cens cavaliers en état de combattre. (a) Après la prise de cette ville où Godefroi & deux freres de Tournai entrerent les premiers, le nouveau Roi garda ses troupes. Baudouin de Haynaut étoit mort dans son ambassade à Constantinople. Baudouin de Boulogne employa ceux qui l'avoient suivi, à conserver Edesse qu'il avoit conquise. Hugues de Saint-Omer fut fait Comte de Tiberiade; Foulques de Guines, Comte de Baruth, Hugues de Robec, Comte de Césarée, & Robert de Flandres revint peu accompagné.

(a) Alber. Aq. Guil. Tyr. L. 8.

C'est vers le même temps que commencerent ces différentes émigrations des Belges en Allemagne. (b) Les Slaves y ayant été exterminés, laisserent un grand vuide dans cette vaste portion de l'Europe. Frédéric I, Archevêque de Brême, fut le premier qui pour repeupler son pays, y appella des Belges. Les succès de cette colonie dans le dessèchement des marais, dans la construction des digues, dans la culture des terres, joints à une population nombreuse, en firent appeller de nouvelles dans le Schwartzembourg & dans le Naumbourg en 1140. (c) Vers 1144, des Flamands, des Hollandois, des Zélandois & des Frisons, appellés par Albert l'Ours, Marquis de Brandenbourg, s'établirent dans ce Marquisat, dans le Schaumbourg, dans la Prusse & dans la partie orientale de la Poméranie, après en avoir chassé les Slaves, nation barbare & payenne. (d) Henri le Lion, Duc de Saxe, fit venir des Brabançons & des Flamands pour peupler la Wagrie & le pays des Abodrites ou Obotrites, c'est-

(b) J. Felking dissert. de Belgis in Germ. Sec. XII. advenis.

(c) Helmold. Chron.

(d) Alb. Hamb. apud Meyer. Felking. supr.

à-dire la Poméranie occidentale. (*a*) Ces colonies parvinrent enfin à occuper insensiblement toute la partie de l'Allemagne, située entre l'Océan, la Pologne, le Weser & la mer Baltique. (*b*) Les loix Belgiques, que les colons y porterent, furent reçues dans les Duchés de Holstein & de Brême, & y sont encore en vigueur. (*c*)

(*a*) Alb. Hamb. ut sup. 1160.

(*b*) Eelk. sup.

(*c*) Id. ibid.

Peu après la premiere émigration en Allemagne, la mer ayant inondé une grande partie de la Flandre maritime, quantité d'habitans, privés de leurs possessions se réfugierent en Angleterre, où le Roi Henri I leur accorda des terres. (*d*)

(*d*) Polyd. Virg. apud Mey. Rapin Thoiras.

Pendant ces émigrations si fréquentes en Allemagne, Thierri d'Alsace, Comte de Flandres, méditoit de nouvelles expéditions en Syrie, il y en fit quatre en vingt-cinq ans. (*e*) Dans la premiere il contribua fortement à la prise de Césarée de Philippe, & fut d'un grand secours à Foulques d'Anjou, Roi de Jérusalem, son beau-pere. Dans la seconde, Thierri suivit le Roi Louis le jeune, se distingua au passage du Méandre, sauva l'infanterie du Roi près d'Attalie, & se signala tellement par sa bravoure, qu'on alloit lui donner la Principauté de Damas, lorsque la jalousie des autres chefs fit échouer le siege de cette ville, les projets du Comte & la croisade même. (*f*) C'est au retour de ce voyage, qu'il apporta en Flandre une portion du précieux sang de notre Seigneur, qu'on adore à Bruges. Une flotte de treize à quatorze mille Brabançons, Flamands & Anglois, allant en Palestine se joindre à l'armée des Croisés, fut plus heureuse qu'elle. Etant entrée dans le Tage, pour se rafraîchir, Alphonse, premier Roi de Portugal, occupé au siege de Lisbonne, en fit prier les chefs de venir à son secours. Les Croisés, qui n'aspiroient qu'à combattre les ennemis de la Foi par-tout où ils les eus-

1138.

(*e*) Meyer. Oudegherst. Marchant.

1147.

(*f*) Maimb. Meyer.

ſent trouvés, n'eurent pas de peine à ſe réſoudre. La ville fut priſe, plus de deux cens mille Sarraſins furent paſſés au fil de l'épée, pluſieurs autres villes ſubirent le ſort de Lisbonne. Enfin, croyant avoir rempli leur vœu, les uns s'en retournerent dans la patrie, les autres demeurerent en Portugal, où le Roi, plein de reconnoiſſance, leur aſſigna des terres & les combla de bienfaits. (1)

Thierri ſignala ſon troiſieme voyage de Paleſtine par la priſe de Céſarée & par la défaite de Noradin, qu'il battit de concert avec ſon beau-frere Baudouin, Roi de Jéruſalem. (*a*) Il fit le quatrieme en 1163. 1157. (*a*) Meyer.

Philippe d'Alſace, fils de Thierri, après avoir fait, comme Godefroi de Louvain, un pélérinage en Paleſtine, s'y rend peu après en croiſé. Florent, Comte de Hollande, ſuivit ſon exemple. Ils y périrent tous deux. Othon de Gueldres, ſe mit auſſi de la partie. Le brave Jacques d'Aveſnes, & Hellin de Waurin les avoient précédés avec une forte armée navale, compoſée de Flamands, de Brabançons & d'Hennuyers. Cinquante vaiſſeaux Hollandois & Friſons la renforcerent. Valeran de Luxembourg & les Comtes de Limbourg & de Cleves y menerent leurs ſujets. Enfin, toute la Belgique y envoya ſa nobleſſe & l'élite de ſes troupes. Mais de cette brillante armée, peu revinrent chez eux. Le fer des ennemis moiſſonna près de Céſarée, où les Belges firent des prodiges, ce que la peſte & la miſere avoient épargné devant Ptolemaïde. (*b*) 1190. (*b*) Maimbourg.

Henri, qui, le premier, prit le titre de Duc de Brabant, & porta le lion dans ſon écu, ſe croiſa auſſi, peu de temps après, avec les Comtes de Cleves & de 1197.

(1) Maimbourg. Meyer. Art de vérifier les Dates. Annales de l'Empire.

Limbourg. Les villes de Baruth & de Jaffa, à la prise desquelles ils contribuerent, furent le seul fruit de cette croisade. (*a*) Valeran de Luxembourg y assista aussi, selon Divæus.

(*a*) Meyer. Marœus.

1203. Celle qui suivit, & à laquelle Henri marcha de même, (*b*) eut des succès plus brillans. Tout le monde connoît la prise de Constantinople, & l'élection de Baudouin, Comte de Flandres à l'Empire d'Orient. Cette Couronne demeura cinquante sept ans dans la famille de ce Prince. On prétend que les habitans de Biervliet planterent les premiers leurs étendarts sur les murailles de la ville. (*c*) L'Empereur Baudouin, pour s'affermir sur le thrône, & pour faire respecter son autorité, garda, sans doute, ses troupes; ainsi voilà une nouvelle colonie de Belges en Romanie.

(*b*) Meyer. Mar.

(*c*) Excell. Chron. Marchant.

1217. Quelque temps après, le Pape Honorius III ayant publié une autre Croisade contre les Sarrasins, Guillaume de Hollande prit la croix, & partit avec une nombreuse flotte de ses sujets. Chemin faisant, il se joint à Alphonse II, Roi de Portugal, contre les Mores, & l'aide à battre les Rois de Cordoue & de Badajos, qui périrent tous deux dans la bataille. (1) Un corps de Flamands & d'Hennuyers marcherent aussi à cette croisade, sous les ordres de Gautier d'Avesnes. Ils pénétrerent en Egypte, & prirent Damiette, qu'ils rendirent presque aussi-tôt, trop heureux de conserver à ce prix la vie & la liberté, qui couroient le plus grand hasard devant le grand Caire.

Les Croisades se multiplioient. Grégoire IX en publia une contre une espece d'Hérétiques appellés Stadings, qui désoloient le Duché de Brême. Florent IV, Comte de Hollande, le Comte de Cleves & quantité

1233.

(1) Annales de l'Empire, Art de vérifier les Dates.

de Seigneurs de Flandres & de Haynaut, y marcherent ſous les ordres de Henri, fils du Duc de Brabant, qui fut élu Généraliſſime de l'armée. Les Hollandois y menerent trois cens vaiſſeaux. Les Stadings furent battus & diſſipés, & la tranquillité fut rétablie dans un pays que les Belges regardoient comme une province de la Belgique, par le nombre des colons qu'elle y avoit envoyés, & qui s'étoient prodigieuſement multipliés depuis plus d'un ſiecle.

Guillaume de Dampierre, Comte de Flandre, ſuivit Saint Louis en Egypte, aſſiſta à la priſe de Damiette, & fut bleſſé & fait priſonnier à la célebre bataille de Maſſoure. 1248.

Son fils Gui accompagna le même Prince à ſon expédition de Tunis, où la meilleure partie de l'armée périt par la peſte. Gui lui-même y courut le plus grand danger. 1270.

Vers le même temps Robert de Béthune, fils de Gui, marcha au ſecours de ſon beau-pere, Charles d'Anjou, Roi de Naples & de Sicile. Il fit des prodiges avec ſes Flamands à la bataille de Bénévent, où, ſuivant Oudegherſt & la Chronique *Excellente*, il tua de ſa propre main l'uſurpateur Mainfroi. Il y retourna deux ans après, & aſſiſta à la bataille d'Aquila, où le Roi défit le malheureux Conradin. 1265.

Robert fit auſſi le voyage de la Terre-Sainte : (*a*) mais cette Croiſade échoua, comme preſque toutes les autres, par le retour du chef Edouard d'Angleterre. 1272.

(*a*) Oudegh. Vl. Chron.

Jean, Duc de Brabant, accompagna ſon beau-frere, le Roi de France, en Arragon, contre Pierre le Cruel, à l'occaſion des Vêpres Siciliennes. Cette expédition n'eut d'autre ſuccès, que la priſe de deux villes. 1285.

Enfin en 1291, les Sarraſins vinrent à bout de

chaſſer les Chrétiens de toutes les places fortes de la Paleſtine; ce qui mit fin aux croiſades.

Il s'en faut de beaucoup que la Religion ait toujours été le motif des croiſades. Les jalouſies des chefs, les trahiſons, l'ambition de poſſéder des états dans ces contrées éloignées, dont l'hiſtoire de ces expéditions fourmille, le démontrent évidemment. La populace croiſée s'y porta le plus ſouvent, par un eſprit de libertinage, par curioſité, par inquiétude, pour s'enrichir, pour éviter les pourſuites de ſes créanciers, de ſes ennemis, de la juſtice. De pareils motifs ne méritoient certainement pas les bénédictions du Ciel. Auſſi preſque aucune croiſade ne fut heureuſe. La plupart des croiſés, revenus chez eux, n'y rapporterent que les vices, qu'ils avoient contractés à l'armée. Chaque expédition, où l'on ne connoiſſoit guère de diſcipline, où tout le monde ſe croyoit indépendant, où chacun avoit des intérêts différens, fortifia dans nos Belges cet eſprit d'indocilité, de faction & de mépris pour l'autorité ſouveraine. Ils rapporterent dans la patrie cette licence effrénée, qu'ils s'étoient permiſe dans les pays conquis, & croyoient pouvoir vivre à diſcrétion chez eux, comme chez les ennemis. Les petits Seigneurs s'érigeant en tyrans, firent de leurs châteaux des repaires de brigands. L'habitude de voir couler le ſang, de maſſacrer ſans miſéricorde, d'exterminer par toute ſorte de voies, leur étoit trop familiere, pour s'en défaire auſſi aiſément. Les meurtres & les trahiſons devinrent plus fréquens que jamais. En un mot, nos Belges paroiſſoient retournés à leur ancienne férocité; férocité d'autant plus criminelle, qu'elle étoit ſouvent couverte du voile de la Religion, & d'autant plus à craindre qu'elle étoit fomentée par l'impunité, ou du moins par des punitions peu pro-

portionnées à l'énormité du crime, & trop légères pour arrêter les progrès du mal. Enfin l'eſpoir de pouvoir effacer leurs forfaits par une autre croiſade, ou par quelque pélérinage, les leur faiſoit commettre, avec plus d'aſſurance & avec moins de remords. Peuples aveugles, falloit-il encore que la ſuperſtition ſe joignît à vos autres vices, & fut, comme eux, le fruit d'une ſainte action!

Tirons un voile ſur ces horreurs, & jettons un coup d'œil ſur le bien que produiſirent les Croiſades. Ces expéditions ayant appauvri les uns en enrichiſſant les autres, l'induſtrie & le commerce y gagnerent. Les champs incultes prennent un nouvel aſpect; les manufactures s'établiſſent. Nos bleds, nos lins, notre laine, nos draps circulent dans toute l'Europe. Nous voyons nos colons porter en Allemagne cet eſprit cultivateur & commerçant, qui en rendit en peu de temps la partie ſeptentrionale ſi riche & ſi puiſſante. Des bourgs deviennent des villes; des villes deviennent des états; Lubeck, Hambourg, Brême deviennent les rivales de Genes, de Veniſe, de Piſe. La Ligue Anſéatique, imaginée par nos colons, en aſſurant leurs richeſſes, raffermit leur puiſſance, & notre Belgique profite du bonheur de ſes anciens habitans.

Mais quoiqu'il ſoit de la nature du commerce & de l'agriculture de rendre les hommes plus doux & plus paiſibles, il eſt certain par l'hiſtoire, que nos Belges n'en perdirent rien de leur ancienne bravoure. Semblables à ces Juifs, qui rébatirent Jéruſalem, on les trouve toujours la bêche ou la plume dans l'une main & l'épée dans l'autre. Suivant Krantzius, les Brabançons du douzieme ſiecle étoient regardés comme les Suiſſes de ſon temps; tous les Princes recherchoient

à l'envi leur secours ou leur alliance. Les Hollandois maîtrisoient l'Océan par leurs nombreuses flottes. Les Flamands & les Hennuyers se faisoient respecter au dedans & au dehors : heureux en général, s'ils n'avoient pas souvent tourné leurs armes contre eux-mêmes, & exercé leur valeur contre leurs freres & contre leurs souverains.

FIN.

MÉMOIRE

Sur la Queſtion propoſée par l'Académie Impériale & Royale des Sciences & Belles-Lettres de Bruxelles, pour l'année 1778 : Donner un précis des principales Expéditions ou Emigrations des Belges dans les pays lointains, depuis les temps les plus reculés, juſque & compris celui des Croiſades : examiner auſſi quelle a été l'influence de ces expéditions ſur les mœurs & ſur le caractere national; Mémoire qui a remporté un Acceſſit.

PAR M. MÉAN,

Conſeiller-Maître de la Chambre des Comptes.

Heureux ſi j'inſtruis, en cherchant à m'inſtruire.

MÉMOIRE

SUR LA

QUESTION HISTORIQUE,

Proposée par l'Académie Impériale & Royale, pour l'année 1778.

AVANT-PROPOS.

Si depuis les temps les plus obscurs & les plus reculés, jusqu'au siege de Troye, nous n'avons aucun monument sur les Gaules, qui ne tienne de la fable; si même depuis cette époque, jusque vers l'an 130 de la fondation de Rome, nous ne trouvons rien encore, qui ne soit suspect ou fabuleux, la même obscurité doit regner, à plus forte raison, dans les annales des anciens Belges, qui ne faisoient qu'une partie de la Gaule.

Si à cela, nous joignons la maxime ou la politique des Druides, qui ne transmettoient rien par écrit, pas même sur les fastes de leur nation,

Cæsar de B. G. I. 6. Strabo. I. 4. de Geogr.

nous trouverons aiſément la raiſon du ſilence que l'Hiſtoire a gardé ſi long-temps ſur les Gaulois, & nous ne ſerons pas ſurpris que tant de recherches aient été faites inutilement ſur les temps reculés de ce peuple & de nos ancêtres.

Le même nuage couvre, à peu de choſe près, les anciennes chroniques de beaucoup d'autres nations. Tous les faits antérieurs à cette courte période de l'Hiſtoire, qui eſt prouvée par des annales bien atteſtées, ſont obſcurs ou défigurés : un eſpace immenſe de temps eſt laiſſé ouvert à la fiction, ou au moins à l'exagération : chaque peuple enfin, avec une vanité commune à tous les hommes, a rempli ce vuide par des événemens qui n'ont pour objet que de déployer ſon luſtre ou ſon antiquité, mais ſouvent aux dépens de la vérité.

Il n'eſt pas ſurprenant, après cela, qu'un des Hiſtoriens les plus Philoſophes de nos jours (1) ait dit, qu'un homme ſenſé lit l'Hiſtoire ancienne, mais qu'il ne commence à l'étudier qu'aux temps auxquels elle eſt appuyée ſur des monumens ſolides, ou ſur des autorités & des faits avérés, qui nous peignent les nations & les hommes qui y ont figuré.

Ce ſeroit donc trop préſumer de mes forces, que de vouloir remonter au-delà du terme auquel des hommes ſavans & célebres ont échoué. C'eſt pourquoi j'ai cru pouvoir paſſer ſous ſilence, les expéditions de Bellovèſe & de Sigovèſe en Italie, en

(1) Hiſtory of Scotlant, by Robertſon.

Germanie, en Pannonie, en Macédoine & en Grece, qui ſont les premiers exploits bien atteſtés des Gaulois, & auxquels les Belges, parce qu'ils étoient compris dans le même peuple, peuvent avoir eu quelque part.

Je paſſerai également ſous ſilence, ceux de *Belgius*, fameux Capitaine Gaulois (1), dans les mêmes contrées, pour ne m'arrêter qu'à la premiere émigration de nos ancêtres dans l'Iſle Britanique; événement qui, quoique pas encore revêtu de l'authenticité requiſe, au moins quant à l'époque & aux circonſtances, eſt cependant cité par pluſieurs Ecrivains dignes de foi.

(1) Le nom de *Belgius* a fait croire, mais ſur de ſimples conjectures, que ce Capitaine étoit né Belge, ou dominoit dans une partie de la Belgique. Mais cette hypotheſe, fondée ſur le nom de *Belgius*, ainſi rapporté par Juſtin & Polybe, ſe trouve détruite ou au moins contredite par Pauſanias, qui donne à ce Capitaine, le nom de *Bolgius*.

PREMIERE EXPÉDITION DES BELGES.

SI parmi les expéditions connues des Belges, je cote celle dont je vais parler pour la premiere, voici ſur quoi je me fonde.

L. 5. Jules Céſar, dans ſes commentaires ſur la guerre des Gaules, dit, ſans cependant citer aucune autorité, que c'étoit une tradition, qu'anciennement l'Angleterre, & notamment la côte maritime du côté des Gaules, avoit été poſſédée & habitée par des Belges, que le deſir des conquêtes ou du pillage fit ſortir de leurs demeures. Il y ajoute encore que ces peuples Belges ont gardé long-temps le nom des cités où ils avoient pris naiſſance, & qu'ils avoient abandonnées pour aller s'établir en Angleterre.

Mais comme Céſar rapporte auſſi au même livre, qu'en hiver on eſt un mois entier ſans voir le jour dans l'iſle de Man, & que d'ailleurs en matiere de deſcriptions géographiques, ainſi que dans la partie hiſtorique des peuples qu'il a conquis, il n'eſt rien moins qu'exact (1), je ferois peu de cas de cette tradition citée, comme pluſieurs autres, par Céſar, ſi je n'en avois d'autres autorités qui la confirmaſſent,

(1) Ce n'eſt pas tout à fait ſans fondement, qu'on lui reproche auſſi de n'avoir pas toujours été exact, même dans le détail des faits qui ont rapport à la guerre des Gaules; & qu'entre autres foibleſſes, on lui attribue celle d'avoir exagéré ſes exploits, afin d'animer ou d'augmenter ſon parti, & de ſe faire un plus grand mérite envers le Sénat, à qui il étoit aiſé d'en impoſer par l'éloignement des lieux, & par le peu de communication établie pour lors entre les pays même peu éloignés.

& notamment les réflexions judicieuſes de M. Muſgrave (1).

Parmi pluſieurs recherches ſavantes, & à l'appui d'une ſaine critique, l'Auteur renouvelle d'abord la queſtion long-temps & ſouvent agitée de l'ancienne union des deux continens de la Gaule & de l'Angleterre. Il diſcute auſſi très-judicieuſement ſi la preſqu'iſle d'Angleterre, le cas poſé qu'elle ait anciennement tenu au continent de la Gaule, a pu s'en ſéparer; enſuite par quels moyens le détroit a pu ſe former. Et enfin s'il ne prouve pas évidemment l'ancienne union de ces deux continens, il cite au moins des paſſages de Virgile, de Claudien & d'autres Auteurs, d'où on peut conclure que les anciens avoient des idées & des notions de cette ancienne union, & de la formation du détroit, qui ſépare aujourd'hui les deux continens (2).

L'Auteur donne auſſi les limites de l'ancien *Britanno-Belgium*, dans une carte faite avec beaucoup de ſoin, & qui différe peu de celle de Rizzi Zannoni, conforme aux obſervations de MM. Caſſini, Maraldi & La Caille, dont l'Abbé Velly a fait uſage dans ſon Hiſtoire de France; & dans ces deux cartes le *Belgæ Regnum*, le *Venta Belgarum*, les *Atrebates*, les *Icenes* ou *Iscenes*, ainſi que pluſieurs noms des peuples de la Gaule Belgique ſe retrouvent (3).

M. Muſgrave entre enſuite en détail ſur les divi-

---

(1) *Antiquitates Britanno-Belgicæ, Auctore Guilh: Muſgrave. Reg. ſociet. utriuſque ſocio Iſcæ Dunmoniorum 1719. Vide denique Camdeni Britanniam antiquam & Abrah. Ortelii theatrum orbis terrar.*

(2) *Penitus toto diviſos orbe Britannos, Virgil. Ecloga I. Quia olim junctæ fuit orbi Britannia. Servius Honoratus in Comment. Virg. Ecloga I. Vers 6. Noſtro deducto Britannia mundo. Claudian. de Conſulatu Mallii Theod. V. 51. Vide denique Iohn Twinus de rebus Albionicis* p. 22.

(3) Au nom des *Cangi*, il éclaircit, en quelque façon, le doute que Céſar laiſſe ſur les *Cenimagni*.

sions de l'ancien *Britanno-Belgium*, sur l'origine des anciens peuples qui l'ont habité, sur leurs mœurs, leur langage, leurs loix & leur commerce; sur les Dieux Penates, les urnes & les anciens monumens qu'on y a découverts en divers temps, & qui font connoître leurs divinités & leur culte; enfin sur plusieurs autres objets également intéressans, & pour lesquels je renvoie à l'ouvrage même, parce que leur détail meneroit au-delà des bornes permises pour la lecture d'une seule dissertation; mais qui toute-fois paroissent ne laisser aucun doute sur l'ancienne possession d'une partie de l'Angleterre par les Gallo-Belges, dont le nom d'ailleurs s'est encore conservé au pays de *Galles* ou Walles (1).

Mais l'Auteur ne forme que des conjectures sur la premiere époque de la possession de l'Angleterre par ces peuples : il doute même, s'il ne faudroit pas la remonter jusqu'aux temps les plus reculés ou les plus ignorés. Et comme après d'aussi savantes recherches, il ne m'appartient pas de décider cette question, je me bornerai à quelques observations sur le plus ou moins d'ancienneté de cet événement, sans prétendre néanmoins y jetter de nouvelles lumieres, bien moins encore déterminer l'époque dont il s'agit. Je me contenterai donc de donner à mon tour, mais impartialement, mes remarques, ou plutôt mes conjectures sur cet objet; laissant ainsi en doute ce que tant d'autres & même MM. Hume, Robertson, Smolett

(1) On sait qu'après que la langue Celtique se fut perdue, ou pour mieux dire, mêlée aux divers idiômes qui se sont formés en Europe, l'on trouve souvent le *G* pour le *W*; & vice versa le *W* pour le *G*. Delà *Cornu Gallia*, que l'on trouve quelquefois pour *Cornowallia* ou Cornouaille; *West-Wallia* & *Nort-Gallia* pour *West-Gallia* ou *Nort-Wallia*; ainsi que tantôt *Wallonidia* pour *Gallonidia* en Ecosse.

Smollet & plusieurs critiques savans n'ont pas crû pouvoir décider.

Si l'Angleterre, dans les temps les plus reculés, a été une presqu'isle de l'ancienne Gaule Celtique, comme il est possible, & même très-vraisemblable, ainsi que l'ont été aussi les isles de la Zélande, la population s'y est faite par continuité avec celle de toute la Gaule. Il ne faut donc pas chercher ailleurs l'origine de cette population : & l'Angleterre a été peuplée en même temps que la Gaule.

Si cependant malgré cette proximité avec la Gaule, & qui paroît dénoter que l'Angleterre doit avoir été une péninsule, & malgré les notions citées ci-dessus, que les anciens avoient de l'union de ces deux continens, il y a eu de tout temps un détroit qui les séparoit, la population de la Gaule a précédé celle de l'Angleterre ; puisque toutes les isles en général, ont été peuplées après le continent.

Dans l'un & l'autre cas, ce ne peuvent avoir été que des Belges & des Armoriques (1), comme les plus proches de l'Angleterre, qui, les premiers, l'aient peuplée.

Voilà donc l'origine de cette tradition, citée par César, répétée par plusieurs autres Historiens, & sur laquelle tant de savans n'ont donné que des conjectures; mais qui deviennent des probabilités, pour ne pas dire des certitudes, lorsqu'on voit la conformité de culte, de mœurs, d'usages, de noms de cités, d'habillemens, de loix (2) & de langage (3) entre

(1) Les Bas-Bretons & les Normands.

(2) Nos constitutions ont même encore quelque ressemblance avec celles des Anglois.

(3) Selon Tacite, dans la vie d'Agricola, le langage des Bas-Bretons, étoit réputé la pure langue des anciens Gaulois : ce que confirment Beat Rhenan, & d'autres Modernes. M. Mallet dit aussi que la langue Tudesque, Germa-

les Gallo-Belges & les premiers habitans connus de l'Angleterre, ſur-tout ceux de la côte vers la Gaule Celtique, & nommément Belgique.

Pline, c. 7. L. 16. *ſub fin.* Soit que les Druydes aient, ſelon Pline, pris leur nom du mot Grec *Drys*, qui ſignifie *chêne* le plus dur, ou du mot *Dry*, qui, ſelon le Gloſſaire d'Alfricus, ſignifie encore *ſorcier* ou *magicien*, en Anglo-Saxon (1), il y avoit des Druydes bien avant l'an 3000 du monde. Même ſelon l'opinion de quelques Mythologiſtes, les Doriens, que l'on dit qu'Hercule l'Ideen conduiſit ſur les côtes de l'Océan, n'étoient autre choſe que les Druydes, qui, dans leur culte, leur doctrine, leurs myſteres & l'étude des ſciences, avoient beaucoup de conformité avec les Dactyles Ideens (2).

Céſar, L. 6. Céſar dit auſſi (3) que les Gaulois avoient reçu d'Angleterre ces Druydes, ainſi que leur doctrine; & que c'étoit là qu'elle s'étoit conſervée dans toute ſa pureté (4)

Voilà donc des Prêtres en même temps Magiſtrats, qui étoient les ſeuls lettrés d'alors, pris ou tirés par les Gaulois, d'une nation qu'ils croyoient

---

nique ou Gothique des 4me. & 5me. ſiecles avoit de grands rapports avec le Bas-Breton ou l'ancien Gaulois, & quelques-uns avec l'Iſlandois. Or, c'eſt ſur la côte maritime, depuis la Baſſe-Bretagne, juſque & compris la Flandre & la Zélande, que les langues Celtique & Teuto-Flamande, ſe ſont conſervées le plus long-temps. Ne peut-on pas en inférer que les Gaulois Celtes ont apporté leur langue en Angleterre, en s'y établiſſant dans les temps les plus reculés, & qu'une colonie des deſcendans de ces mêmes Gaulois Celtes, ſortie d'Angleterre ſous le Regne de Gratian, & conduite par Maxime, a, après pluſieurs ſiecles, rapporté de nouveau ce langage dans les Gaules, en s'établiſſant dans l'Armorique, nommée depuis lors Baſſe-Bretagne & Normandie, là où la langue avoit déjà beaucoup varié par la longue communication des Gaulois avec les Romains?

(1) M. Des Roches, dans ſon Mémoire ſur la Religion des peuples de l'ancienne Belgique, répand un nouveau jour ſur l'étymologie du mot *Druyde*.

(2) Voyez les Mémoires ſervant à l'Hiſtoire des Gaules, par M. Gibert, c. 5.

(3) Je l'ai lu encore ailleurs, mais je ne me rappelle pas dans quel Auteur.

(4) Je viens de faire obſerver que c'étoit auſſi en Angleterre, que la langue des anciens Gaulois Celtes, s'étoit conſervée dans toute ſa pureté.

plus instruite que la leur, ce qui suppose une population au moins aussi ancienne que celle des Gaules.

Cluvier, dans sa *Germania antiqua*, & d'autres Auteurs, disent que les isles Britanniques étoient déjà connues des Grecs, sous le nom d'Hyperborées, & que même plusieurs siecles avant que les Phœniciens y trafiquassent, ces isles commerçoient avec les Grecs de Delos, qui venoient aussi en Angleterre (1)

Enfin, si l'on veut admettre ce que dit le Pere Pezron (2), dans ses antiquités des Celtes, déja vers l'an 1900 du monde, la navigation commençant à être en usage parmi les Celtes, Galates ou Cimbres, descendans de Gomer, fils de Japhet, & établis dans les Gaules sous la conduite d'Acmon & de Teutat, un essaim de ces peuples, attirés par la vue de l'Angleterre, qu'ils découvroient des côtes de la Gaule, s'embarqua dans des barques découvertes, arriva à l'isle (3) dont il prit possession, & se fixa dans l'intérieur du pays.

Si cet Auteur, à qui on reproche de n'avoir eu d'autre guide que les fictions des Grecs, & les ténebres de la Mythologie, étoit reconnu, au contraire, pour avoir puisé dans de bonnes sources, on pourroit en conclure que les deux continens, s'ils ont été unis, ne l'ont été tout au plus, qu'au temps où le globe de la terre a commencé à prendre une forme, & que l'Angleterre, comme isle, ainsi que le détroit qui la sépare de la Gaule, sont de la plus haute antiquité.

---

(1) Je crois cependant que l'Auteur se trompe; car ce sont les Phœniciens qui ont enseigné la navigation & le commerce aux Grecs.

(2) Auteur très-suspect.

(3) Il faut observer que Cluvier & le Pere Pezron, en parlant de l'Angleterre dans les temps les plus reculés, la désignent déja comme isle.

Quoiqu'il en ſoit, tout dépoſe pour l'ancienne & très-ancienne poſſeſſion d'une partie de cette iſle par une colonie de Gallo-Belges (1).

J'ai bien des raiſons de douter ſi cette expédition ne doit pas être comptée comme la premiere qui ſoit connue parmi les Gaulois & les Belges ; mais j'en ai deux qui me portent à croire qu'elle eſt poſtérieure à celles de Belloveſe & de Sigoveſe.

La premiere de ces raiſons eſt, que Céſar & d'autres Hiſtoriens diſent que l'Angleterre étoit habitée par deux peuples différens ; l'une aborigène, & qui dans l'oiſiveté, ſans aucun commerce, & négligeant même l'agriculture, ſe tenoit dans les parties les plus intérieures de l'iſle, & n'avoit aucune communication ni rapport de mœurs & de coutumes avec l'autre, qui s'étoit établie ſur la côte, pour l'aiſance du commerce & de la nvaigation (2). Ce qui paroît donner lieu de

---

(1) *Eccard, L. 51. Fol. 103*, range cette poſſeſſion parmi les *Celtarum Gallorumque vetuſtiſſimæ migrationes & populi agnati. Juſt. L. 24*, en parlant des anciennes émigrations des Gaulois, cite, entr'autres, une de leurs colonies qui s'établit en Angleterre. On peut encore y ajouter, comme une remarque, à la vérité peu importante & bien éloignée de faire preuve, que c'eſt parmi les Anglois, les Irlandois & les Ecoſſois, qu'on voit encore beaucoup de cheveux blonds. Or, ſelon pluſieurs anciens, cités par Pelloutier, dans ſon Hiſtoire des Celtes, la chevelure blonde & rouſſe étoit communément celle des Celtes & des Galates. Il ne ſeroit donc pas ſurprenant que la race des Anglois, Irlandois & Ecoſſois, ayant été moins croiſée ou mêlée, eut conſervé, plus longtemps que les Gaulois, cette couleur de cheveux, & les autres marques diſtinctives des Gaulois, qui, les premiers, ont peuplé l'Angleterre. On m'objectera, peut-être, que les deſcentes des Saxons, des Danois & de Normands, peuvent & doivent avoir croiſé la race des Indigenes en Angleterre. Mais ſi l'on conſulte l'hiſtoire, on verra combien peu ces différens peuples, deſcendus en Angleterre, étoient nombreux, en comparaiſon de ceux qui y habitoient. D'ailleurs, la chevelure blonde eſt auſſi la dominante parmi les Danois, & pluſieurs autres peuples du Nord.

On peut enfin dire de même encore que les Francs, qui ont fondé la monarchie Françoiſe, étoient en trop petit nombre en comparaiſon des Gaulois Indigenes, pour croiſer la race de ces derniers, d'une maniere ſenſible. Et il n'en faut pas d'autre preuve que la différence de caractere national qui ſubſiſte encore entre les François & les Allemands de nos jours.

(2) Auſſi n'eſt-ce qu'avec les peuples qui habitoient la côte, que les Phœni-

ſuppoſer que les Gallo-Belges n'ont pas été les premiers habitans de l'Angleterre, & que, ſi nous n'avons aucune notion certaine du temps auquel ils s'y ſont établis, nous pouvons croire toute-fois que ce n'a été qu'après les temps de Barbarie, & lorſque le commerce, la navigation & les connoiſſances commençoient à s'étendre à un certain degré dans les Gaules.

Ma ſeconde raiſon eſt, que dans un ouvrage de M. Stukeley (1) ſur l'ancien monument de *Stone Henge*, à Salisbury, l'Auteur prétend que cet édifice n'a été bâti ni par les Danois, ni par les Saxons, ni par les Belges : que ce monument ſubſiſtoit long-temps avant qu'aucun de ces peuples n'entrât dans l'iſle Britannique : qu'on reconnoît, par pluſieurs marques diſtinctives, que c'étoit un temple : que ce temple a été conſtruit par les Druydes, qui étoient venus avec les colonies Phœniciennes s'établir dans la Bretagne : que les anciens Bretons ont tiré leur origine & leur nom de ces colonies : que les premiers Druydes ont bâti dans l'iſle Britannique & aux environs, pluſieurs monumens ſemblables à celui de *Stone Henge* à Saliſbury, & notamment le fameux temple d'*Abury*, dont les veſtiges ſubſiſtent encore également dans la plaine de Malborough. Enfin M. Stukeley fixe l'époque du

---

ciens, les Grecs & les Carthaginois ont communiqué & commercé. Or, ſelon Rizzi Zannoni, ſelon la carte de M. Muſgrave, & celles de pluſieurs autres bons Géographes, tant anciens que modernes, la partie de l'Angleterre, anciennement occupée pat les Belges, étoit celle de toute la côte qui comprend aujourd'hui les Comtés de Kent, de Suſſex & de Sommerſet, juſqu'au cap de Cornouaille, en s'étendant dans l'intérieur juſqu'au delà des ſources de la Tamiſe. Et c'eſt encore ſur ce même local qu'Abraham Ortelius, dans ſon *Belgii Veteris Typus*, place les *Belgæ Cæſari* : ce qui, comme je penſe, doit déſigner les anciens Belges établis dans l'iſle Britannique, & qui, les premiers des Inſulaires, ſe ſont ſoumis & ont obéi à Céſar.

(1) Docteur en Médecine, & Recteur de l'Egliſe de tous les Saints à Stamfort, imprimé à Londres en 1740.

monument de Salisbury, à l'an 460 avant J. C. & conſéquemment après l'expédition de Belloveſe & de Sigoveſe. Et il fonde ſes opinions ſur un calcul pris de la variation de la bouſſole, comparée avec les variations des poſitions de *Stone Henge*, & des autres temples de la même eſpece, qui ont leur façade principale, les uns plus ou moins tournée au Nord-Eſt, & les autres au Nord-Oueſt.

Mais tout cela n'eſt encore que conjecture, ou au moins ne fait pas preuve. Et ſi tout paroît obſcur ſur l'époque du premier établiſſement des Belges en Angleterre, la même obſcurité doit regner ſur l'influence que cet établiſſement peut avoir eue ſur les mœurs & le caractere de nos ancêtres; puiſque ce n'eſt que par des comparaiſons que l'on peut juger du fruit ou de l'avantage qu'une nation peut avoir retiré d'une expédition quelconque.

Or, cette comparaiſon ne peut ſe faire aujourd'hui, puiſqu'ignorant la véritable époque de l'expédition, nous ignorons auſſi quelles étoient les mœurs d'alors parmi les peuples qui l'ont faite.

Mais ce que nous pouvons en conclure, & qui eſt le réſultat néceſſaire de ces ſortes d'expéditions, c'eſt que celle là doit avoir excité l'induſtrie, perfectionné la navigation, étendu les connoiſſances & le commerce parmi deux nations qui, comme tant d'autres, étoient avant ce temps là encore dans la plus groſſiere ignorance. Et que ſait-on ſi ce n'eſt pas là l'origine de cette ſupériorité dans le commerce, dont les Belges (1), & les Anglois jouiſſent & ont joui longtemps avant d'autres peuples de l'Europe.

(1) J'entends ceux qui habitoient le long des côtes. Car ſelon Céſar, & de l'aveu de tous les Hiſtoriens, ceux qui habitoient l'intérieur de la Flandre & du Bra-

Ce qu'on peut conclure encore de cette émigration, c'eſt que la population de la Gaule Belgique, & ſur-tout de la côte de Flandre, étoit déjà nombreuſe dans les temps les plus anciens : ce qui ſuppoſe un pays fertile & des terres déjà cultivées. Ajoutons-y de plus, que c'eſt une preuve que les Flamands ont été de tout temps un peuple entreprenant à vaincre les difficultés ; car la navigation étoit encore bien imparfaite, s'il eſt vrai qu'ils aient fait cette expédition dans des barques ou des canots découverts ; & c'eſt ce qui confirme encore le génie hardi & entreprenant que Lucain leur attribue dans ſa Pharſale, Liv. 4.

NB. Cet article de mon Mémoire étant terminé, j'ai lu dans le Journal de Phyſique de M. l'Abbé Roſier, pour le mois de Février 1777, une diſſertation de M. Gobet, Secrétaire du Conſeil de M. le Comte d'Artois, ſur l'iſthme marin qui anciennement uniſſoit la Gaule & la Bretagne.

J'ai la ſatisfaction de voir qu'en pluſieurs points, je me ſuis rencontré avec l'Auteur de ce Mémoire, qui paroît avoir vu & diſcuté l'objet avec beaucoup de ſagacité.

Je ne puis cependant pas trop m'en prévaloir ; car ſans vouloir contre-dire & bien moins encore offenſer M. Gobet, je crois pouvoir faire obſerver, qu'il cite comme preuve, le paſſage ſuivant de Céſar, lorſqu'il parle des Druydes. *Ii, certo anni tempore, in finibus Carnutum*, &c. &c. Tandis qu'à mon avis, ce paſſage ne nous préſente que des conjectures, mais à

bant, ſont reſtés les derniers dans la plus groſſiere barbarie : & les lumieres, ainſi que les connoiſſances n'ont pénétré chez eux, que long-temps après qu'elles avoient déja fait quelques progrès dans le reſte de la Gaule.

la vérité très-fondées, & qui, jointes aux obſervations de M. Borel de Caſtres en Albigeois, & de M. Muſgrave, ſur les différentes profondeurs du pas de Calais (1), paroiſſent ne laiſſer aucun doute ſur l'iſthme marin, qui, anciennement, doit avoir uni ces deux continens.

(1) On voit encore dans les baſſes marées les bancs nommés *Goodwin Sands*, qui s'étendent à deux lieues de la côte d'Angleterre depuis les environs de *Deal-Caſtel*, juſqu'à ceux de Douvres, & qui, à certains endroits, ne ſont couverts que de trois pieds d'eau, & à d'autres, tout-à-fait découverts; tandis qu'au-delà de ces bancs vers la côte d'Angleterre, il y a 20 braſſes de profondeur, & vers celle de France, juſqu'à 40 & 50 braſſes. Ce terrein, qui anciennement appartenoit aux Comtes de *Goodwin*, alliés à la famille Royale d'Angleterre, a été ſéparé de l'iſle par une forte marée, ſous le regne d'Édouard I. Enfin la grande quantité de bancs que l'on voit encore dans la Manche, depuis les environs d'Oſtende juſqu'à ceux de Boulogne & de Calais, ſemblent également être les veſtiges d'une union, mais beaucoup plus ancienne, de ces deux continens, dans la partie la plus ſeptentrionale.

SECONDE

SECONDE EXPÉDITION DES BELGES.

J'AI dit ailleurs que les Belges, n'ayant fait anciennement que partie d'un peuple puiſſant & nombreux, l'hiſtoire bien ſouvent, ne les nomme ou ne les déſigne pas dans des expéditions Gauloiſes, auxquelles cependant ils peuvent avoir eu part. Telles ſont entr'autres les conquêtes de Belloveſe, & ſur-tout celles de Sigoveſe. Telles ſont encore les deux expéditions de Jules Céſar en Angleterre. L'an du M. 3948 & 3949. av. J. C. 53 & 52.

Je vais rapporter ſuccinctement ce que celui-ci en dit lui-même dans ſes commentaires ſur la guerre des Gaules : après quoi j'y ajouterai le peu que j'ai pu recueillir dans d'autres Ecrivains ſur ces deux expéditions, afin d'être en état de juger enſuite, juſqu'à quel point les Gaulois, & ſur-tout les Belges, y ont participé.

Céſar, en parlant de ſa premiere expédition en Angleterre, dit 1°. qu'avant de préparer ſon armement, il fit aſſembler les marchands qui habitoient dans la partie des Gaules, oppoſée à la côte d'Angleterre, afin de les conſulter ſur les ports ou les plages les plus convenables pour y faire ſa deſcente, ainſi que ſur les moyens de faire réuſſir ſon entrepriſe. L. 4.

2°. Que tout étant préparé, il ſe tranſporta avec ſes troupes chez les Morins, dans l'endroit où le trajet vers la Bretagne eſt le plus court, *après avoir fait raſſembler tous les vaiſſeaux de tranſport de cette côte.*

3°. Que les habitans de l'isle, instruits des préparatifs de César, lui envoyerent des députés pour lui offrir des ôtages & obéissance; que les ayant écoutés favorablement, il renvoya ces députés chez eux, & les fit accompagner par Comius, chef des Atrebates, en qui il avoit beaucoup de confiance, dont il connoissoit la valeur, la prudence, ainsi que la fidélité; qui, de plus, avoit beaucoup de crédit dans l'isle (1); & qu'ensuite il le chargea de négocier avec les Insulaires pour les induire à se soumettre & à entrer en alliance avec les Romains.

4°. Qu'il rassembla sur la côte environ cent vaisseaux de transport, outre les galères qui devoient les convoyer. Or, il est dit ci-dessus que la majeure partie étoit des vaisseaux Morins. Vraisemblablement César les avoit fait construire par les habitans de cette côte dans la forme la plus convenable à naviguer & à manœuvrer dans la Manche : & par là même raison ils étoient équipés & conduits par des matelots & des pilotes de la même côte, attendu qu'ils devoient mieux connoître que d'autres, & sur-tout que les Romains, les différentes bayes de l'Angleterre, ainsi que les profondeurs de ces parages, & la maniere d'y manœuvrer.

5°. Que les Insulaires, qui s'étoient opposés à la descente de César, ayant été repoussés & dispersés, lui députerent encore pour lui demander la paix, & lui offrir de nouveaux ôtages; & qu'ils firent accompagner leurs députés par le même Comius, chef des Atrebates.

6. Que se prévalant de la consternation qu'une vio-

(1) Ce Comius, né Anglois, & d'une famille distinguée, devoit à César sa fortune & son élévation. L'Histoire le nomme aussi quelquefois Roi des Atrebates.

lente tempête avoit cauſée tant dans la flote, que dans le camp de Céſar, les Inſulaires reprirent les armes, & l'obligerent à les combattre de nouveau; & qu'en parlant de ce combat, Céſar fait mention de trente chevaux que Comius avoit amenés avec lui. Mais je crois que c'eſt une erreur d'impreſſion; car j'ai lu dans divers Auteurs qui ſe répétent, 300 chevaux : ce qui, ſelon la maniere d'armer chez les Gaulois, pouvoit faire 900, 1200 ou 1500 hommes (1).

7°. Enfin que ce fut le ſecours de cette cavalerie Arteſienne, qui détermina le ſort de la bataille en faveur des Romains, qui n'avoient point de cavalerie; (2) & que ce fut celle de Comius, qui pourſuivit les Inſulaires, & fit le plus grand carnage parmi les fuyards. Or, quoique Céſar, en cette rencontre, ne faſſe mention que de cette cavalerie Arteſienne, il ne dit pas que ce fuſſent-là les ſeuls Gaulois qui l'aiderent dans ſon expédition; & à en juger par ce qui eſt dit ci-deſſus, & ſur-tout que les Romains n'avoient point de cavalerie, il eſt plus que vraiſemblable que d'autres corps, tant Morins que Nerviens ou Ménapiens, accompagnerent Céſar.

En parlant de ſa ſeconde expédition en Angleterre, Céſar dit, 1°. qu'il avoit fait conſtruire 800 tant vaiſſeaux de tranſport que galères, lequel armement, ainſi que celui de la premiere expédition, n'a pu avoir

(1) Selon Pauſanias, chaque homme d'armes, chez les Gaulois, étoit aidé & accompagné de deux hommes. Ce qui parmi eux a néanmoins ſouvent varié : & un homme d'armes eſt compté tantôt pour trois, tantôt pour quatre & pour cinq hommes.

(2) Ce qui ſemble prouver encore que le nombre de trente chevaux, cité ci-deſſus, eſt une erreur d'impreſſion. Car il n'eſt pas vraiſemblable qu'un ſi foible détachement eut pu déterminer le ſort d'un combat ſi intéreſſant pour les Inſulaires.

été construit & achevé qu'à l'aide des charpentiers, & constructeurs Morins & Nerviens.

2°. Que l'embarquement se fit à *Iccius Portus*, d'où le trajet vers l'isle Britannique étoit le plus commode & le plus court, n'y ayant qu'environ trente mille pas ou huit lieues (1).

3°. Que 4000 hommes d'armes de la plus brave & de la plus généreuse noblesse Gauloise, se rendirent au lieu de l'embarquement, dont plus de la moitié (2) l'accompagnerent.

4°. Qu'une grande partie des vaisseaux de sa flote ayant été brisés par une violente tempête, il fit venir des charpentiers de la Gaule, pour les réparer. Or, ce ne peuvent avoir été encore que des charpentiers Morins, Nerviens, Ménapiens, ou tout au plus Armoriques; car c'eût été perdre trop de temps, que de les faire venir des côtes plus éloignées.

5°. Enfin, que ce fut encore par l'entremise de Comius, que Cassivellaunus, Roi ou Dynaste d'un canton dans les environs des *Segontiaces*, *Ancalites* & *Bibroces*, (3) lorsqu'il se vit vaincu sans resource, chercha à ménager sa paix avec Césat.

Si, à ce que je viens d'extraire des commentaires de Césat, on ajoute que Dion, Orose & Justin disent que les Gaulois aiderent Césat tant d'hommes que de

---

(1) Je ne m'arrêterai pas à discuter les opinions de Chifflet, de Wastelain, de d'Anville & d'autres Ecrivains, dont l'un place l'*Iccius Portus* là où est aujourd'hui Mardic, d'autres à S. Omer, à Wirsant, à Boulogne & à Calais. Mais ces deux derniers endroits s'accordent le mieux avec Césat, par rapport à la proximité de l'Angleterre. La question est d'ailleurs assez indifférente, & il nous suffit de prouver que l'embarquement se fit chez les Morins, pour établir que les Belges eurent part à l'expédition.

(2) Ce qui, selon Pausanias, pouvoit faire un corps de 6000 hommes au moins, & peut-être même de 8000 ou 10000, selon les différentes variations qu'il y a eu dans la maniere d'armer chez les Gaulois: sur-tout si l'on considere que ce corps étoit composé de la principale noblesse du pays.

(3) Aujourd'hui les environs de Southampton, d'Oxford & du Buckingam.

vaiſſeaux dans ſes expéditions d'Angleterre, il ne reſtera plus aucun doute ſi nommément les Morins, les Nerviens, les Ménapiens & d'autres Belges, comme les plus proches de l'endroit où ſe ſont faits les deux embarquemens, ont eu part à ces expéditions.

On peut y ajouter encore que les Belges, accoutumés comme ils l'étoient, à naviguer & à commercer avec l'Angleterre, connoiſſant mieux les avantages qu'ils pouvoient y recueillir, par l'habitude qu'ils avoient déja de communiquer avec leurs anciens compatriotes, établis le long de la côte Britannique que j'ai déſignée ci-devant, que ces Belges, dis-je, peuvent avoir témoigné de l'empreſſement à participer à cette conquête, plus que les autres Gaulois éloignés, & qui n'avoient pas la même idée de ces avantages.

Si une partie des Gaulois & des Belges qui ont ſuivi Céſar en Angleterre, s'y eſt établie & fixée, ce ne peut, à la vérité, pas avoir été en aſſez grand nombre pour diminuer la population de cette partie de la Gaule, ni faire enviſager ceci comme une émigration; mais cependant en nombre ſuffiſant pour opérer les effets ſuivans, ſavoir : D'étendre le commerce & la navigation qui ſubſiſtoient déja entre ces deux peuples; d'entretenir la reſſemblance d'idiôme ou de langage entre ces mêmes peuples, qui, ainſi que je l'ai dit ci-deſſus, tiroient le leur de la même ſource (1); enfin de donner lieu peut-être à cette conformité de mœurs, d'uſages, de loix & de goût pour l'agriculture, qui a ſubſiſté ſi long-temps & qui ſubſiſte même encore juſqu'à certain point entre les Anglois & les Belges. Et ces effets doi-

(1) L'ancien Gaulois Celtique.

vent avoir été beaucoup plus ſenſibles qu'à la premiere & ancienne émigration des Belges en Angleterre; puiſqu'au temps où Céſar fit ſes deux expéditions, la Gaule n'étoit plus tout-à-fait dans la barbarie, & commençoit déjà à s'éclairer des lumieres & des connoiſſances que les Romains y avoient apportées.

DIVERS FAITS D'ARMES DES BELGES.

Comme la queſtion de l'Académie ne porte que ſur les expéditions ou émigrations des Belges dans les pays lointains, je croyois d'abord ne devoir faire aucune mention de la part que quelques cantons Belges, tant en leur particulier, qu'unis avec les Germains & les Francs, ont eue à différentes guerres ou au moins à des faits d'armes contre les Romains, depuis que le Gouvernement des Gaules fut décerné à Céſar, juſqu'à la deſtruction de l'Empire.

Mais d'un autre côté cette queſtion porte auſſi ſur les changemens ſucceſſifs que les événemens ont opérés dans les mœurs des Belges ou dans leur caractere national. Et comme ces faits d'armes doivent néceſſairement & particuliérement avoir influé ſur leur eſprit guerrier, en ce qu'ils les ont mis dans la néceſſité d'eſſayer leurs forces, de combattre contre des troupes mieux diſciplinées & mieux aguerries que les leurs, de rectifier, par conſéquent, ce qu'il pouvoit y avoir de défectueux, ou, pour mieux dire, de barbare dans leur maniere de faire la guerre, comme ont dû faire les Ruſſes contre les Suédois ſous Pierre I & Charles XII, & qu'enfin ces faits d'armes doivent avoir opéré dans cette nation pluſieurs autres changemens, dont le détail ſeroit ſuperflu, parce qu'ils ſont aiſés à ſentir, je penſe qu'il eſt à propos de faire au moins ſuccinctement ici, & comme à leur place, quelque mention de ces différentes expéditions.

L'an du M. 3946, & av. J. C. 55.

Tels ſont d'abord les premiers efforts que firent les Belges pour éviter le joug des Romains, après que le reſte de la Gaule l'avoit déjà ſubi. Dans cette expédition, conduite par Galba, Roi des Sueſſons (1), & par un Capitaine Gaulois, nommé Adras, les Atrebates, les Morins, les Ménapiens, les Condruſes, les Eburons, les Cæræſes, les Pœmanes, les Nerviens & les Aduatiques, tous peuples Belgiques (2), fournirent entre eux 168 mille hommes. Et les deux derniers, ſur-tout les Nerviens, dans une bataille des plus meurtrieres, qui ſe donna ſur les bords de la Sambre, vendirent ſi cher leur défaite (3), qu'ils mirent Céſar & ſon armée à deux doigts de leur perte.

Céſar, L. 2. Dion. L. 39. Oroſe, C. 7. L. 6.

L'an du M. 3947, & av. J. C. 54.

L'année ſuivante, Céſar marcha contre une partie des Morins (4) & des Ménapiens (5), les ſeuls qui n'étoient pas encore ſoumis aux Romains, & qui même ne lui avoient pas envoyé d'ôtages, ni fait faire aucune propoſition de paix ou d'alliance. Il força ces Belges dans les épaiſſes forêts, où ils s'étoient retranchés ; mais il ne put les ſubjuguer avant l'hyver ; & il dut, à cauſe de la mauvaiſe ſaiſon, ſe retirer dans l'intérieur de la Gaule, ſe contentant d'avoir brûlé & ravagé tout le pays d'alentour. Ce ne fut auſſi que l'année ſuivante, que Céſar marcha contre les Tenchteres & les Uſipetes (6), qui, au nombre de 430 mille hommes, avoient paſſé le Rhin, & auxquels pluſieurs des Belges, paroiſſoient vouloir s'u-

Céſar, L. 3. Dion. L. 39.

Céſar, L. 4. Eutrope, L. 6.

nir,

(1) Les Soiſſonnois.

(2) Il eſt vrai que parmi ces différens peuples, il s'en trouve quatre qui faiſoient partie de la ſeconde Germanique d'alors : mais ils ſont compris parmi ceux qui ſont aujourd'hui l'objet de notre hiſtoire.

(3) De ſoixante mille Nerviens, 500 échaperent ſeulement.

(4) Ceux de Terouenne.

(5) Les Flamands, les Brabançons & les Gueldrois.

(6) Peuples Germains.

nir; ce ne fut, dis-je, qu'en cette année, que cette partie de la seconde Belgique fut soumise, ou, pour mieux dire, s'allia aux Romains (1).

Il y eut encore, pendant les deux années suivantes, plusieurs faits d'armes, auxquels les Belges, & notamment les Morins, les Ménapiens, les Trévires, parmi lesquels se trouvoient les Luxembourgeois, les Condruses, les Eburons, les Aduatiques, les Nerviens & les Sicambres, eurent beaucoup de part sous Ambiorix, Cativulcus & Indutiomare, Capitaines Gaulois & Trévires, contre Labienus, Titurius, Cotta & Quintus Cicéron, & contre César lui-même. Mais je crois inutile d'en donner un détail, puisque ces faits sont circonstanciés aux 5me. & 6me. Livres de ses commentaires.

Je passerai aussi sous silence les différentes tentatives que firent encore les Nerviens, les Morins, les Trévires & quelques autres peuples Belges (2), pour secouer le joug des Romains, sous le regne des Empereurs, depuis Auguste jusqu'à l'établissement de la monarchie Françoise; parce que ces tentatives, que les Romains qualifioient de révoltes, ont été sans effet : & je ne m'attacherai qu'à donner un abrégé des deux expéditions les plus remarquables auxquelles il y eut des Belges qui eurent part.

La premiere est celle de Claudius Civilis, grand Seigneur Hollandois, que l'on disoit même d'extraction royale, & qui, sous Vespasien, assembla les Cattes, les Caninefates, les Frisons & d'autres peu- L'an 72 de notre Ere. Joseph de Bel. Jud. C. 11. L. 7. Tac. L. 4. hist.

(1) J'ai dit ailleurs que les confins de la seconde Belgique ne furent jamais entiérement subjugués par les Romains, & que leur soumission n'etoit appuyée que sur des alliances purement précaires ou momentanées.

(2) Il y eut un corps considérable de Belges dans la guerre que les Germains, sous la conduite d'Arminius & de Segeste, firent aux Romains, commandés d'abord par Varus & ensuite par Germanicus, dont parlent Tacite & d'autres Ecrivains.

ples Hollandois, auxquels ſe joignirent enſuite des Tongriens, des Sicambres & d'autres peuples des ſecondes Belgique & Germanique.

Au moyen de tant de forces réunies, il ſuſcita aux Romains une guerre ſi ſérieuſe, ſur les bords du Bas-Rhin, & vers les embouchures de ce fleuve, qu'elle mit l'Empire en danger, & faillit l'ébranler.

Or, comme dans les armées Romaines que Civilis eut à combattre, il y avoit auſſi beaucoup de légions & de cavalerie, tant Nerviennes, Sicambres & Trévoiſes, que de quelques autres cantons de la ſeconde Belgique, il s'enſuit que cette expédition doit être enviſagée comme une des plus remarquables des Belges, & mérite conſéquemment que j'en faſſe au moins mention (1).

L'an 278 de notre Ere. L'autre eſt celle de Probus contre les Francs, après la mort d'Aurelien.

Vopiſc in Prob. Le long interregne qui ſuivit la mort de cet Empereur, réveilla l'avidité de ces peuples, qui, depuis longtemps, étoient déjà établis ſur les bords du Bas-Rhin, notamment vers ſon embouchure, & qui, quoique connus alors ſous la dénomination de *Francs*, étoient cependant compoſés de Bataves, de Friſons, de Cattes, de Caninefates, de Sicambres, de Chamaves & d'autres peuples, qui, aujourd'hui, à la vérité, ſont ſéparés de nos provinces, mais ſont toute-fois encore compris parmi ceux qui ſont l'objet de notre hiſtoire.

Ils paſſerent le Rhin, ſuivis de pluſieurs autres peuples de la Germanie; & avec des forces qui paroiſſoient invincibles, ils pénétrerent dans les Gaules par les confins de la ſeconde Belgique, y ſurprirent 70 villes, & y commirent les plus grands ravages.

(1) On en voit le détail dans Tacite, dans Joſephe & dans d'autres Auteurs.

Probus marcha contre eux à la tête d'une puiſſante armée ; les défit en différens combats, leur enleva toutes leurs conquêtes, & les pourſuivit juſques dans les marais des Bataves.

Les priſonniers qu'il fit dans cette expédition, furent transférés par ſes ordres dans le Royaume de Pont. Il croyoit, ſans doute, qu'ainſi expatriés, ils ceſſeroient de remuer & de troubler l'Empire : mais il ſe trompa. Cette brave jeuneſſe le ſachant occupé à d'autres guerres, s'empara de pluſieurs barques, courut les mers & porta la déſolation ſur toutes les côtes de l'Aſie mineure, de la Thrace, de la Macédoine, de la Grece, de l'Afrique, & ſur tout de la Sicile, dont elle força & pilla la capitale. Eumen. Orat. de geſtis Conſtant.

On m'objectera peut-être que l'hiſtoire range cette expédition parmi celles des Francs; mais après avoir fait obſerver combien de peuples, qui font partie de notre Hiſtoire, y ont eu part, je crois pouvoir la ranger auſſi parmi celles des Belges.

TROISIEME EXPÉDITION DES BELGES.

Etabliſſement de la Monarchie Françoiſe.

Nous voilà donc parvenus par degrés, aux temps de la décadence de l'Empire Romain, & de la chute de ce coloſſe formidable, qui, ſi long-temps, avoit étendu ſes bras & dominé juſqu'aux extrémités de la terre connue, & qui enfin s'eſt enſévéli ſous ſes propres ruines : tableau vaſte & d'autant plus intéreſſant, qu'il eſt étroitement lié à l'hiſtoire de tous les états de l'Europe, fondés ſur les débris de cet Empire.

On m'objectera peut-être que l'établiſſement de la Monarchie Françoiſe, qui a été une ſuite de cet événement mémorable, nous eſt préſenté dans l'Hiſtoire comme l'ouvrage des Francs, & non celui des Belges ; mais j'ai lieu de croire qu'il ne ſera pas difficile d'établir que ces derniers y ont eu autant de part que les Francs. Or un objet auſſi intéreſſant exige un détail circonſtancié ; & je vais raſſembler ſuccinctement ce qu'en diſent pluſieurs Auteurs dignes de foi.

Afin d'y mettre plus d'ordre, j'établirai 1°. que les Belges ſont d'origine Germaine, autant que les Francs. 2°. L'époque des premiers Francs établis en deçà du Rhin. 3°. Que les milices Romaines, pour la garde des frontieres de la ſeconde Belgique, étoient compoſées de Belges autant que de Francs. 4°. Que les Belges & les Francs, liés des mêmes intérêts, ont toujours

fait cauſe commune contre les Romains. 5°. Que ces peuples ſe ſont unis & alliés, lorſqu'ils méditoient leur invaſion dans les Gaules. 6°. Et enfin, qu'après cette union, & à l'établiſſement de la Monarchie Françoiſe, les Francs étoient en moindre nombre que les Belges.

Que les Belges étoient d'origine Germaine.

Il ſeroit, je l'avoue, aſſez difficile de prouver évidemment que les anciens Belges étoient d'origine Germaine, & également de fixer le temps précis auquel ces peuples Germains ſe ſont fixés dans la ſeconde Belgique. Mais c'eſt une tradition ſi généralement reçue, qu'on ne peut guère la révoquer en doute.

L'opinion que les Druydes eux mêmes avoient de l'origine des Gaulois, étoit qu'une partie de cette nation étoit indigène, mais qu'une autre partie étoit compoſée de colonies étrangeres, & ſur-tout des contrées d'au-delà du Rhin, que des inondations, ou le ſort des armes avoient obligés d'abandonner leur patrie.

Ce que les Druydes penſoient de ces colonies, ne nous donne pas, à la vérité, beaucoup de lumieres. Elles venoient, diſoient-ils, des iſles éloignées ou des contrées d'au-delà du Rhin, d'où elles avoient été chaſſées ou par la guerre ou par des débordemens de la mer.

Tout cela eſt trop général, & ne nous apprend rien de bien poſitif ni ſur l'origine de ces peuples, ni ſur le lieu de leur établiſſement, ni ſur le temps de leur venue dans les Gaules; & paroît ſeulement déſigner ou les Belges ou les Aquitains, ou peut-être les uns & les autres.

Auſſi Céſar, qui avoit vécu long-temps dans les Gaules avec des Gaulois & des Druydes même (1), en parlant des Belges & des Aquitains, dit que ces peuples n'avoient ni la même langue, ni les mêmes mœurs que les Celtes ou Gaulois proprement dits.

L. 1. Céſar dit encore que, lorſque ſur les lieux, il s'informa des Belges, on lui répondit qu'ils étoient, pour la plupart, des Germains, qui, ayant paſſé le Rhin, arrêtés par la fertilité de ces cantons, en chaſſérent les Gaulois, qui s'y étoient établis avant eux, & s'y établirent à leur place : ce qui, dans la bouche des Gaulois même du temps de Céſar, me paroît être une autorité aſſez déciſive.

Céſar, ibid. Mais je crois devoir faire obſerver que ces colonies Germaines étoient antérieures au paſſage des Cimbres & des Teutons dans les Gaules; puiſqu'elles refuſerent à ceux-ci l'entrée du pays qu'elles occupoient; ce que je fais remarquer, afin qu'on ne les confonde pas.

On pourroit croire, en effet, que par les colonies que ces débordemens avoient obligées de ſe refugier dans les Gaules, les Druydes entendoient les Cimbres & les Teutons, qu'un pareil motif avoit contraints d'abandonner leur patrie : & il eſt vrai que ſix mille hommes, que ceux-ci avoient laiſſés ſur les bords du Rhin pour garder leurs bagages, s'établirent dans les Gaules (2).

Id. ibid. Auſſi Céſar, en parlant des Aduatiques (3), dit que ces Cimbres & Teutons, après la défaite entiere de leurs compatriotes, furent long-temps inquiétés par les peuples d'ancienne origine Germaine, qui les en-

(1) Divitiac, ami particulier de Céſar, étoit Druyde. *Cic. L. 1. De Divin.*
(2) Dans le pays d'entre Sambre & Meuſe.
(3) Les Namurois.

vironnoient, & occupés ou à ſe défendre contre ces derniers, ou à les attaquer.

C'étoit environ 55 ans après leur paſſage dans les Gaules, que Céſar parloit ainſi de ces Cimbres & Teutons. Il failloit donc qu'ils ſe fuſſent prodigieuſement multipliés dans un ſi court eſpace de temps; puiſque ce Général Romain, en ayant alors tué ou vendu cinquante-ſix mille, ils ſe trouverent encore en état, deux ou trois ans après, de ſoutenir la révolte d'Ambiorix.

Mais quelque puiſſans ou nombreux qu'ils fuſſent, ils ne faiſoient qu'une petite partie des autres Germains, établis depuis long-temps dans les Gaules; & il y avoit particuliérement, depuis la Meuſe juſqu'à la Moſelle & au Rhin, ainſi que dans tout le Brabant, le Namurois, le Luxembourgeois & d'autres provinces voiſines, pluſieurs peuples particuliers qui conſervoient encore leur nom de Germains, ou plutôt, ſelon Tacite, ce nom leur étoit propre.

Mais comme ils furent les premiers qui paſſerent le Rhin (1), & qui occuperent dès terres dans les Gaules, la crainte fit étendre ce nom à tous les peuples qui habitoient au-delà de ce fleuve, & qui ſe l'approprierent enſuite eux-mêmes.

Céſar nous a auſſi conſervé les noms particuliers de ceux qui étoient en deçà de la Meuſe; ce ſont les *Condruſi*, *Eburones*, *Cœreſi*, *Segni*, *Pœmani* (2) & pluſieurs autres.

Enfin, M. Gobet, dans ſon Mémoire ſur l'iſthme marin du Calaiſis, que j'ai déjà cité (fol. 15), parle encore de l'ancienne origine Germaine ou Tudeſque

(1) *Quoniam qui primi Rhenum tranſgreſſi, Gallos expulerint.* Céſar, L. 5.
(2) Les habitans du Condros, les Liégeois, les Campinois, & quelques cités du Brabant.

des Belges, & nous met, ainſi que pluſieurs autres Auteurs, ſur la voie des anciens Belges, qui, dans les temps les plus reculés, ſe ſont réciproquement pouſſés & ſerrés pour occuper les différentes parties de la Gaule, & notamment la ſeconde Belgique, où la langue Teuto-Flamande s'étant conſervée juſqu'à nos jours, retrace encore l'ancienne origine Germaine de ces peuples.

J'avoue cependant qu'on n'en peut pas tirer, non plus que de tout ce que j'ai avancé, la preuve complette de cette ancienne origine, non plus que du temps précis de la premiere invaſion de cette partie de la Gaule par des Germains; mais cette preuve ne me paroît pas néceſſaire; & ce point de notre Hiſtoire ne devient autrement intéreſſant à l'objet que nous traitons, qu'autant qu'il prépare à l'union des Francs aux Belges; union qui devenoit d'autant plus facile, qu'elle étoit naturelle par l'orrigine commune de ces deux peuples.

Premiers Francs établis en deça du Rhin.

Les notions certaines que nous avons ſur d'autres peuples de la Germanie, qui, dans des temps moins reculés ſe ſont établis ſur la rive gauche du Rhin, ne s'étendent pas au-delà des Sicambres & des Tongriens ou Thoringiens, ſous le regne d'Auguſte; les premiers entre le Rhin & la Meuſe, & les ſeconds dans la Tongrie; & ce ſont ces derniers que Procope déſigne, par *magis ad Orientem Solem, Thuringi* (1) *itidem barbari, datas ab Auguſto ſedes tenent.*

Ces

(1) C'eſt ce qui a donné lieu à l'erreur qu'on reproche à Grégoire de Tours, d'avoir confondu les anciens Tongriens ou Thoringiens avec les Thuringiens des bords de la Sala.

Ces peuples qui, depuis lors, ont été tributaires ou alliés des Romains, & protégés par eux, n'étoient guère connus à cette époque, que ſous le nom général de *Germains :* & ce n'a été qu'aux temps poſtérieurs dont je vais parler, que l'hiſtoire a commencé à les déſigner ſous celui de *Francs* (1).

Depuis la réduction de la Belgique, par Jules Céſar, juſque vers l'an 240 de notre Ere, le Rhin a toujours ſervi de barriere entre les Romains & les différens peuples Germains unis ou confédérés qui habitoient au-delà de ce fleuve : & ceux-ci, juſque-là, n'ont guères fait que des incuſions momentanées, peu dignes d'être rapportées.

Mais depuis les regnes de Maximien & de Gallien, proclamés Empereurs, le premier en 235 & le ſecond en 253, ils commencerent à ſe faire craindre des Romains, & ne diſcontinuerent pas, depuis cette époque, de former des entrepriſes ſérieuſes contre l'Empire.

Ils s'établirent d'abord dans quelques cités de la ſeconde Belgique ; & ce ſont eux vraiſemblablement que Trebellius déſigne, lorſqu'en parlant de la guerre que Gallien fit à Poſthume, qui s'étoit fait auſſi proclamer Empereur dans la ſeconde Germanique, il dit que l'armée de ce dernier fut renforcée par le ſecours que lui amenerent des Gaulois & des Francs.

Depuis lors les Francs continuerent d'étendre inſenſiblement leurs établiſſemens en deçà du Rhin, ſe mélant ainſi aux différens peuples des ſecondes Belgique & Germanique.

(1) Le plus ancien monument où l'on trouve le nom de *Francs*, eſt une chanſon militaire, rapportée par Vopiſcus dans la vie d'Aurélien : *mille Francos, mille Sarmatas ſemel & ſemel occidimus, mille, mille, mille, mille Perſas quærimus.*

Auſſi long-temps que l'Empire Romain conſerva une partie de ſa force & de ſa ſplendeur, tous ces Francs, à l'exception de quelques-uns qui ſe liguerent avec leurs anciens compatriotes, qui étoient reſtés au-dela du Rhin, ces Francs, dis-je, ſentant bien qu'ils n'étoient pas encore en état de ſe ſoutenir dans leurs nouveaux établiſſemens, ſe contenterent de s'y fixer comme alliés ou tributaires des Romains : pluſieurs même s'enrôlerent dans les légions & milices Romaines.

Milices Romaines, compoſées de Belges & de Francs.

Depuis lors juſqu'aux temps des diviſions qui ont commencé à regner dans l'Empire, & juſqu'à l'époque de ſa décadence, les milices Romaines pour la garde des frontieres des ſecondes Belgique & Germanique, ſous le nom de *milites limitanei* & *Riparii* ou *Ripuarii*, ont été compoſées de Belges & de Francs, auxquels l'Empire, afin de ſe les attacher, & commençant à ſentir ſa propre foibleſſe, accordoit des terres à cultiver ou à défricher.

Après cela, on voit les Francs & les Belges ſervir dans les armées Romaines en différentes occaſions contre Attila, contre les Wandales, ainſi que dans pluſieurs autres guerres. Et M. Eccard, qui a commenté les loix Salique & Ripuaire, croit que ce dernier peuple n'étoit compoſé que de ſoldats de frontiere unis avec des eſſaims de Francs, & qui s'étoient formés tous enſemble en une ſeule nation.

Enfin on voit encore que ces Francs & ces Belges, accoutumés ainſi depuis long-temps, à vivre

parmi les Romains, s'étoient familiarisés avec leurs loix, leurs mœurs & leurs usages. Premiérement, on en trouve un grand nombre au service de l'Empire, qui étoient parvenus aux premieres dignités de la milice & du palais.

Tels étoient ce Magnence qui se fit proclamer Empereur, le Duc Sylvanus, Charieton, Ursicin, Malaric, Baudon, Mellobaude, Comte du Palais, & Maître de la milice, & enfin Arbogaste (1), qui aima mieux gouverner l'Empire sous le nom d'une de ses créatures, que de se faire déclarer lui-même Empereur.

Tous ces chefs, & un grand nombre d'autres dont parle l'histoire, étoient Francs ou Belges, & avoient amené des corps de troupes de leur nation au service de l'Empire.

Outre ces corps volontaires, il y avoit des tribus entieres de Francs établies sur les terres de l'Empire par la concession des Empereurs.

Tibere, ainsi que Probus, après Auguste, leur octroyerent des établissemens; & Constantin, à leur exemple, s'efforça d'en attirer un grand nombre dans la Gaule, & sur-tout dans la Belgique. Eumen. in Panag. Const M.

Enfin, les habitans de cette frontiere de l'Empire, n'étoient proprement que des troupes composées, pour la plupart, de Belges, de Francs & de vétérans Romains; mais ces derniers étoient en petit nombre, & on leur avoit distribué les terres limitrophes, à charge du service militaire.

Voilà donc par l'accroissement des établissemens

(1) Les Francs & les Belges se sont disputé l'honneur d'avoir eu cet Arbogaste pour compatriote; mais plusieurs Auteurs inclinent pour les Belges, & pensent qu'Arbogaste étoit Ménapien Ripuaire ou Arboriche, & que la Campine étoit sa patrie.

que les Francs ſe firent en deçà du Rhin, tantôt par la force, tantôt par la conceſſion des Empereurs, & par l'union de ces mêmes Francs aux Ménapiens Ripuaires, aux Arboruches, aux Toxandres ou Taxandres, aux Pœmanes (1), aux Eburons, aux Tongriens, aux Condruſes, & à pluſieurs autres peuples Belges, voilà, dis-je, la garde de l'Empire confiée de ce côté-là, à des troupes compoſées, pour la majeure partie, de ces deux nations.

Les Belges & les Francs font cauſe commune contre les Romains.

Ces peuples ainſi unis & incorporés en une ſeule nation, reſterent, comme je l'ai déjà dit, alliés à l'Empire, auſſi long-temps qu'il ſut ſe faire craindre ou reſpecter; mais toujours par des alliances purement précaires, & par une ſoumiſſion forcée ou apparente.

Les troubles & les diviſions, qui, à la fin du quatrieme & au commencement du cinquieme ſiecles, déſoloient l'Empire joints à toutes les autres cauſes, légérement crayonnées par S. Evremont, mais fortement peintes par le P. de Monteſquieu, par l'Abbé Millot & par M. Gibbon (2), & qui ont enfin occaſionné la chûte ou la deſtruction totale de ce même Empire, firent ſentir aux Belges unis & mélés déjà avec les Francs, le dégré de leurs forces, fondé plutôt ſur l'affoibliſſement de celles des Romains.

Alors ſe ſouvenant de tous les maux que Céſar,

(1) Peuples Gueldrois & Campinois.

(2) Ecrivain Anglois, qui, tout récemment, vient de traiter le même ſujet. Ce ſujet vient d'être traité encore par M. Moreau, Hiſtoriographe de France, dans un ouvrage qui a pour titre : *Principes de morale, de politique & de droit public, puiſés dans l'Hiſtoire de France.*

Germanicus, Veſpaſien, Maximin, Probus & d'autres Empereurs ou Généraux Romains, & ſur-tout Conſtantin (1), leur avoient fait ſouffrir, ainſi qu'à leurs ancêtres; oubliant, d'un autre côté, les faveurs & les bienfaits dont l'Empire les avoit fait jouir; & unis enfin par les mêmes intérêts, les Francs & les Belges ſongerent à reſſerrer plus étroitement que jamais, leurs liens, fondés d'ailleurs ſur leur ancienne origine commune, & firent cauſe également commune contre les Romains, pour envahir la Gaule, pour lors ſi mal défendue, & où de plus, le Gouvernement des Francs étoit ardemment deſiré.

Union des Francs aux Belges.

Cette aſſociation commença vers l'an 409 de notre Ere (2), par les Bataves, les Sicambres, les Ménapiens Ripuaires, les Arboriches ou Arboruches, les Pœmanes, les Taxandres ou Toxandres, les Eburons, les Tongriens, & ſe renforça ſucceſſivement par les Condruſes, les Advatiques & d'autres peuples de la ſeconde Belgique.

Je dois faire obſerver cependant que parmi ces différens peuples quelques-uns, & nommément les Arboriches (3), diviſés entr'eux & attachés encore aux Romains, s'oppoſerent d'abord aux Francs, ainſi qu'à

(1) Il fit combattre les priſonniers Francs & Belges contre des bêtes féroces.
(2) Selon Zoſime & S. Jérôme.
(3) Parmi les différentes opinions ſur l'emplacement qu'occupoient les Arboriches, je penſe qu'on doit préférablement s'attacher à celle de Procope, qui place ce peuple dans la partie qui eſt à l'Occident de l'Eſcaut juſqu'au pays de Liege, & qui a les Tongriens à l'Orient. Ce qui de plus éclaircit le doute fondé ſur l'erreur de M. l'Abbé du Bos, & de quelques autres Auteurs qui ſe ſont répétés, & qui tantôt ont écrit *Armoriques* pour *Arboriches*, & tantôt *Arboriches* pour *Armoriques*.

leur alliance, & ſoutinrent pendant quelque temps leurs premiers efforts.

Mais les Francs ne pouvant pas les réduire par la force, propoſerent aux Arboriches de s'aſſocier avec eux, & de former l'union la plus étroite; ce qu'enfin ceux-ci accepterent volontiers : & l'alliance fut cimentée par des mariages entre les familles les plus diſtinguées des deux nations.

Tous les peuples Belges des environs, depuis le Bas-Eſcaut juſqu'aux rives de la Meuſe, occupées par les Condruſes & les Aduatiques, imiterent l'exemple des Arboriches, & ne formerent, depuis lors, qu'une ſeule & même nation avec les Francs.

L'union qui ſe fit entre tous ces peuples, doit donc être regardée plutôt comme une confédération que comme une conquête proprement dite, faite par les Francs ſur les Belges. Et pour s'en convaincre, il ne faut que jetter un coup d'œil ſur la ſituation où ſe trouvoit alors cette frontiere de la Gaule, du côté de la ſeconde Belgique. C'étoit la partie de tout l'Empire où l'eſprit militaire s'étoit le mieux conſervé, & où l'on retrouvoit encore le plus de veſtiges de l'ancienne valeur Romaine : & Amian Marcelin le confirme. » On ne voit pas (dit-il) parmi ces Gaulois, » comme parmi les Italiens, des gens qui ſe coupent » le pouce pour ſe diſpenſer de la milice. « Cet Auteur ſemble enfin prendre plaiſir à relever & à faire remarquer la valeur de ces légions Gallo-Belges.

Ce fut auſſi vers les commencemens du regne de Pharamond, que ſe fit cette confédération, événement mémorable pour notre hiſtoire, autant que pour celle des Francs. On pourroit même dire que Pharamond, élevé ſur un bouclier, & proclamé Roi dans la Taxandrie, fut autant celui des Arboriches, des Taxandres,

des Tongriens & des autres Belges voiſins, que celui des Francs.

En effet, ces Belges, en ſe révoltant contre l'Empire, chaſſerent ou expulſerent les Magiſtrats Romains : ils s'affranchirent des loix qui les avoient régis juſqu'alors : ils s'en firent d'autres, & ſe donnerent une nouvelle forme de gouvernement, comme le diſent Zoſime & Procope : c'étoit même un effet néceſſaire de leur défection.

Quelle fut donc cette forme de gouvernement? Il ſeroit aſſez difficile de croire qu'ils en euſſent choiſi une autre, que celle qui étoit alors non-ſeulement la plus ſuivie dans le monde, mais encore l'unique qui fût connue chez les Francs, avec qui ils contractoient une alliance ſi étroite.

Ces Belges auront donc voulu avoir un Roi ou un Chef, comme ils voyoient que chaque nation en avoit un, & que chaque tribu des Francs avoit le ſien : & Pharamond, qui regnoit déjà ſur la tribu la plus voiſine de leur pays, ſur celle, peut-être, avec laquelle ils ſe lioient plus particuliérement, aura été celui qu'ils auront choiſi pour les gouverner auſſi.

Cette élection d'un Roi chez les Arboriches ou les Taxandres ne détruit pas, au reſte, ce que dit l'Hiſtoire, en nommant toujours des Rois des Francs, & non pas des Rois des Belges. Il y avoit eu, depuis long-temps, des Rois chez les Francs proprement dits : ce ne fut qu'à leur imitation que les Arboriches, les Taxandres & les autres Belges, en s'incorporant à eux, voulurent en prendre un, ou même reconnurent celui des Francs.

Mais comme ces Belges furent, depuis lors, compris ſous le nom de Francs, & confondus avec eux, de là peut être née l'équivoque de cette élection de

Rois, qu'on a attribuée aux Francs en général; quoique vraiſemblablement elle fût particuliere, ou au moins commune aux Arboriches, aux Taxandres & aux autres peuples Belges voiſins.

On peut donc dire auſſi que depuis ce moment, l'hiſtoire des Francs eſt autant celle des Belges, ſi l'on conſidere ſur-tout le grand nombre de ceux-ci, en comparaiſon du petit nombre de ceux-là, qui formerent l'aſſociation entr'eux.

Et c'eſt une obſervation eſſentielle, qui confirme encore ce que je viens de dire ſur l'union des deux peuples, ſur l'élection d'un Roi, & enfin ſur la part que les Belges doivent avoir eue à l'établiſſement de la Monarchie Françoiſe.

Que dans la conféderation, les Francs étoient en plus petit nombre que les Belges.

Les Francs étoient un peuple peu nombreux. Saint Jérôme, dans la vie de Saint Hilarion, parle d'eux, comme d'une nation beaucoup moins conſidérable par ſon étendue & ſon nombre, que par ſon courage. Le dernier rédacteur de la loi Salique, qu'on croit avoir été Charlemagne, dit pareillement, dans le prologue qui ſe trouve à la tête de ce code, que la nation des Francs étoit peu nombreuſe (1).

Mais une autre preuve, à laquelle on ne ſauroit guère ſe refuſer, c'eſt que les Francs proprement dits, ayant commencé à ſe faire connoître aux Romains, ſous le regne de Gallien, proclamé Empereur en 253, & n'ayant pas diſcontinué depuis lors de former des entre-

(1) *Hæc eſt enim gens quæ parva cum eſſet numero, &c.*

entrepriſes contre l'Empire, ils ne purent cependant ſe faire aucun établiſſement conſidérable dans les Gaules, ſi non long-temps après que d'autres Barbares ſe furent déjà partagé les plus belles provinces de l'Empire.

En effet, les Wandales, les Alains, les Wiſigots, les Bourguignons & pluſieurs autres peuples barbares, avoient formé de puiſſantes Monarchies dans l'Afrique, l'Eſpagne & les Gaules, tandis que les Francs étoient encore confinés dans leurs marais au-delà du Rhin, ou cantonnés, tout au plus, dans deux ou trois cités de la ſeconde Belgique.

Ce n'étoit aſſurément pas que les peuples, que je viens de nommer, fuſſent plus entreprenans ou plus braves. Tous les monumens hiſtoriques atteſtent, au contraire, qu'aucune nation ne ſurpaſſoit les Francs à cet égard; ce n'étoit donc que parce que ces derniers étoient moins nombreux. Auſſi toutes leurs entrepriſes, avant leur union aux Belges, ſe réduiſoient-elles à des courſes ou à des ſurpriſes, après leſquelles ils étoient obligés de chercher une retraite dans leurs bois ou leurs marais, & ſouvent même encore au-delà du Rhin.

Enfin, Grégoire de Tours nous repréſente par-tout les Francs comme une nation peu nombreuſe. Dans le paſſage, où il dit que Clovis & tout ſon peuple, ſe convertirent à la foi Chrétienne, époque bien poſtérieure à celle que nous traitons, il ajoute que trois mille furent baptiſés, ſans compter les femmes & les enfans. Or, qu'eſt-ce que trois mille hommes par rapport au pays qu'ils venoient habiter? Suppoſons-en, je ne dis pas trente mille, mais trois cens mille, que ſeroit-ce encore en comparaiſon de la Gaule, quelque dépeuplée même qu'on voulût la ſuppoſer alors?

Ce n'eſt donc pas une conjecture; mais on peut aſ-

ſurer que les Francs n'ont commencé à faire un peuple puiſſant & nombreux, que depuis leur union aux Sicambres, aux Ménapiens Ripuaires, aux Tongriens, aux Condruſes & à pluſieurs autres cités Belges, nommément les Arboriches & les Taxandres, parmi leſquels on peut comprendre encore les Brabançons; & que ce n'a été auſſi que depuis cette union, que ces Francs ſe ſont rendus redoutables aux Romains, au point de ſe trouver en état d'entreprendre l'invaſion des Gaules; objet qu'ils avoient ſi long-temps projeté & deſiré.

En voilà aſſez, je crois, ſur les événemens qui ont précédé & accompagné l'établiſſement de la Monarchie Françoiſe, pour prouver combien les Belges y ont eu part. (1).

---

(1) Dans le précis que je viens de donner, j'ai cru ne devoir pas citer trop d'autorités; d'abord pour ne pas fatiguer le lecteur par des répétitions inutiles; mais principalement parce qu'il ne ſeroit pas juſte de me parer du travail & des recherches d'autrui. Ce point de l'Hiſtoire des Francs, & en même temps de la nôtre, ſe trouve d'ailleurs ſi bien traité, approfondi & diſcuté par M. Gibert, dans ſes Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire des Gaules, publiés en 1744; mais ſur-tout par M. Garnier, dans ſon traité de l'origine du Gouvernement François, publié en 1765, & ces deux Ecrivains, outre qu'ils citent par-tout Céſar, Procope, Dion, Tacite, Pline, Pomponius Mela, Zoſime, Agathias, Strabon, Grégoire de Tours, & pluſieurs autres bonnes autorités, ont appuyé leur ſyſtême ſur une critique ſi ſaine, & ſur des raiſonnemens ſi judicieux, que j'ai cru ne pouvoir mieux faire que de m'y référer. Auſſi dans tous les cas où j'ai trouvé leur diction claire & ſimple, je les ai tranſcrits mot à mot; & ce n'eſt que dans quelques autres, que j'ai tâché, le moins mal qu'il m'a été poſſible, de rectifier ce qui m'a paru manquer à la préciſion ou à la clarté. A quoi bon ces petites ruſes de déguiſer un Plagiat, en diſant une même choſe en d'autres termes ou par des phraſes retournées? A l'exception des Ecrivains contemporains des événemens qu'ils ont écrits, & qui bien ſouvent encore, ont déguiſé ces événemens, ſoit par prévention, ſoit pour avoir trop légérement ajouté foi à des récits exagérés par l'un ou l'autre parti, tous ceux qui ont écrit l'Hiſtoire, n'ont-ils pas dû également avoir leurs ſources? Voilà mon excuſe pour tout ce que j'ai puiſé & tranſcrit ſouvent mot à mot hors de celles qui m'ont paru bonnes; d'ailleurs, l'Académie Royale n'a pas exigé qu'on ne dît que du neuf; mais ſeulement qu'on raſſemblât correctement & ſans prévention, ce que d'autres peuvent avoir dit ſur le ſujet qu'Elle a propoſé. Il eſt vrai, je l'avoue, que c'eſt un mérite de plus pour un Hiſtorien, lorſque par ſes recherches dans des ſources ou des mines qui n'ont pas encore été fouillées, il parvient à préſenter des faits, des cauſes ou des effets échappés à ceux qui

Je crois qu'il en réſulte clairement que l'invaſion des Francs dans les Gaules, étoit plutôt une union de ceux-ci aux Belges, qu'une conquête ſur ces derniers; & que ſans cette union, les Francs, malgré l'affoibliſſement même des Romains & la diviſion qui regnoit parmi eux, n'auroient pas, au moins de ſitôt encore, été en état de s'y établir : que Pharamond, n'ayant été proclamé Roi dans la Taxandrie, qu'après l'union des Francs aux Sicambres, aux Ménapiens Ripuaires, aux Arboriches, aux Taxandres & aux Tongriens, étoit autant celui des Belges, que celui des Francs : que les loix Salique & Ripuaire, s'il eſt vrai, comme dit la chronique de Sigebert, qu'elles aient été redigées en 422, par les Saliens, les Windelins, les Ménapiens Ripuaires & les Arboriches, que ces loix, dis-je, ont eu les Belges pour rédacteurs autant que les Francs : & qu'enfin l'établiſſement de la Monarchie Françoiſe eſt encore autant l'ouvrage de nos ancêtres, que celui des Francs mêmes.

On me reprochera, peut-être, ce, qu'avec raiſon, on reproche, & ce que j'ai reproché moi-même à d'autres Ecrivains, d'avoir voulu illuſtrer leurs pays par de grands événemens, en leur donnant des applications forcées ou recherchées, afin d'appuyer leurs ſyſtêmes. Mais il me ſemble, & je le crois même de bonne foi, que ce que je viens de dire, eſt le réſultat néceſſaire de tout ce que nous apprend l'hiſtoire ſur l'union des

avoient déjà traité le même ſujet ; mais auſſi bien ſouvent on s'égare ou on ſe perd en ſyſtêmes, lorſqu'en fait d'hiſtoire on ſe pique trop de dire du neuf, & pour étayer tous ces ſyſtêmes, l'Ecrivain alors ſe trouve obligé d'ajuſter, de retourner ou d'altérer les faits, & de leur attribuer des cauſes ou des effets qu'ils n'ont eus que dans ſon imagination. Delà vient que l'hiſtoire d'un peuple ou d'un pays, à force d'avoir été traitée ſouvent, au-lieu de s'éclaircir ou de ſe perfectionner, ſe défigure toujours de plus en plus par les ſyſtêmes ou l'imagination de chaque Hiſtorien. Auſſi n'ai-je pas la vanité de prétendre à d'autre titre qu'à celui de compilateur, râchant ſeulement de me garantir de cet eſprit ſyſtématique, qui a ſi ſouvent altéré l'hiſtoire.

Francs aux Belges, & ſur la conquête des Gaules, faite par ces deux peuples unis.

Je ne m'arrêterai pas d'avantage aux cauſes ou aux motifs qui peuvent avoir donné lieu à cette expédition mémorable, afin de m'occuper des effets qu'elle doit avoir opérés ſur nos ancêtres, & dont les principaux doivent avoir été les ſuivans.

1°. Que les Belges, ayant aidé à fonder une des plus puiſſantes Monarchies de l'Europe, doivent néceſſairement en avoir recueilli & partagé les avantages avec les Francs.

2°. Que la Gaule Belgique, particuliérement la ſeconde juſque-là dans l'Anarchie, & ne connoiſſant guère d'autres loix que celles des hordes ſauvages & des nations barbares, en a connu de plus douces, puiſque les loix Salique & Ripuaire, quoique bien imparfaites encore, ont au moins aſſuré les propriétés, réglé l'ordre des ſucceſſions, ſtatué des peines pour les délits, & introduit enfin pluſieurs autres ſtatuts pour le repos & le bonheur des peuples.

3°, Qu'à la douceur de ces loix, les Belges ont joint celle de la morale du Chriſtianiſme, qui n'a réellement commencé à s'étendre ou au moins à faire des progrès ſenſibles chez eux, que depuis leur union aux Francs, juſqu'à ce qu'enfin par le baptême de Clovis, cette morale a ſubjugué tous les eſprits.

4°. Que les Belges (1), plus groſſiers, plus ignorans & plus barbares, juſque-là, que les autres Gaulois, ont, par une communication plus immédiate & plus ſuivie dans l'intérieur des Gaules, perdu leur premiere rudeſſe, & acquis quelque eſpece d'aménité ou d'urbanité, ſuite néceſſaire des lumieres & des con-

(1) J'entends particuliérement ceux de la ſeconde Belgique.

noiſſances que les Romains avoient communiquées aux autres Gaulois, avec qui ils avoient plus long-temps & plus particuliérement habité (1).

5°. Que l'agriculture & le commerce, ayant fleuri déjà dans l'intérieur de la Gaule, tandis que ces deux objets étoient encore négligés, ou au moins bien languiſſans dans la Belgique (2), nous devons attribuer encore aux ſuites de cette expédition, l'induſtrie, l'activité & les connoiſſances qui inſenſiblement ont fait compter nos provinces au nombre des pays les plus commerçans & les mieux cultivés de l'Europe; car c'eſt une erreur de croire que le ſol y ſoit plus favorable qu'ailleurs (3).

6°. Et enfin que la nouvelle légiſlation que les Belges & les Francs, unis entr'eux, ſe ſont donnée, doit avoir préparé les voies au gouvernement féodal (4), qui n'étoit pas, je l'avoue, à beaucoup près, auſſi perfectionné que celui qui eſt généralement établi en Europe, mais très-heureux cependant en comparaiſon de l'anarchie, de la rudeſſe & de la barbarie ſous leſquelles les peuples gémiſſoient avant ce temps-là, & qui devoit préparer, à ſon tour, les affranchiſſemens

(1) Le quatrieme ſiecle a été plus brillant dans les Gaules, par rapport aux ſciences, qu'aucun autre ne l'avoit été dans cette partie de l'Europe : c'étoit principalement à Tréves, à Bordeaux, à Toulouſe & à Autun, que le latin étoit alors la langue vulgaire du pays : & les ſciences ne firent que décliner depuis lors juſqu'à Charlemagne. [Voyez l'Hiſtoire Littéraire de la France, par les Bénédictins de ſaint Maure, Tome I.].

(2) J'entends toujours la ſeconde Belgique, & ſur-tout ſes confins vers la Germanie.

(3) Nos provinces, aujourd'hui ſi favorables au commerce & à l'agriculture, par les routes, les rivieres & les canaux dont elles ſont entrecoupées, étoient à cet égard impraticables du temps de Céſar, puiſque pour tranſporter ſon armée de la Moſelle au Bas-Eſcaut, il a dû faire un grand détour, afin d'éviter, diſoit-il, un pays tout-à-fait barbare, couvert de marais ou d'immenſes forêts, où les rivieres n'avoient point de lit borné, & où il ſembloit enfin que jamais les hommes n'euſſent ſongé à tracer des routes.

(4) C'étoit celui des Francs & de beaucoup de peuples de la Germanie.

& la fin de l'eſclavage ; époque auſſi mémorable qu'intéreſſante pour l'humanité (1) ; & enſuite l'établiſſement des communes ou corps municipaux des villes, dont les avantages ont été ſi ſenſibles pour le commerce, l'agriculture, la police en général, le repos de chaque individu en particulier, la ſûreté des routes, & pour tant d'autres objets, qu'il paroît inutile d'en faire un plus ample détail.

(1) Quoique l'eſclavage n'ait été entiérement aboli, que ſous les regnes de Louis le Gros & de Louis Hutin, nous ne pouvons cependant diſconvenir, que c'eſt aux Francs, que les Gaulois & les Belges ont dû l'adouciſſement de cet eſclavage & les commencemens de leur liberté. Tacite, en parlant des Germains & des Francs, dit que la condition des ſerfs & des eſclaves étoit infiniment plus douce parmi eux que parmi les Romains & les Gaulois. » Bien loin que les Francs » (dit le Préſident Henault) euſſent fait de nouveaux eſclaves dans les Gaules, » il paroît, au contraire, que la maniere qu'ils y introduiſirent, de traiter les » ſerfs, étoit beaucoup moins dure pour eux & plus utile pour leurs maîtres. « Il rapporte enfin l'édit de Louis Hutin, pour les affranchiſſemens, dont le prologue porte entermes : *Comme ſelon le droit de nature, chacun doit être franc.... Nous, conſidérant que notre Royaume eſt dit & nommé le Royaume des Francs, & voulant que la choſe en vérité ſoit accordante au nom, &c. &c.*

QUATRIEME EXPÉDITION DES BELGES.

Émigrations en Allemagne au douzieme ſiecle.

QUOIQUE beaucoup d'Hiſtoriens aient gardé le ſilence ſur l'établiſſement des colonies Belgiques en Allemagne, il n'eſt pas moins certain qu'elles furent auſſi nombreuſes que remarquables.

Les témoignages d'Helmolde (1) de Jordan, Staphorſt, Albinus, Juſt. Pertuchius, Bucholtz, Leſſerus, Hoffman, Schuback, de la chronique de Gotwin & Gercken, ainſi que de pluſieurs autres Ecrivains dignes de foi ſe réuniſſent, en quelque ſorte, aux dépoſitions de divers monumens, pour ne laiſſer aucun doute à cet égard.

C'eſt au douzieme ſiecle, que remonte l'époque des premiers établiſſemens des Belges en Allemagne. Les Slaves, peuples de Scythie, nommés tantôt Sclaves ou Sclavons, étoient répandus de toutes parts dans ce vaſte Empire : les Princes Chrétiens voulurent leur ôter à la fois & la liberté civile, & la liberté religieuſe : ce peuple trop fier pour ſubir aucune eſpece de joug, défendit vigoureuſement l'une & l'autre : il eût probablement triomphé, s'il eût été réuni : mais ſa diſperſion fit ſa perte; & il fut détruit en détail.

(1) Prêtre de Buſven, prés de Lubec, ſelon Moreri, ou ſelon M. Pfeffel de Buſow, qui compoſa la chronique des Slaves ou Sclaves. Arnaud, Abbé de Lubec, continua cet ouvrage, qui a été imprimé à Francfort, vers la fin du ſeizieme ſiecle, & ſi je ne me trompe, en 1586, avec des notes de Reiner Reineccius.

Lorſque l'eſprit de conquête, porté juſqu'au deſpotiſme, & celui de religion pouſſé juſqu'au fanatiſme, n'eurent plus de victimes à immoler, les Princes Germains regarderent autour d'eux : beaucoup de ſang répandu, la déſolation, la terreur, les villes preſque déſertes, les campagnes incultes, furent les triſtes ſpectacles qui s'offroient à leurs yeux.

Pour remédier à une partie de ces maux, on appella des colonies étrangeres ; & pluſieurs d'entr'elles étoient compoſées de Belges. C'eſt de l'établiſſement de ces colonies que s'occupe, en Hiſtorien impartial & en politique judicieux, un Ecrivain de nos jours, dans un ouvrage qui a paru en 1774 (1), & dont je vais donner un abrégé, en me référant aux autorités que cite l'Auteur.

Frédéric I, Archevêque de Bremen & de Hambourg, fut le premier qui accorda aux Belges les cantons incultes & marécageux qui ſe trouvoient dans ſon territoire. Les titres de cette conceſſion, datés de 1106, ſubſiſtent encore.

L'induſtrie & l'activité Belgique, firent bientôt renaître l'abondance, & avec elle une population nombreuſe.

Adalbert & Hartwich, ſucceſſeurs de Frédéric, ſuivirent ſon exemple ; & l'on en voit encore aujourd'hui des preuves dans le Duché de Bremen, l'ancien Holſtein, & divers autres endroits de la Baſſe-Saxe & de la Weſtphalie.

Le ſuccès avec lequel ces Belges avoient entrepris de transformer en champs fertiles les terreins déſerts ou marécageux, leur habileté à la conſtruction des digues,

(1) *Diſſertatio de Belgis ſæculo XII. in Germaniam advenis, variiſque inſtitutis atque Juribus ex eorum adventu ortis, Auctore Joanne Eelking.* 1774, chez Dieterich, à Gottinghe.

gues, ainſi que leur activité infatigable, les firent appeller, vers le même temps, dans le Schwartzbourg, & le Comté de Naumbourg : la plus ancienne charte qui atteſte ce dernier établiſſement, eſt d'Udon I, & datée de l'an 1140.

Après la deſtruction des Slaves ou Sclaves ou Sclavons dans la Wagrie, Adolphe II, Comte de Schaumbourg, crut également ne pouvoir mieux les remplacer, que par des colonies Belgiques, qui, ſuivant Helmolde, furent auſſi très-nombreuſes : mais elles eurent beaucoup à ſouffrir des ravages que fit dans ce pays Niclot, Prince des Obotrites, & dont la cruauté égaloit l'ambition.

Enfin Albert, ſurnommé l'*Ours*, devenu maître de la marche de Brandebourg, par la défaite de Jaſſon, dernier Duc des Venedes, s'empreſſa d'y attirer auſſi des étrangers.

Il jugea que laiſſer les Slaves tranquiles, c'étoit expoſer cette nation, naturellement ennemie du Gouvernement Saxon, à reprendre les armes pour ſécouer le joug.

Il réſolut donc de leur oppoſer des peuples d'origine Teutonique ; & vers l'an 1144, il fit venir un grand nombre de colonies de la Hollande, de la Zélande, de la Flandre & de la Friſe.

M. Eelking examine & cite les cantons qu'elles occuperent dans la marche de Brandebourg, ainſi que dans diverſes contrées de la Saxe, telles que le pays d'Anhalt, le Duché de Magdebourg (1), le Landgra-

(1) Les habitans des environs d'Halberſtadt, & même les gens de la campagne aiment beaucoup le jeu des échecs. Quelques communautés des environs doivent, dit-on, certains de leurs privileges ou immunités, à la ſupériorité que leurs habitans ont depuis long-temps montrée & conſervée dans ce jeu uniquement fondé ſur la ſagacité ou la pénétration de l'eſprit, & le ſeul, peut-être, auquel

viat de Luſace, & les Duchés de Miſnie & de Mecklenbourg.

M. Eelking termine la premiere partie de ſa diſſertation par l'examen de ces deux queſtions.

1°. Pourquoi dans la néceſſité d'appeller des colonies étrangeres, les Princes Allemands donnerent-ils la préférence aux Belges?

2°. Quels furent les motifs qui déterminerent ceux-ci à quitter leur patrie?

Sur la premiere, l'Auteur obſerve que les Belges étoient, au douzieme ſiecle, le ſeul peuple de l'Europe, qui, à la profeſſion de la Religion Chrétienne, réunît avec le plus de ſuccès l'exercice de l'agriculture, des arts & du commerce. Or, un tel peuple devoit, préférablement à tout autre, être adopté par des Souverains, qui, las de détruire & de dévaſter, paroiſſoient avoir pris à cœur les intérêts de leurs ſujets, autant que les leurs propres, & qui, de plus, ne vouloient qu'un ſeul culte dans leurs états. Au ſujet de la ſeconde queſtion, M. Eelking remarque qu'en 1130, & ſur-tout en 1135, la Hollande & la Zélande furent ravagées de fréquentes inondations & de flux de mer extraordinaires (1) : que de plus les Hollandois &

---

le haſard ni l'adreſſe n'ont aucune part. L'origine de ces privileges étranges eſt auſſi douteuſe qu'ancienne. Nous devons avouer que les Belges ont toujours été particuliérement cités pour leur eſprit induſtrieux & laborieux dans le commerce ou l'agriculture, & pour l'excellence de leur goût dans la peinture, la ſculpture, la gravure & quelques autres arts. Auſſi ne voudrois-je pas trop me parer de l'honneur que cela pourroit faire à la ſagacité & à la pénétration d'eſprit de nos anciens compatriotes : mais j'ai oui dire par des Magdebourgeois & des gens des environs d'Halberſtadt, que c'étoit une tradition chez eux, que ces privileges venoient des anciens Belges qui s'y ſont établis au douzieme ſiecle.

(1) Ce qui eſt confirmé par toutes les chroniques Flamandes & Hollandoiſes de ce temps-là. Ce fut encore en 1304, ſelon Meyer & d'autres Ecrivains, que les cantons nommés aujourd'hui de *Waetervliedt* & de *Waeterlandt*, ainſi que ceux d'Iſendyck & Philippinne furent ſubmergés, & reſterent ſéparés du conti-

les Friſons étoient preſque continuellement en guerre entr'eux : & qu'enfin les Princes Allemands offroient aux Belges tous les avantages & les ſuretés les plus capables de les déterminer à venir s'établir dans leurs États.

La ſeconde partie de cette diſſertation, eſt diviſée en trois chapitres ; le premier a pour objet les diverſes inſtitutions que les Belges apporterent en Allemagne. Leur arrivée, dit-il, fut l'époque d'une révolution dans le langage (1). La langue Allemande fut preſque par-tout ſubſtituée à la langue Slave ou Sclavone, nommée, depuis lors, par les François *Eſclavonne* : & cette derniere ne ſe conſerva que dans un petit nombre de provinces, où elle eſt encore aujourd'hui en uſage (2).

C'eſt à l'établiſſement des Belges en Allemagne, dit encore l'Auteur, qu'il faut attribuer les droits & les privileges accordés dans les douzieme & treizieme ſiecles, à pluſieurs villes & bourgs qui furent bâtis & habités par ce peuple, ainſi que la diviſion en provinces, qui eut lieu pour les différentes contrées qu'habitoient les Slaves.

---

nent de la Flandre juſqu'à la fin du quinzieme ſiecle, ainſi qu'il en conſte par l'octroi que Philippe le Bel accorda en 1500 à Jérôme Lauryns, pour faire rediguer ces terres ſubmergées. De ſemblables flux de mer avoient auſſi, en des temps reculés, ſelon Marchant L. 1. fol. 138, ſéparé du continent la partie qui comprend aujourd'hui ſes iſles de Walcheren, *Zuydt-Bevelandt*, & une grande partie de la Zélande, par les courans d'eau qu'une haute marée avoit introduits dans l'ancienne *Foſſa Othoniana*. (*)

(1) Ce qui prouve que ces colonies de Belges étoient bien nombreuſes.

(2) Vers la Sawe & la Drawe : même dans quelques provinces éloignées de ces deux rivieres, telles que la Bohême, la Moravie, la Siléſie, la Luſace, & la plus grande partie de la Poméranie, le peuple la parle & la comprend encore, quoique ce ne ſoit plus la langue dominante, & dans laquelle ſont rédigés les actes publics.

(*) M. l'Abbé Mann, qui a fait beaucoup de recherches ſur cet objet, fixe à environ l'an 18. de notre Ere, la ſéparation des autres iſles de la Zélande d'avec le continent de la Flandre.

Dans le ſecond chapitre, M. Eelking diſtingue & fait connoître les loix Belgiques, qui, à la même époque, furent reçues & adoptées en Allemagne.

Dans les Duchés de Brémen & de Holſtein, par exemple, les colons Belges avoient le droit de ſucceſſion, de conſtruction d'Egliſes, & même à pluſieurs égards, la juriſdiction.

Enfin, le dernier chapitre, qui fait honneur aux recherches & aux connoiſſances de l'Auteur, renferme l'explication du droit appellé *Jus Hollandicum*, établi vraiſemblablement par Frédéric I, Archevêque de Brémen; droit qui y ſubſiſte encore, & qui regle la maniere d'accorder, de tranſmettre & de diviſer les héritages.

Je ſouhaiterois pouvoir m'étendre d'avantage ſur cette partie de notre hiſtoire, qui répond ſi bien à la queſtion propoſée par l'ACADÉMIE : mais il ne m'eſt pas permis d'être trop long.

J'ai d'ailleurs indiqué l'Auteur, qui, à ſon tour, indique d'autres ſources qui pourront guider ceux qui, à cet égard, voudront s'inſtruire plus particuliérement (1).

Voyons maintenant ſi & comment les expéditions dont je viens de parler, peuvent avoir influé ſur l'eſprit, le caractere, les mœurs ou les uſages des Belges.

Toute émigration quelconque doit néceſſairement avoir opéré plus d'effets ſur le peuple, chez qui un autre peuple eſt venu s'établir, que ſur celui dont le premier vient de ſe ſéparer, ſur-tout lorſque les émigrans ont été en grand nombre, qu'ils ſe ſont fixés dans la nouvelle patrie qu'ils ſe ſont faite ou choiſie, & qu'enfin

(1) J'ai tâché de me procurer un exemplaire de cet ouvrage; mais l'édition en étant épuiſée, j'ai dû m'aider des extraits qu'en ont donné les Journaux.

un très-petit nombre d'entr'eux eſt revenu à ſes premiers foyers.

Or, c'eſt préciſément là le cas dont il s'agit ici. Nous ne devons donc pas nous attacher beaucoup à chercher les effets que ces émigrations peuvent avoir occaſionnés parmi nos ancêtres; puiſqu'ils ne peuvent, pour les raiſons que je viens de dire, avoir été qu'en petit nombre; & le ſeul qui me paroît mériter une attention particuliere, a rapport au commerce.

L'inondation des barbares, ſi fatale aux arts & aux ſciences, après la chûte de l'Empire Romain, ne l'avoit pas été moins au commerce.

Mais avant la renaiſſance des arts & des lettres, le commerce s'étoit déja en partie relevé en Europe. Les Lombards, les Vénitiens, les Génois, les Belges & les Portugais, en furent les reſtaurateurs dans les temps de l'hiſtoire moderne, comme les Tyriens, les Phœniciens & les Carthaginois en avoient été les fondateurs dans ceux de l'hiſtoire ancienne.

J'ai déja dit que l'eſprit de commerce, que poſſédoient les Belges, avoit déterminé les Princes Allemands à attirer ce peuple chez eux apres la deſtruction des Slaves: mais il eſt eſſentiel d'obſerver que c'eſt à la même époque, c'eſt-à-dire, en 1164 (1), que s'eſt formée, à Bremen, la ligue Hanſéatique ou Anſéatique, aſſociation qui alors a fixé l'état du commerce en Europe.

Or, les villes d'Anvers, de Bruges &, par contrecoup, pluſieurs autres villes des Pays-Bas, ſont entrées, & ont figuré comme principales dans cette ligue, puiſ-

(1) Cette ligue, ſelon M. Pfeffel, n'a eu ſa véritable ſanction qu'en 1241; mais ſes fondemens avoient été jettés depuis plus de 70 ans, par pluſieurs villes de la Baſſe-Saxe, qui s'étoient confédérées entre elles, & qui, par leur accroiſſement ſucceſſif, ont porté l'aſſociation au degré de ſplendeur auquel elle eſt parvenue vers le milieu du treizieme ſiecle.

que Bruges, jadis & ſi long-temps floriſſante par le commerce, étoit un des quatre comptoirs généraux de l'aſſociation, & fut nommée long-temps la grande étape ou l'entrepôt général du commerce de l'Europe : lequel comptoir fut transféré enſuite à Anvers ſous Charles V.

Si les villes du Nord & celles de la Baſſe-Saxe, dans cette partie de l'Allemagne, depuis le Weſer juſqu'à l'Elbe, n'ont pas imaginé, ou n'ont pas été en état de former une ſemblable ligue avant l'établiſſement des Belges dans leurs environs, & ſi on réfléchit ſur-tout aux époques qui ſont les mêmes, on n'en peut pas, je l'avoue, conclure hardiment, mais on peut croire que c'eſt à ces mêmes Belges qu'eſt dûe l'idée & l'exécution de ce projet, utile autant que grand, ou qu'au moins, ils y ont eu beaucoup de part.

C'eſt là, je crois, l'unique influence que cette émigration des Belges peut avoir eue ſur les autres Belges qui ſont demeurés dans leur patrie; puiſque c'eſt par une correſpondance & une communication ſoutenues entre les émigrans & leurs anciens compatriotes, que cette aſſociation mémorable s'eſt formée & entretenue, au point de porter par degrés le commerce des Pays-Bas en général, & celui de la Hollande en particulier, à l'état de ſplendeur auquel ils ſont parvenus dans les temps poſtérieurs, & ſe ſont ſoutenus juſqu'à nos jours.

Je terminerai cet article par une obſervation eſſentielle encore, & qui paroît tenir au point d'hiſtoire que je viens de toucher : c'eſt que la population des Belges devoit être, au douzieme ſiecle, une des plus nombreuſes de l'Europe, & peut être même de l'univers.

Si une émigration aſſez conſidérable, pour qu'un

peuple puiſſe avoir porté & tranſmis à un autre peuple ſa religion, ſon langage, ſes mœurs, ſes loix & ſes inſtituts, n'a occaſionné aucun vuide remarquable, ni aucune dépopulation ſenſible parmi le peuple émigrant, & ſi l'on ajoute à cela que pluſieurs Hiſtoriens des 9me. 10me. 11me. & 12me. ſiecles, remarquent, avec une ſorte de ſurpriſe, qu'après & malgré les dévaſtations cauſées par les Normands dans le Brabant (1), la Hollande, la Flandre & d'autres provinces Belgiques, & après les émigrations des premieres croiſades, la population y étoit toujours également nombreuſe, on peut en conclure que cette population étoit en effet immenſe; & cette concluſion n'eſt pas haſardée, puiſque l'hiſtoire ne dit pas que les Princes Belges aient dû employer des moyens quelconques pour remplacer un ſi grand nombre d'émigrans, afin de pourvoir à la culture des terres ou à d'autres vuides, ou effets remarquables qu'auroit pû & dû avoir occaſionné une dépopulation ſenſible. Cette preuve n'eſt, à la vérité, que négative; mais elle me paroît telle, qu'il me ſemble qu'on ne peut guère s'y refuſer.

(1) Ce fut ſur les bords de la Dyle, près de Louvain, qu'ils furent défaits en 891, par l'Empereur Arnoul.

CINQUIEME EXPÉDITION DES BELGES.

LES CROISADES.

DEPUIS l'irruption des Goths, des Huns, des Wandales, des Francs, ainſi que des autres nations barbares qui ont envahi & partagé l'Empire Romain, l'hiſtoire ne nous offre point d'émigration comparable à celle des Croiſades, puiſque, ſelon Fulcher de Chartres (1) & les témoignages réunis d'autres Auteurs contemporains, il eſt ſorti de la France, de l'Allemagne, de l'Angleterre, des Pays-Bas & de l'Italie près de ſix millions d'hommes, dont plus de la moitié ont péri dans cette ſainte & ſtérile expédition (2).

Comme ces diverſes Croiſades comprennent une époque d'environ 180 ans, c'eſt-à-dire, depuis 1095 juſqu'à 1273, j'ai cru devoir faire précéder le récit de l'établiſſement (2) des Belges en Allemagne après la deſtruction des Slaves au douzieme ſiecle, afin de ne pas interrompre celui des Croiſades.

Pour juger ſi & à quel point les Belges y ont eu part, il ſuffit de ſe rappeller qu'un Duc de Lothier (3) fut

(1) *Si omnes qui de domibus ſuis egreſſi votum iter jam incœperant, ſimul illic adeſſent, procul dubio ſexagies millia bellatorum eſſent. Fulch. Carnot. apud du Cheſne T. 4. p. 822.*

(2) En qualifiant ainſi ces expéditions, mon intention eſt uniquement de tenir un juſte milieu entre les Ecrivains qui, d'une part, ont dit trop de bien, & de l'autre trop de mal des Croiſades.

(3) Godefroi de Bouillon, Roi ou Duc de Jéruſalem.

fut élu Roi de Judée; qu'un Comte de Flandre (1) fut placé sur le trône des Empereurs Grecs, & que ses descendans y regnerent environ cinquante ans; qu'un Comte de Hollande (2) conduisit en Orient la flotte septentrionale des Croisés, & les commanda au siege mémorable de Damiette; & qu'enfin sous leurs bannieres & sous celles des Comtes d'Artois, de Haynaut, de Namur, de Bourgogne, de Julliers, de Luxembourg, de Chiny, de Bar, de Boulogne & de Gueldres, ainsi que sous celles des Ducs de Limbourg & de plusieurs autres Seigneurs, Evêques & Châtelains Belges, une Noblesse si florissante, tant de Chevaliers, d'Ecuyers, de Vassaux & arriere-Vassaux marcherent, qu'à peine y a-t-il une famille ancienne aux Pays-Bas, qui ne compte des Croisés parmi ses ancêtres, & qui même y ont figuré avec distinction (3). Il suffit de se rappeller enfin que la croix verte, qui distinguoit les Flamands parmi les trois principales nations qui s'étoient croisées, surpassa en nombre la croix blanche, que porterent les Anglois, & approcha de la croix rouge que prirent les François.

Je ne m'arrêterai pas aux vertus, aux exploits, aux déréglemens, aux crimes ni aux malheurs de tous ces guerriers avides d'avantures, dont les détails sont consignés dans plusieurs bons Historiens. Mais afin de répondre à la question proposée par l'Académie, je jetterai un coup d'œil sur les causes & sur les effets des Croisades, ainsi que sur l'influence qu'elles peu-

(1) Baudouin VIII, Empereur de Constantinople.

(2) Guillaume I de nom, 16me. Comte de Hollande.

(3) Voyez l'Histoire de la Noblesse de Cambrai & du Cambresis, par Carpentier: le Théâtre d'honneur & de chevalerie, par Vulson de la Colombiere: la Table Généalogique des recherches & antiquités de la Noblesse de Flandre, par Lespinoy: le Miroir de la Noblesse de Hesbaye, par Hemericourt: *Gesta Dei per Francos*: & enfin, les Chroniques de Flandre.

vent avoir eue particuliérement ſur les Belges, comme ſur toutes les autres nations de l'Europe en général.

Après ce qu'ont dit ſur cette partie intéreſſante autant que ſurprenante de l'hiſtoire, MM. Monteſquieu, Vertot, Henault, Hume, Le Beau, Pfeffel, l'Abbé Millot, Mehegan & Robertſon (1), il eſt bien difficile de dire du neuf, & il ne m'eſt permis, tout au plus, que de haſarder quelques réflexions, que je vais ſoumettre au jugement de l'ACADÉMIE.

Il n'eſt pas aiſé, ainſi que je l'ai déjà fait obſerver, de tenir un juſte milieu entre les Ecrivains qui, d'une part, ont trop loué, & de l'autre, ont trop blâmé les motifs qui ont donné lieu aux Croiſades.

Que ce ſoit la politique de la Cour de Rome, ou celle des principales Puiſſances de l'Europe, qui ait inſpiré, nourri & exalté cet enthouſiaſme & cette fureur, dont les ſiecles paſſés n'avoient point offert de modeles ſur notre hémiſphere, cela eſt aſſez indifférent : on ſait que de tout temps, les hommes ont été les jouets de ceux qui étoient puiſſans, & qui avoient intérêt à leur faire prendre certaines impreſſions, ſans leſquelles les génies entreprenans ne pouvoient exécuter leurs deſſeins ſoit bons ou mauvais.

On ceſſe d'être ſurpris de la rapidité & de la conſtance avec leſquelles cet eſprit de vertige a ſaiſi & entraîné toutes les nations de l'Europe, lorſqu'on réfléchit ſur ce qu'elles étoient au moment de cette époque mémorable de leur hiſtoire.

Une Nobleſſe tout-à-fait ignorante, un Clergé un peu moins ignorant, à la vérité, mais dont le peu de lumieres ſubjuguoit tous les eſprits d'un peuple en partie ſerf ou eſclave. Point d'arts, point de ſciences.

(1) Je ne cite pas le Pere Maimbourg, dont l'Hiſtoire des Croiſades eſt peu eſtimée.

» La tradition, dit M. de Robertſon, des événemens » paſſés étoit perdue, ou ne s'étoit conſervée que dans » des chroniques pleines de circonſtances puériles & » de contes abſurdes. Les codes de loix mêmes, pu- » bliés dans les différentes parties de l'Europe, ceſſe- » rent d'avoir quelqu'autorité, & l'on y ſubſtitua des » coutumes auſſi vagues que biſarres ».

Charlemagne en France & Alfred le Grand en Angleterre tâcherent de diſſiper ces ténebres, & parvinrent, il eſt vrai, à faire pénétrer parmi leurs peuples quelques rayons de lumiere ; mais leurs efforts trouverent des obſtacles invincibles dans l'ignorance de leur ſiecle ; & la mort de ces deux grands Princes replongea les nations dans une nuit plus épaiſſe & plus profonde.

Enfin il n'y avoit aucune communication entre les pays même les moins éloignés.

Tel étoit l'état malheureux de l'Europe. Joignons-y les récits exagérés de quelques pélerins qui revenoient de la Terre-Sainte ; & tout devoit paroître merveilleux à des nations chez qui le germe de l'eſprit de chevalerie commençoit à inſpirer déja le goût des avantures merveilleuſes.

Il falloit au moins le concours de tant de circonſtances pour perſuader aux grands comme au peuple, que le ciel courroucé exigeoit une vengeance éclatante des outrages que quelques Chrétiens avoient eſſuyés en Syrie, & que le ſeul moyen de l'appaiſer ou de le fléchir, étoit une guerre dont l'objet paroiſſoit auſſi glorieux que ſacré.

Juſque-là on ne peut guere ſe refuſer à ce que l'hiſtoire nous apprend ſur ce qui a pu préparer les eſprits aux croiſades, & ſur les motifs qui peuvent y avoir donné lieu : l'on a vu dans des temps même plus

éclairés, avec combien de facilité, des génies entreprenans ont ſu entraîner la multitude, & l'aveugler ſur ſes propres intérêts.

Mais on a prêté ou attribué aux croiſades un autre motif encore, qui me paroît mériter une attention particuliere, en ce qu'il auroit influé ſur l'état de ſociété civile des Belges en particulier, comme ſur celui de toute l'Europe en général. C'eſt l'intention qu'on prête aux Empereurs, aux Rois de France & d'Angleterre, ainſi qu'à pluſieurs Potentats, d'avoir voulu envoyer & occuper dans des pays éloignés, les grands vaſſaux & une nobleſſe inquiete ou remuante, qui, ſe prévalant & abuſant des inſtituts du Gouvernement féodal, contre-balançoient le pouvoir de leur Souverain, juſqu'à lui réſiſter & lui faire des guerres continuelles, s'entredétruiſant réciproquement, & faiſant gémir les peuples ſous la plus affreuſe anarchie.

On ne peut diſconvenir que la longue abſence de tant de puiſſans Croiſés, n'ait donné aux peuples le temps de reſpirer, & aux Souverains, celui d'affermir leur pouvoir affoibli. Mais je penſe qu'en cela on a confondu la cauſe avec l'effet.

Si tous ces Souverains, cachant leur vrai motif, & reſtant, ſous l'un ou l'autre prétexte, dans leurs états, s'étoient contentés d'échauffer les eſprits de leurs grands Vaſſaux & de leur nobleſſe, en les excitant à cette guerre lointaine; qui étoit la manie d'alors, on pourroit admettre le motif caché qu'on leur attribue.

Mais ſi trois Empereurs, trois Rois de France, un Roi d'Angleterre & un Roi de Hongrie, dont quelques-uns ont réſiſté aux ſages conſeils que leur donnoient des Miniſtres éclairés & fideles, pour les retenir dans leurs états, & qui preſque tous y avoient des intérêts qui exigeoient leur préſence, ſi tous ces Sou-

verains, dis-je, non contens de courir en perſonne tant de haſards, y ont conduit ou envoyé de plus, les Princes de leur ſang, & confié à des étrangers la régence de leurs états, qui étoient menacés de troubles internes (1), ne doit-on pas en conclure qu'ils étoient remplis & agités eux-mêmes de cette fermentation générale, qui, comme un torrent, entraînoit toute l'Europe vers l'Orient; & que conſéquemment l'hiſtoire, en leur prêtant, dans des temps poſtérieurs, le motif caché d'éloigner tous ces petits tyrans, a pris pour une cauſe, ce qui n'étoit qu'un effet, heureux, à la vérité, mais vraiſemblablement imprévu?

Parmi les autres effets que doivent avoir opéré les Croiſades, j'en choiſirai quelques-uns qui paroiſſent mériter notre attention, parce qu'ils doivent avoir néceſſairement & particuliérement influé ſur l'état de nos ancêtres.

Et comme tant d'Ecrivains ſe ſont piqués de ne nous préſenter que les ſuites malheureuſes de ces expéditions biſarres autant que deſtructives, je m'attacherai

---

(1) Louis VII, dit le jeune, malgré les remontrances de Sugger, Miniſtre auſſi zélé qu'éclairé, & qui, par ſon état, ſembloit ne devoir pas s'oppoſer aux vœux de la Cour de Rome, prêchés par ſaint Bernard, ſe mit à la tête d'une croiſade, & confia la régence à ce même Sugger, pour lors Abbé de ſaint Denis.

Philippe Auguſte, au temps qu'il entreprit ſon expédition de la Terre-Sainte, étoit en méſintelligence, & menacé d'une rupture avec l'Angleterre.

L'Empereur Conrad III, à peine affermi ſur le trône que lui avoit diſputé un rival puiſſant, & Frédéric I, dit Barberouſſe, à peine reconcilié avec les Milanois, menacé par Urbain III, & inquiété par Henri de Saxe, ſurnommé le Lion, quitterent tous deux leurs Etats, dans le temps que leur préſence y étoit très-néceſſaire, & qu'ils avoient à craindre des troubles internes.

Saint Louis, qui aimoit ſon peuple autant qu'il en étoit aimé, l'abandonna dans des temps également critiques, même à deux repriſes, mena avec lui ſes freres, & confia la régence, d'abord à la Reine Blanche de Caſtille, ſa mere, enſuite à Mathieu, auſſi Abbé de S. Denis, & à Simon, Comte de Nêle.

Il n'y eut enfin que le ſeul Empereur Frédéric II, qui, éclairé par l'expérience, & par l'imprudence de ſes prédéceſſeurs, prit la Croix malgré lui, & uniquement pour appaiſer la rigueur de Grégoire IX.

particuliérement à ceux (1) dont les réflexions ſont plus conſolantes, & qui nous ont montré la face avantageuſe de ces mêmes expéditions, auſſi imprudentes qu'infructueuſes pour leur objet, mais auxquelles, cependant, l'Europe doit une grande partie des lumieres qui l'éclairent aujourd'hui.

» Les Croiſés, en marchant vers la Terre-Sainte, traverſerent des pays mieux cultivés & mieux civiliſés que les leurs. Ce fut en Italie, qu'ils ſe raſſemblerent d'abord. Veniſe, Gênes, Piſe & d'autres villes avoient commencé à cultiver le commerce, & ſe poliçoient en s'enrichiſſant. Les Croiſés alloient enſuite par mer en Dalmatie, d'où ils continuoient leur route par terre juſqu'à Conſtantinople.

» Il eſt vrai que l'eſprit militaire étoit depuis longtemps éteint dans tout l'Empire d'Orient, & qu'un deſpotiſme de l'eſpece la plus dangereuſe y avoit preſqu'anéanti toute vertu publique. Mais Conſtantinople, qui n'avoit jamais été ravagée par les nations barbares, étoit la plus grande & la plus belle ville de l'Europe, & la ſeule où il reſtât encore quelqu'image de l'ancienne politeſſe, & dans les mœurs & dans les arts : des manufactures très-précieuſes y ſubſiſtoient encore ; c'étoit enfin l'entrepôt pour les productions des Indes Orientales.

Quoique les Sarraſins & les Turcs euſſent dépouillé l'Empire de ſes plus riches provinces, & l'euſſent reſ-

(1) Tels ſont entr'autres MM. Méhégan & ſur-tout Robertſon, qui nous ont donné un tableau impartial des Croiſades, & qui, pour nous dédommager, ou nous conſoler des maux qu'elles ont occaſionnés à l'Europe, nous ont préſenté ces expéditions ſous une face nouvelle juſqu'alors, en indiquant les effets heureux qu'elles ont produits ſur les mœurs, les uſages, les loix, l'état de ſociété civile, les arts, les connoiſſances & la félicité des peuples. Comme je crois ne pouvoir rien dire de mieux que ce qu'ont dit à cet égard MM. Robertſon & Méhégan, je tranſcris mot-à-mot quelques-unes de leurs réflexions.

ſerré dans des bornes fort étroites, cependant ces ſources de richeſſes entretenoient à Conſtantinople & dans les villes Grecques, non-ſeulement l'amour du faſte & de la magnificence, mais encore un reſte de goût pour les arts & les ſciences. L'ordre qui régnoit dans ces villes, la noble architecture qui les décoroit, les belles peintures qui ornoient leurs temples, la communication avec les ſavans de l'Orient, & les ouvrages excellens dont il étoit dépoſitaire, tout cela frappa les Croiſés, & leur donna les premieres idées du goût que les circonſtances développerent dans la ſuite : & à cet égard enfin, l'Europe entiere étoit fort au-deſſous de l'Empire Grec (1).

» Les Croiſés trouverent dans l'Aſie même, les débris des ſciences & des arts que l'exemple & l'encouragement des Califes avoient fait naître dans leur Empire.

» Quoique les Hiſtoriens des Croiſades euſſent porté toute leur attention ſur d'autres objets, que ſur l'état de la ſociété & des mœurs parmi les nations de l'Orient ; quoique la plupart d'entr'eux n'euſſent même ni aſſez de goût ni aſſez de lumieres pour obſerver & pour bien peindre ce qu'ils voyoient, cependant ils nous ont tranſmis des traits ſi frappans de l'humanité & de la généroſité de Saladin & de quelques autres chefs des Mahométans, qu'on ne peut s'empêcher de prendre de leurs mœurs l'idée la plus avantageuſe.

» Il étoit impoſſible que les Croiſés parcouruſſent tant de pays, qu'ils viſſent des loix & des coutumes ſi diverſes, ſans s'inſtruire & acquérir des connoiſſances nouvelles. Leurs vues s'étendirent, leurs préju-

(1) Le Pere Montfaucon a tiré des écrits de ſaint Chryſoſtôme, un récit fort circonſtancié de l'élégance & du luxe des Grecs de ſon ſiecle.

gés s'affoiblirent; de nouvelles idées germerent dans leurs têtes; ils virent enfin combien leurs mœurs étoient groſſieres en comparaiſon de celles des Orientaux policés; & ces impreſſions étoient trop fortes pour s'effacer de leur eſprit, lorſqu'ils furent de retour dans leur pays natal.

» D'ailleurs, il y eut, pendant près de deux ſiecles, un commerce aſſez ſuivi entre l'Orient & l'Occident: de nouvelles armées marchoient continuellement d'Europe en Aſie; tandis que les premiers aventuriers revenoient chez eux, & y rapportoient quelques-uns des uſages avec leſquels ils s'étoient familiariſés par un long ſéjour dans ces terres étrangeres, d'autres y alloient, & en revenoient également inſtruits ou policés. Auſſi remarque-t-on que même peu de temps après le commencement des croiſades, il y eut plus de magnificence à la Cour des Princes, plus de pompe dans les cérémonies publiques, plus d'élégance dans les plaiſirs & dans les fêtes. Le goût même des avantures devint plus romaneſque, & s'accrut ſenſiblement dans toute l'Europe.

» D'un autre côté, la longue abſence de tant de Vaſſaux puiſſans, accoutumés à en impoſer, & ſouvent même à donner la loi à leurs Souverains, offrit à ceux-ci, ainſi que je l'ai déjà dit, une occaſion d'étendre leurs prérogatives, & d'acquérir une influence qu'ils n'avoient pas eue auparavant. Les querelles & les hoſtilités particulieres, qui, juſqu'alors avoient banni l'ordre & la paix de tout Etat féodal, furent tout à coup ſuſpendues & s'éteignirent entiérement. L'adminiſtration de la juſtice commença à prendre une forme plus ſolide & plus conſtante; & l'on fit, enſuite, quelques pas vers l'établiſſement d'un ſyſtême plus régulier de juſtice, d'adminiſtration & de police dans les différens Royaumes de l'Europe. » On

» On dit communément que Warnerus trouva le code Juſtinien que l'Occident avoit perdu, & qu'il le rapporta de Conſtantinople, où il eſt certain qu'il avoit fait quelque ſéjour. Frappé de la ſageſſe qui regne dans ce recueil, il ſe livra, avec ardeur, à l'étude des loix; il en communiqua le goût à un petit nombre de ſes amis, qui le répandirent; il conçut le deſſein d'enſeigner publiquement le droit, & ſecondé par l'Empereur Lothaire, il forma une école où il eut bientôt le plaiſir de voir accourir des diſciples en foule. Boulogne devint fameuſe dans toute l'Europe. On venoit de tous côtés pour entendre le reſtaurateur des bonnes loix; Azon, qui fut ſon diſciple & ſon ſucceſſeur, étendit les idées de ſon maître : Accurſe les perfectionna; & ce célebre Juriſconſulte eſt encore compté parmi les oracles du droit civil. On vit, enfin, s'élever par-tout des chaires publiques, qui, répandant l'eſprit de la juriſprudence, cauſerent les changemens heureux dont l'Europe ſentit enſuite les effets.

» Les mœurs, qui tiennent toujours aux loix, s'adoucirent ſenſiblement pendant & après les croiſades. L'oppreſſion commença à paroître dans ſon horreur; & le devoir de protéger l'innocence, fut regardé comme le plus digne emploi de la bravoure. Delà cette foule de Chevaliers errans, qui, le caſque en tête, la lance à la main, & ſuivis de leurs écuyers, ſe dévouoient par-tout à la défenſe du ſexe le plus foible, ou du pauvre opprimé par le riche ou par le puiſſant.

» Il ne faut également pas chercher ailleurs l'origine des Univerſités : c'eſt dans cet âge qu'elles naquirent. On n'y enſeignoit, à la vérité, d'abord que la théologie & les lettres qui comprenoient la philoſophie & les humanités; mais dans la ſuite on y ajouta la médecine, ainſi que le droit : & S. Louis fixa enfin la gloire de l'Univerſité de Paris.

Les effets que les Croiſades produiſirent ſur le commerce, ne furent pas moins ſenſibles, que ceux dont je viens de parler. Veniſe, Gênes, Piſe, & pluſieurs autres villes d'Italie, en s'enrichiſſant par le fret des armées que l'on tranſportoit par mer, & en approviſionnant ces armées, ouvrirent & lierent une correſpondance réglée, ainſi qu'une circulation d'eſpèces inconnues juſqu'alors, avec les premiers Souverains, & les principales villes de l'Europe, ſur-tout avec celle de Bruges & toute la côte de Flandre.

L'influence que les Croiſades eurent ſur l'état de la propriété des biens, & par conſéquent ſur celui du pouvoir, fut également immédiate & ſenſible.

Les nobles, qui prirent la croix, ayant beſoin de ſommes conſidérables pour faire les fraix d'une ſi longue expédition, & pour ſe mettre en état de paroître avec la dignité convenable, à la tête de leurs Vaſſaux, Châtelains & arriere-Vaſſaux, abandonnerent & vendirent, dans l'enthouſiaſme de leur zele, une partie de leurs héritages aux Egliſes, aux Chapitres réguliers ou ſéculiers, ainſi qu'aux ordres militaires & hoſpitaliers (1); ce qui devint la ſource du degré de puiſſance & de richeſſe, auquel le Clergé eſt parvenu dans les temps poſtérieurs & juſqu'a nos jours.

Sans vouloir agiter la queſtion, ſi ce changement de propriété eſt devenu un bien ou un mal, je ne puis diſconvenir que le Clergé ait ſouvent abuſé de ſon

(1) Godefroi de Bouillon vendit, pour une ſomme aſſez modique, ſon Duché de Bouillon à l'Evêque de Liege, & Stenay à celui de Verdun.

Baudouin, Comte de Hainaut, hypothéqua ou vendit une partie de ſes terres au même Evêque de Liege en 1096.

Baudouin, Comte de Namur, vendit auſſi à un Monaſtere en 1239, une partie de ſes Etats.

Il ſe fit enfin pluſieurs autres ſemblables aliénations par des Seigneurs ou des Nobles d'un rang inférieur. Vid. Dumont Corp. Diplom. Tom. I. p. 59. & Miræi Oper. I. 313.

pouvoir & de ſes richeſſes : mais d'un autre côté, il me ſemble auſſi que les hoſtilités particulieres, les brigandages & tous les maux attachés au Gouvernement féodal, ont été moins oppreſſifs ſous les Moines, qu'ils l'avoient été, lorſque ce pouvoir & ces richeſſes étoient entre les mains des Nobles & des grands Vaſſaux, plus portés par état à la guerre, & à ſe faire juſtice eux-mêmes par toutes ſortes de voies de fait.

Tels furent les effets heureux que les Croiſades produiſirent à l'Europe en général, mais aux Pays-Bas en particulier ; parce que leurs différens Souverains figurerent, avec plus de diſtinction & plus conſtamment qu'aucun autre, dans toutes ces expéditions.

Mais ce qui concourut & contribua encore plus particuliérement aux progrès du commerce de nos provinces, ce fut la ligue Anſéatique, dont les fondemens furent poſés pendant les Croiſades, & à laquelle, ainſi que je l'ai déjà dit, la ville de Bruges & quelques autres de la côte de Flandre eurent tant de part. Il n'en faut pas d'autre preuve, que l'ordonnance de 1633, pour les monnoies & les changeurs des Pays-Bas, dans laquelle il eſt fait mention de près de mille eſpeces différentes de monnoie, dont environ la moitié avoit eu cours aux Pays-Bas pendant les 12me. 13me. 14me. & 15me. ſiecles : ce qui ceſſe d'être ſurprenant, quand on conſidere qu'à cette époque, les provinces Belgiques, & ſur-tout la Flandre avoit commercé avec toute l'Europe, même avec une partie de l'Aſie, & que ce commerce ſe faiſoit en eſpeces, avant que les Juifs & les Lombards euſſent perfectionné les traites & remiſes d'argent par un cours réglé de change ſur les principales villes commerçantes de l'Europe.

Que ne m'eſt-il permis de m'étendre davantage ſur les lumieres qui ſe répandirent en Europe, & ſur

les progrès qu'elle fit relativement à pluſieurs ſciences (1) dont nous nous honorons aujourd'hui, & que nous n'avons connues qu'après les Croiſades! Ce ſont des réflexions qui naiſſent en foule, & qui me feroient aiſément oublier quelles ſont les bornes qui me ſont permiſes. Je me contenterai donc d'avoir jetté un coup d'œil ſur cette époque de l'Hiſtoire, qui a fait tant de mal & tant de bien à l'Europe.

(1) Alphonſe X, Roi de Caſtille, ſurnommé le Sage, inſtruit par les Arabes, devint le plus fameux Aſtronome de ſon ſiecle, & nous en a laiſſé des monumens précieux dans les tables qui portent encore ſon nom.

FIN.